LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'OCTROI ET LA GESTION DES CONTRATS PUBLICS DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

SOUS LA PRÉSIDENCE DE L'HONORABLE FRANCE CHARBONNEAU, J.C.S., présidente M. RENAUD LACHANCE, commissaire

AUDIENCE TENUE AU 500, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE OUEST À MONTRÉAL (QUÉBEC)

LE 18 JUIN 2012

VOLUME 8

ROSA FANIZZI, ODETTE GAGNON, JEAN LAROSE, CLAUDE MORIN Sténographes officiels

RIOPEL GAGNON LAROSE & ASSOCIÉS 215, rue St-Jacques, Bureau 2010 Montréal (Québec) H2Y 1M6

COMPARUTIONS

POUR LA COMMISSION :

Me CLAUDE CHARTRAND, Me SONIA LEBEL, Me EMMA RAMOS-PAQUE

PROCUREURS PRÉSENTS :

Me MARCO LABRIE Procureur de Jacques Duchesneau, Martin Morin et Annie Trudel

Me DAVE KIMPTON Directeur général des élections

Me BENOÏT BOUCHER Procureur général du Québec

Me DANIEL ROCHEFORT Association de la construction du Québec

Me ALAIN TREMBLAY Québec Solidaire

Me GASTON GAUTHIER : Barreau du Québec

Me PAULE BIRON Ville de Montréal

Me DIANE SIMARD Union des municipalités du Québec

Me GENEVIÈVE GAGNON Société Radio-Canada

Me FLORENCE LUCAS
The Globe and Mail, The Gazette, Transcontinental
Media, Gesca, La Presse canadienne, Global
Television

Me DENIS HOULE Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec

Me ESTELLE TREMBLAY : Parti Québecois

TABLE DES MATIÈRES

| PAGE |
|---|
| |
| |
| |
| PRÉLIMINAIRES |
| REPRÉSENTATIONS PAR Me SONIA LEBEL8 |
| REPRÉSENTATIONS PAR Me GENEVIÈVE GAGNON 9 |
| |
| JACQUES DUCHESNEAU |
| ANNIE TRUDEL |
| MARTIN MORIN |
| INTERROGÉS PAR Me CLAUDE CHARTRAND |
| |
| |
| |
| <u>LISTE DES PIÈCES</u> |
| |
| 5P-93 : Rapport de l'Unité anticollusion au |
| ministère des Transports du Québec |
| vierge |
| |
| <u>5P-94</u> : Liste datée du 28 juin 2011 « Réclamations |
| reçues » |
| |
| |

- 4 -

| 1 | L'AN DEUX MILLE DOUZE, ce dix-huitième (18e) jour |
|----|---|
| 2 | du mois de juin : |
| 3 | du mois de juin . |
| 4 | PRÉLIMINAIRES |
| 5 | PRELIMINATRES |
| 6 | LE PRÉSIDENT : |
| 7 | Bonjour à tous. Maître Chartrand. Oui, si vous |
| 8 | pouvez identifier les parties. |
| 9 | LA GREFFIERE : |
| 10 | Est-ce que tous les avocats peuvent s'identifier |
| 11 | pour fins d'enregistrement en commençant par les |
| 12 | procureurs de la Commission, s'il vous plaît. |
| 13 | Me CLAUDE CHARTRAND : |
| 14 | Oui. Claude Chartrand. |
| 15 | Me SONIA LEBEL: |
| 16 | Sonia Lebel. |
| 17 | Me MARCO LABRIE : |
| 18 | Marco Labrie pour les témoins Jacques Duchesneau, |
| 19 | Martin Morin et Annie Trudel. Bonjour. |
| 20 | LA PRÉSIDENTE : |
| 21 | Bonjour. |
| 22 | Me DAVE KIMPTON : |
| 23 | Bonjour. Dave Kimpton pour le Directeur général des |
| 24 | élections. |
| 25 | |
| 26 | Me BENOÏT BOUCHER : |
| 27 | Bonjour, Madame, Monsieur. Benoît Boucher pour le |
| 28 | gouvernement du Québec, le Procureur général. Je |
| 29 | suis accompagné de Josée Dupont qui est sous- |
| 30 | ministre au ministère des Transports. |
| 31 | LA PRÉSIDENTE : |
| 32 | Bon matin. |
| 33 | Me DANIEL ROCHEFORT : |
| 34 | Bonjour. Daniel Rochefort pour l'Association de la |
| | |

- 5 -

construction du Québec. 1 2 Me ALAIN TREMBLAY : Alain Tremblay pour Québec Solidaire. 3 Me GASTON GAUTHIER: 4 Bonjour. Gaston Gauthier pour le Barreau du Québec. 5 Me PAULE BIRON : 6 7 Bonjour. Paule Biron, Ville de Montréal. LA PRÉSIDENTE : Bonjour. 9 10 Me DIANE SIMARD : Bonjour. Diane Simard, Union des municipalités du 11 Québec. 12 Me GENEVIÈVE GAGNON: 13 14 Bonjour. Geneviève Gagnon pour la Société Radio-Canada. On aura quelques représentations à faire. 15 16 Me FLORENCE LUCAS : 17 18 Bonjour, Madame la Commissaire. Florence Lucas pour 19 The Globe and Mail, The Gazette, Gobal Television, Gesca, Transcontinental Media et La Presse 20 21 Canadienne. 22 LA PRÉSIDENTE : Avez-vous ouvert votre micro? 23 Me FLORENCE LUCAS : 24 25 Oui, mais il ne fonctionne pas. LA PRÉSIDENTE : 26 27 Prenez celui de votre collègue à côté. Comme c'est 28 votre collègue de La Presse il ne devrait pas y 29 avoir trop de problèmes. Me FLORENCE LUCAS : 30 Il n'y a pas trop de problèmes du tout, mais sauf 31 32 que le sien ne fonctionne pas non plus. LA PRÉSIDENTE : 33

Bien, ça va bien.

| 1 | Me FLORENCE LUCAS : |
|----|---|
| 2 | Donc je reprends. Alors |
| 3 | LA PRÉSIDENTE : |
| 4 | Juste un moment. Pour la régie, il y a des micros |
| 5 | qui ne fonctionnent pas. O.K. Allez-y. |
| 6 | Me FLORENCE LUCAS : |
| 7 | Donc Florence Lucas pour The Globe and Mail, The |
| 8 | Gazette, Transcontinental Media, Gesca, La Presse |
| 9 | canadienne, Global Television, et voilà on |
| 10 | représente les médias aujourd'hui pour les |
| 11 | questions qu'on vous a soulevées dans la lettre |
| 12 | qu'on vous a transmise vendredi. Merci. |
| 13 | Me DENIS HOULE : |
| 14 | Alors Denis Houle. Je suis accompagné de maître |
| 15 | Simon Bégin pour l'Association des constructeurs de |
| 16 | routes et grands travaux du Québec. |
| 17 | LA PRÉSIDENTE : |
| 18 | Bien, je vois que le micro est ouvert de vos deux |
| 19 | collègues en avant. Allez-y. |
| 20 | Me ESTELLE TREMBLAY : |
| 21 | Estelle Tremblay pour le Parti Québécois. Bonjour. |
| 22 | LA PRÉSIDENTE : |
| 23 | Et les avocats de la Commission. |
| 24 | Me CLAUDE CHARTRAND : |
| 25 | Oui. Bonjour, Madame la Présidente. Bonjour, |
| 26 | Monsieur le Commissaire. Chers Confrères, Chères |
| 27 | Consoeurs. |
| 28 | Ce matin on a été informé que les médias |
| 29 | devraient présenter une requête devant la |
| 30 | Commission. Ça sera maître Sonia Lebel pour la |
| 31 | Commission qui interviendra. |
| 32 | |
| 33 | REPRÉSENTATIONS PAR Me SONIA LEBEL : |
| 34 | Bonjour, Madame la Présidente, Monsieur le |

| 1 | Commissaire. Effectivement, comme vous le savez, la |
|----|---|
| 2 | semaine passée, le quatorze (14) juin, on a déposé |
| 3 | huit organigrammes sous la cote 5C-1, des |
| 4 | organigrammes qui ont été scellés. Et maître |
| 5 | Chartrand a annoncé à ce moment-là que les |
| 6 | organigrammes étaient scellés pour des raisons |
| 7 | d'enquête en cours. |
| 8 | Nous avons reçu donc de la part de mes deux |
| 9 | consoeurs, vendredi après-midi, une lettre |
| 10 | contestant naturellement les scellés, demandant |
| 11 | qu'un débat soit fait au nom des médias et |
| 12 | également au nom de la publicité des débats sur ces |
| 13 | scellés-là. |
| 14 | Pour ne pas interrompre les auditions ce |
| 15 | matin et pour faire en sorte que ce débat-là soit |
| 16 | fait de la meilleure façon possible, nous avons |
| 17 | convenu, si cela vous sied, naturellement, de |
| 18 | reporter ce débat-là à jeudi, deux heures (14 h). |
| 19 | Dans l'intervalle, les procureurs de la |
| 20 | Commission s'engagent à faire valoir les arguments |
| 21 | - c'est d'ailleurs notre fardeau pour supporter ce |
| 22 | scellé-là - faire valoir les arguments de la |
| 23 | Commission au support du scellé pour demain en fin |
| 24 | d'après-midi, demain mardi. |
| 25 | En retour, mes consoeurs fourniront à la |
| 26 | Commission leur argumentaire pour mercredi en fin |
| 27 | d'après-midi, c'est exact? |
| 28 | Me FLORENCE LUCAS : |
| 29 | C'est exact. |
| 30 | Me SONIA LEBEL : |
| 31 | Parfait. Et on pourrait donc avoir ce débat-là |
| 32 | jeudi, deux heures (14 h), si ça vous convient. |
| 33 | LA PRÉSIDENTE : |
| 34 | Alors donc Oui? |

LA PRÉSIDENTE :

| 1 | Me GENEVIÈVE GAGNON : |
|----|---|
| 2 | Bonjour. Alors pour Radio-Canada, Geneviève Gagnon. |
| 3 | Bonjour, Madame la Présidente. |
| 4 | LA PRÉSIDENTE : |
| 5 | Bonjour. |
| 6 | REPRÉSENTATIONS PAR Me GENEVIÈVE GAGNON: |
| 7 | Monsieur le Commissaire. |
| 8 | Alors, effectivement, vous avez vu la |
| 9 | demande qu'on vous a fait parvenir. On a discuté |
| 10 | avec les procureurs de la Commission et, dans la |
| 11 | mesure où l'ordonnance est déjà rendue, dans les |
| 12 | circonstances présentes nous n'avons pas |
| 13 | d'objection à reporter le débat. On voulait bien |
| 14 | collaborer. On comprend la préoccupation de |
| 15 | terminer le témoignage de monsieur Duchesneau. |
| 16 | Alors, effectivement, c'est dans ce contexte-là. |
| 17 | Nos prétentions n'auraient pas été très |
| 18 | longues ce matin dans la mesure où la Commission a |
| 19 | le fardeau, les procureurs de la Commission ont le |
| 20 | fardeau de démontrer les raisons pour lesquelles le |
| 21 | scellé devait être ordonné. Mais on s'engage |
| 22 | effectivement à faire parvenir les arguments, nos |
| 23 | arguments de notre côté une fois qu'on aura reçu |
| 24 | les leurs. Et on pourra avoir un débat qui, à mon |
| 25 | avis, devrait prendre quelques heures au maximum, |
| 26 | jeudi. |
| 27 | La seule nuance c'est dans la mesure où il |
| 28 | y aurait de nouvelles ordonnances, de nouvelles |
| 29 | demandes d'ordonnances dans le cadre du témoignage |
| 30 | de monsieur Duchesneau; on aimerait en être avisés |
| 31 | avant pour qu'on puisse faire les choses dans |
| 32 | l'ordre et non dans le désordre et faire le débat |
| 33 | peut-être à ce moment-là dans une seule fois. |

- Je prends pour acquis que vous allez assister aux 1
- 2 audiences, comme les journalistes sont toujours là?
- Me GENEVIÈVE GAGNON: 3
- 4 Bien, en fait, on est à quelques pas, Madame la
- Présidente. 5
- LA PRÉSIDENTE : 6
- 7 C'est justement, alors je ne vois pas l'opportunité
- de vous aviser d'avance puisque vous serez en
- 9 direct, le cas échéant, si ça présente.
- 10 Me GENEVIÈVE GAGNON:
- Parfait. Alors, écoutez, je comprends vos propos. 11
- Il y a un élément sur lequel on insiste, par 12
- exemple, on aimerait insister, c'est qu'évidemment 13
- 14 on voudrait que le débat soit fait avant la
- suspension des travaux de la Commission pour l'été. 15
- Je pense que c'est ce qui est prévu. 16
- LA PRÉSIDENTE : 17
- Ah! c'est sûr. Vous êtes assurée de ça. 18
- Me GENEVIÈVE GAGNON: 19
- Parfait. Alors, je vous remercie. 20
- LA PRÉSIDENTE : 21
- 22 Parfait.
- Me BENOÎT BOUCHER: 23
- Si vous me permettez, Madame la Présidente... 24
- 25 LA PRÉSIDENTE :
- 26 Bien, je vais laisser votre collègue s'exprimer
- d'abord. Oui? 27
- 28 Me FLORENCE LUCAS :
- 29 Je souscris aux représentations de ma consoeur et
- 30 je serai présente jeudi matin. Merci.
- LA PRÉSIDENTE : 31
- Parfait. Merci. Oui? 32
- Me BENOÎT BOUCHER: 33
- Alors, si vous me permettez, si des arguments 34

| 1 | constitutionnels devraient être soulevés, il serait |
|----|---|
| 2 | opportun qu'on ait un avis de 95 et un avis de |
| 3 | 95 avec les arguments qui doivent être présentés |
| 4 | devant la Commission. |
| 5 | LA PRÉSIDENTE : |
| 6 | Oui? |
| 7 | Me SONIA LEBEL : |
| 8 | À cela je n'ai pas vraiment grand-chose à ajouter, |
| 9 | je ne pense pas qu'on on n'anticipe pas de |
| 10 | soulever d'arguments constitutionnels, on va y |
| 11 | aller sur les règles des arrêts Dagenais Mentuck, |
| 12 | tels qu'ils sont établis par la Cour Suprême et je |
| 13 | pense Mais s'il y a lieu, naturellement, on va |
| 14 | se conformer à nos devoirs, Madame la Présidente, |
| 15 | soyez assurée. |
| 16 | LA PRÉSIDENTE : |
| 17 | Parfait. Merci. |
| 18 | Me SONIA LEBEL : |
| 19 | Merci, ça termine pour moi. Je vous souhaite une |
| 20 | bonne journée. |
| 21 | |
| 22 | LA PRÉSIDENTE : |
| 23 | Parfait. Alors, maintenant, Madame Trudel, bonjour; |
| 24 | Monsieur Duchesneau. Et pourriez-vous me répéter |
| 25 | votre nom. |
| 26 | M. MARTIN MORIN : |
| 27 | Martin Morin. |
| 28 | LA PRÉSIDENTE : |
| 29 | Merci, Monsieur Morin. |
| 30 | |
| 31 | L'AN DEUX MILLE DOUZE (2012), ce dix-huitième (18°) |
| 32 | jours du mois de mai, A COMPARU : |
| 33 | JACQUES DUCHESNEAU, sous le même serment. |
| 34 | ANNIE TRUDEL, agent de renseignements. |

- LAQUELLE, après avoir été assermentée, dépose et 1
- 2 dit comme suit :
- 3 MARTIN MORIN, enquêteur UPAC.
- 4 LEQUEL, après avoir été assermenté, dépose et dit
- 5 comme suit :
- INTERROGÉS PAR Me CLAUDE CHARTRAND: 6
- 7 Q. [1] D'abord, Madame Trudel, pouvez-vous nous faire
- une description de vos tâches, que vous exerciez à 8
- 9 l'Unité anticollusion et à partir de quel moment et
- 10 jusqu'à quel moment vous aviez exercé ces tâches?
- Mme ANNIE TRUDEL: 11
- R. Donc, en fait, j'ai commencé à l'Unité 12
- 13 anticollusion à titre de personne qui coordonnerait
- 14 l'administration et surtout qui participerait à la
- création de cette nouvelle unité. Mes tâches se 15
- sont adaptées aux besoins, donc en cours de route 16
- 17 je suis devenue agent de liaison avec le MTQ et
- agent de renseignements, donc je servais surtout 18
- 19 les enquêteurs et les enquêtes.
- 20 Et, en octobre deux mille onze (2011), j'ai
- 21 été transférée à l'Unité permanente anticorruption,
- 22 où je travaille encore, à titre d'agent de
- 23 renseignements.
- 24 Q. [2] Merci. Et, Monsieur Morin, quant à vous,
- 25 pouvez-vous nous indiquer à quel moment vous vous
- êtes joint à l'Unité anticollusion et quelles 26
- 27 étaient vos fonctions à cet endroit?
- M. MARTIN MORIN: 28
- 29 R. Je me suis joint à l'Unité anticollusion, Madame la
- 30 Présidente, en avril deux mille dix (2010) alors
- que je terminais une carrière à la GRC, en février 31
- deux mille dix (2010). J'y ai agi comme enquêteur. 32
- 33 Q. [3] Et vos fonctions actuelles au niveau de
- 34 l'Unité...

| 1 | R. | Je | demeure | enqué | èteur | à | l'Unité | permanente |
|---|----|-----|-----------|-------|-------|-----|---------|------------|
| 2 | | ant | cicorrupt | cion, | à 1' | JPA | AC. | |

- Q. [4] Alors, très bien. Pour la suite de mes
 questions, je vais adresser mes questions à
 monsieur Duchesneau, toutes mes questions à
 monsieur Duchesneau. Et si, Monsieur Duchesneau,
 vous croyez que l'un ou l'autre des membres de
 votre équipe est plus habilité d'y répondre, je
- 9 vais vous demander de nous indiquer à qui vous
- 10 allez céder la parole.
- 11 M. JACQUES DUCHESNEAU:
- 12 R. Parfait.
- Q. [5] Alors, tout d'abord, Monsieur Duchesneau, si on revient à... ou si on fait le lien avec la dernière audience, vous veniez de déposer votre rapport, la dernière version de votre rapport, qu'on a déposé en cote SP-92.
- Je vais demander à mademoiselle de nous
 afficher ce document-là, SP-92. 5P. Je m'excuse, je
 dis, SP, c'est parce que le 5 fait sur ma feuille
 ressemble à un S. 5P-92. Alors, si vous voulez nous
 le défiler jusqu'au préambule.
- Alors, on y remarque qu'il y a eu, comme on l'a mentionné vendredi, qu'on avait apposé, pour les questions qui vont suivre, on avait apposé un surlignage sur le document. Alors, je comprends que dans sa version originale il n'y avait pas de surlignage?
- 29 R. C'est exact.
- 30 Me CLAUDE CHARTRAND :
- Voulez-vous, Madame, m'afficher le document numéro
- 32 1, s'il vous plaît?
- Q. [6] Bon, c'est à nouveau, je comprends que c'est à nouveau votre rapport, Monsieur Duchesneau?

- R. C'est exact, Madame la Présidente. 1
- 2 Me CLAUDE CHARTRAND :
- Voulez-vous le défiler quelque peu, Mademoiselle? 3
- Vous nous avez réaffiché le même. Alors, vous avez 4
- 5 une copie vierge du rapport Duchesneau, c'est
- celle-là que je veux que vous affichiez. 6
- 7 Q. [7] Alors, on voit que celle-ci est dans son état
- original, c'est bien exact?
- 9 R. C'est exact.
- Q. [8] Bon. Je vais vous demander, pour les besoins 10
- des participants par la suite, de pouvoir déposer 11
- une copie complètement vierge, donc sur laquelle il 12
- 13 n'y a eu aucune altération. On va la déposer sous
- 14 la cote 5P-93. C'est bien ça.

- 5P-93 : Rapport de l'Unité anticollusion au 16
- 17 ministère des Transports du Québec
- 18 vierge.

- Me CLAUDE CHARTRAND : 20
- Maintenant, je vais vous demander de nous 21
- 22 réafficher le document précédent, Mademoiselle.
- 23 Alors, si vous voulez nous montrer l'en-tête de la
- 24 page, après le préambule, après la préface, plutôt.
- Bon. Juste arrêter à l'en-tête de la page, au tout, 25
- tout haut de la page. Arrêtez là. 26
- 27 Q. [9] Alors, Monsieur Duchesneau, on voit qu'à l'en-
- 28 tête de chacune des pages du document, le titre
- 29 débute par « document secret »?
- 30 R. C'est exact.
- Q. [10] Alors, pour quelle raison c'est apposé sur le 31
- 32 document?
- 33 R. Parce que ce rapport se voulait un rapport à être
- 34 remis au ministre.

- Q. [11] Et pourquoi le terme « secret » utilisé?
- 2 R. Bien, c'est...
- 3 Q. [12] Il était le seul destinataire du document?
- 4 R. Le rapport, si on regarde la page couverture,
- 5 c'est, je crois, « rapport au ministre ». Il
- faudrait que je regarde ma copie originale. Oui,
- 7 « Rapport de l'Unité anticollusion au ministre des
- 8 Transports du Québec ».
- 9 Q. [13] Alors, destiné au ministre simplement?
- 10 R. C'est ça.
- 11 Q. [14] L'usage qu'on devait en faire de ce rapport-
- 12 là, quel était-il?
- 13 R. D'informer le ministre des constats que l'Unité
- 14 anticollusion avait faits au cours de la dernière
- année et demie. À l'époque, vous vous rappelez que
- dans mon témoignage la semaine dernière on parlait
- de rapports, une série de rapports, qui pourraient
- 18 être faits à tous les six mois au ministre. Une
- 19 conjoncture particulière a fait que finalement,
- comme je le dis dans ma note, ça a été le seul
- 21 rapport qui a fait état de notre travail à l'Unité
- 22 anticollusion pendant la période de dix-huit (18)
- 23 mois.
- Q. [15] Maintenant, pour compléter ce rapport-là, vous
- 25 nous avez dit la semaine dernière qu'il y avait des
- 26 enquêtes qui étaient menées et que vous complétiez
- 27 des dossiers qui contenaient les résultats de ces
- 28 enquêtes, c'est exact?
- 29 R. C'est exact, Madame la Présidente.
- 30 Q. [16] Est-ce que vous êtes en mesure de nous dire
- 31 combien de dossiers vous avez ouverts à l'Unité?
- 32 R. Cent trente-cinq (135)... Cent trente-huit (138)
- dossiers.
- Q. [17] Et de ces dossiers, est-ce que tous ces

- dossiers ont été transmis à l'UPAC au moment où
- 2 l'UAC a été absorbée par l'UPAC?
- 3 R. Oui. Tous les dossiers ont été transmis à l'UPAC,
- 4 oui.
- 5 Q. [18] Maintenant, suite à votre témoignage, toujours
- la semaine dernière, vous nous avez laissé entendre
- figalement qu'il y a certains documents qui auraient
- 8 été transmis à d'autres agences. Est-ce que c'est
- 9 exact?
- 10 R. Il y a dix-sept (17) enquêtes qui ont été
- 11 transmises à l'Opération Marteau.
- 12 Q. [19] Et à quelles fins étaient transmis ces
- dossiers-là, à l'Opération Marteau?
- 14 R. Quand on pensait que des enquêtes criminelles
- pouvaient être poursuivies, à ce moment-là on
- transférait le dossier et c'est l'Opération Marteau
- qui prenait l'enquête à ce moment-là et qui
- 18 décidait de la suite à donner à l'information que
- 19 nous leur transmettions.
- Q. [20] On va revenir au rapport, si vous voulez me
- réafficher 5P-92 et décrotiquer un peu, même un peu
- 22 beaucoup le contenu du rapport. Voulez-vous
- m'amener après la table des matières, s'il vous
- 24 plaît.
- Bon. On note si vous voulez aller aux notes
- de bas de page. Or, on note que vous avez dans ce
- 27 rapport-là à plusieurs endroits des références en
- 28 bas de page et vous avez des citations dans le
- texte, c'est bien exact?
- 30 R. C'est exact.
- 31 Q. [21] Bon. Relativement aux notes ou références en
- 32 bas de page ça réfère à quel type de document?
- R. Soit des documents de sources ouvertes, ça peut
- 34 être des citations prises de textes académiques, ça

- 1 peut être des citations d'informateurs et ça peut
- 2 aussi des informations tirées de nos enquêtes qu'on
- 3 va souvent résumer dans un texte là qu'on appelle
- 4 illustratif pour vous donner la saveur d'un thème
- 5 qui a pu être développé dans plusieurs enquêtes.
- Q. [22] Bon. Or d'abord si on regarde ici à la page 2
- du rapport, or ce sont les références à ce que vous
- 8 appelez des sources ouvertes?
- 9 R. Oui, dans ce cas ici si on prend la page 2 la note
- 10 3 c'est un texte de loi sur lequel on s'appuie.
- 11 Q. [23] Bon. Je comprends quand vous parlez juste pour
- les besoins de compréhension de tous, quand vous
- parlez de sources ouvertes, vous entendez quoi
- 14 comme sources ouvertes précisément?
- 15 R. Bien ça peut être tout ce qu'on peut trouver soit
- dans un article journalistique, une revue
- scientifique, ce qui peut être disponible sur le
- 18 web, par exemple, là où on peut aller chercher
- 19 l'information. Et la note en bas de page vise à
- justement donner le crédit à l'auteur.
- 21 Q. [24] Si on passe à la page 2, s'il vous plaît, 3,
- 22 et amenez-nous au bas de la page 4. Encore ici on
- est au bas de la page 5, encore ici je comprends
- que c'est toujours des sources ouvertes auxquelles
- on réfère. C'est bien exact?
- 26 R. C'est exact, Madame la Présidente.
- Q. [25] Or si vous voulez nous amener à la page 10 du
- rapport à la note de bas de page encore là. Bon.
- 29 Encore ici on voit une citation qui réfère à
- 30 l'émission Enquête Radio-Canada, or, c'est encore
- j'imagine une source ouverte?
- 32 M. MARTIN MORIN:
- Maître Chartrand, je note qu'on ne semble pas avoir
- les mêmes références, je ne sais pas.

- 1 M. JACQUES DUCHESNEAU:
- 2 R. Oui, le problème c'est qu'avec les notes, les
- 3 commentaires que nous avons mis en marge de la
- 4 page, mais on va vous suivre, peut-être donnez-nous
- juste la note, le numéro de la note en bas de page
- 6 parce que voyez-vous nous on l'a sur la page 11,
- 7 vous l'avez sur la page 10, mais c'est en raison
- 8 des notes qu'on a ajoutées nous-même.
- 9 Me CLAUDE CHARTRAND:
- 10 Q. [26] Parce que vous avez ajouté, fait des ajouts au
- 11 document, papier du document que vous avez
- 12 actuellement?
- 13 R. Effectivement, pour avoir des points de repère.
- 14 Q. [27] Or là ici si vous regardez à l'écran au bas de
- 15 la page 10 encore là on fait référence à une note
- de source ouverte, c'est bien ça?
- 17 R. C'est exact, Madame la Présidente.
- 18 Q. [28] Bon. Maintenant à la page 17, Mademoiselle, 17
- du document toujours. Si vous voulez nous remettre,
- 20 nous ramener dans le texte à la note 23 dans le
- 21 texte. Si vous voulez regarder à l'écran, Monsieur
- 22 Duchesneau?
- 23 R. Oui.
- Q. [29] Or, on voit qu'il y a une note en retrait dans
- le texte, c'est bien exact?
- 26 R. C'est exact, Madame la Présidente.
- Q. [30] Maintenant on voit que cette note-là n'est pas
- 28 précédée et suivie de guillemets?
- 29 R. C'est exact, c'est ce que je mentionnais sauf
- indication contraire, tous les récits, les
- 31 citations mis en retrait sont tirés de nos
- 32 enquêtes. Vous vous rappelez des rencontres
- hebdomadaires qu'on avait avec les enquêteurs.
- 34 Alors si le même thème était traité dans plusieurs

- 18 -Me Claude Chartrand

- enquêtes, on vous en faisait un résumé et ça 1 2 c'était présenté sous mode illustratif. Quand c'est
- 3 entre guillemets, c'est vraiment le verbatim d'un
- 4 témoignage qui nous a été rendu.
- Q. [31] O.K. Donc le mode illustratif c'est un 5
- assemblage de différentes informations prises dans 6
- 7 différents rapports ou sources de renseignements
- pour lequel vous avez composé le texte qui apparaît
- 9 dans la citation?
- 10 R. Oui. C'est exact, Madame la Présidente. Et c'est
- pour ça que ce matin j'ai madame Trudel et monsieur 11
- Morin qui vont puiser dans les différents rapports 12
- 13 qui vont vous permettre de comprendre les affirma-
- 14 tions qu'on a faites dans le rapport.
- Q. [32] Alors, et à la page 18 du document... 15
- 16 R. 18...
- 17 Q. [33] Alors, si vous voulez arrêter au plein centre
- de la page, or on voit un document entre 18
- 19 guillemets, donc c'est un extrait verbatim d'une
- 20 citation d'un texte ou d'un contenu de rapport
- d'enquête que vous avez colligé. C'est ça? 21
- 22 R. C'est exact, Madame la Présidente.
- Q. [34] Alors on va revenir, maintenant qu'on a 23
- 24 expliqué un petit peu comment étaient citées vos
- 25 références, on va revenir au tout début, à la
- préface, s'il vous plaît, Mademoiselle. J'attire 26
- 27 votre attention à la première ligne, première
- 28 phrase, et la deuxième phrase. Or,
- 29 Le ministère des Transports du Québec
- 30 aurait été le tout premier foyer
- d'activité de l'Unité anticollusion, 31
- 32 aussi ce rapport lui est-il
- 33 entièrement consacré.
- 34 Est-ce que je dois comprendre de cet extrait-là, de

Interrogatoire Me Claude Chartrand

cette citation-là de la préface, que le rapport ne 1 2 concerne que les activités du ministère des Transports? 3 R. C'est exact, Madame la Présidente. 4 Q. [35] Vous ne touchez pas à d'autres organismes, 5 autres que le ministère des Transports, dans 6 7 l'ensemble des constats que vous avez faits dans le rapport? 9 R. Enfin, oui, on touche à d'autres choses, parce que 10 quand le ministère des Transports subventionne certains travaux au niveau de certaines 11 municipalités, on allait voir dans les 12 municipalités. Donc c'est, en fait, le ministère 13 14 des Transports, comme bailleur de fonds, qui a été notre préoccupation. On a eu de grandes 15 16 municipalités et petites municipalités qui ont été 17 vérifiées dans ce contexte-là. Q. [36] Alors je vous amène maintenant à la citation 18 19 qui est en vert dans le texte, toujours la ligne 20 suivante? 21 R. Oui. 22 Q. [37] Alors, 23 Les soupçons sont persistants qu'un 24 empire malfaisant est à se consolider dans le domaine de la construction 25 26 routière, que des robinets seraient 27 partout ouverts et des fonds publics dilapidés dans une relative 28 29 insouciance, qu'on assisterait à une 30 banalisation, en amont comme en aval, des chantiers, du gonflement des 31 32 estimations par certaines firmes de 33 génie et des dépassements de coûts par

certains entrepreneurs.

| 1 | Alors | d | abord. | ani | est | 1 | 'auteur | de | CE | texte- | -1à? |) |
|---|-------|---|--------|-----|-----|---|---------|----|----|--------|------|---|
| _ | HIOIS | u | aboru, | qui | CDC | _ | auteur | ue | CE | LEALE | ⊥a: | |

- 2 R. Mais ça c'est un exemple pour situer le débat. Il
- faut se rappeler que lorsqu'on dépose, en septembre
- deux mille onze (2011), il y a deux ans que les
- 5 médias, notamment les médias d'enquête, nous
- 6 parlent de ce qui est écrit ici en vert. Donc c'est
- 7 un résumé, c'était pour situer le rapport et faire
- 8 comprendre que notre travail a été fait dans un
- 9 contexte particulier, et celui des nombreux
- 10 reportages qu'on avait, autant dans la presse
- 11 écrite que dans les médias télévisés et radio.
- 12 Q. [38] Et quant à ce... Quand je vous demandais un
- peu plus tôt qui était l'auteur de ce texte-là, on
- 14 est dans la rubrique « Message du dirigeant de
- 15 l'Unité anticollusion ».
- 16 R. C'est exact.
- 17 Q. [39] Alors, est-ce que c'est votre rédactrice qui a
- 18 écrit ce texte-là, ou c'est quelqu'un d'autre qui
- 19 l'a écrit?
- 20 R. Non. J'ai écrit une partie, ça a été retravaillé
- par la rédactrice, mais j'ai mis mon nom en bas.
- Donc, de la ligne 1, du mot numéro 1 au dernier mot
- sur la page, j'en assume l'entière paternité.
- Q. [40] Alors, je vais vous demander de nous amener au
- prochain endroit où... Je vais vous donner le
- numéro de la page, or on se retrouve, moi aussi
- dans ma page... On devrait se retrouver à la page 2
- du document. Or, à 2.1, alors ça, ça reprend un
- 29 petit peu ce que vous nous disiez un peu plus tôt.
- 30 R. Oui.
- 31 Q. **[41]** Le tout...
- 32 Le présent rapport est le tout premier
- que l'Unité anticollusion soumet au
- 34 ministre des Transports du Québec

depuis sa création en février 2010. Il 1 2 ne s'attarde guère aux modalités de 3 constitution de l'équipe et aux 4 conditions de démarrage de ses 5 activités, pour se tourner résolument vers l'état des travaux réalisés 6 7 jusqu'à maintenant. R. Oui. 9 Q. [42] Alors c'était le tout premier, je comprends 10 que ça a été le dernier également? R. Hum, hum. 11 Q. [43] Alors il y avait, donc, objectif, c'était 12 13 prévu qu'il y ait d'autres rapports qui soient 14 soumis. R. À l'origine, il était prévu qu'on ferait un rapport 15 à tous les six mois. Et quand vous regardez ce 16 17 paragraphe, on dit: Il ne s'attarde quère aux modalités de 18 19 constitution de l'équipe... 20 Vous vous rappelez que dans la version 1, le rapport 1, il était question des difficultés qu'on 21 22 avait eues, dont je vous ai parlé la semaine 23 passée. On était vraiment au-delà de ça quand on a 2.4 rédigé ce rapport final, donc on a tout simplement occulté cette partie-là; c'est ce que ce paragraphe 25 résume, d'une certaine façon. 26 27 Q. [44] Je vous amène également deux paragraphes plus 28 bas. 29 Nous avons ainsi découvert un univers 30 clandestin et bien enraciné, d'une 31 ampleur insoupçonnée, néfaste pour 32 notre société aussi bien sur le plan 33 de la sécurité et de l'économie que 34 sur celui de la justice et de la

| 1 | | démocratie. La situation n'est pas |
|----|----|---|
| 2 | | banale. Ce que nous avons appris, sous |
| 3 | | couvert de l'anonymat, de gens |
| 4 | | exaspérés, voir désespérés, qui ont |
| 5 | | besoin d'appuis pour espérer de |
| 6 | | nouveau. |
| 7 | | Alors, quelle est la signification que vous |
| 8 | | attribuez à ce texte-là et sur quelle base vous |
| 9 | | êtes-vous appuyé pour énoncer l'énoncé tel quel? |
| 10 | R. | Mais, comme je le disais, c'est vraiment un rapport |
| 11 | | en bout de piste. Alors, pendant dix-huit (18) |
| 12 | | mois, bien évidemment, quand on a recruté les gens |
| 13 | | pour faire partie de l'équipe, tout le monde avait |
| 14 | | son opinion. Ce qu'on dit là, dix-huit (18) mois |
| 15 | | plus tard, c'est que le problème était pire qu'on |
| 16 | | pensait. Et pourquoi? Bien, c'était suite aux |
| 17 | | enquêtes qu'on faisait et, oui, pour nous, c'est un |
| 18 | | déni de justice de voir que des gens étaient |
| 19 | | écartés de la possibilité de soumissionner quand |
| 20 | | venait le temps. C'est un problème de démocratie |
| 21 | | énorme. Et je pense que c'était la partie |
| 22 | | outrageante de ce qu'on avait décelé. |
| 23 | | Le problème sur le plan de la sécurité, |
| 24 | | c'est indéniable que des gens ont été tassés des |
| 25 | | processus d'appels d'offres, et souvent avec |
| 26 | | violence, donc on devait le faire. |
| 27 | | Et, d'un point de vue économique, bien, |
| 28 | | c'est que les bourses étaient détenues par peu de |
| 29 | | personnes. Il y a des gens qui ont tenté de percer |
| 30 | | dans le milieu et qui ne pouvaient pas le faire. |
| 31 | | Alors, ce que je vous dis là c'est un peu |
| 32 | | le résumé de ces rencontres hebdomadaires qu'on |
| 33 | | avait. Et, oui, je pense qu'il était important de |
| 34 | | préciser que la situation n'était pas banale, elle |

4

5

6

7

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

était, comme je disais, pire que ce qu'on avait
envisagé.

Bien, évidemment, beaucoup de gens nous ont parlé sous le couvert de l'anonymat, ça a été un objet ou un point central, si vous voulez, de toute notre démarche d'enquête, où les gens préféraient ne pas donner leur nom. Mais, oui, on a vu des gens exaspérés, désespérés, des gens qui ont fait faillite, qui avaient besoin d'appuis.

Je vous ai aussi parlé, la semaine dernière, que des anciens policiers utilisaient leurs anciens badges de policier, de retraité, non pas pour agir comme policiers, mais pour se donner une crédibilité qu'on n'avait pas, à prime abord, quand on rencontrait les gens. Et, par la suite, c'est vraiment l'expertise des enquêteurs qui faisait que les gens nous parlaient, parce qu'ils étaient exaspérés, parce qu'ils étaient désespérés.

Et je suis convaincu que l'Unité anticollusion a été une planche de salut et un moyen pour eux d'exprimer ce qu'ils ne pouvaient pas exprimer ouvertement à d'autres personnes.

Me CLAUDE CHARTRAND :

Mademoiselle, si vous voulez nous amener à la page...

26 LA PRÉSIDENTE :

Q. [45] Monsieur Duchesneau, j'aimerais savoir, ce

passage-là, à 2.1, il n'était pas... il n'avait pas

été soumis aux quatre personnes : madame Dupont,

madame Bissonnette, madame Boily, et il y a une

autre personne, parce qu'elles étaient quatre,

Chantal...

- 33 R. Brouillet.
- 34 Q. **[46]** Brouillet, c'est ça.

- 1 R. Oui.
- Q. [47] Il n'avait pas été soumis, et je présume qu'il
- n'a pas été soumis non plus à monsieur Sam Hamad?
- 4 R. Oui. Le paragraphe que je viens de vous citer?
- 5 Q. [48] Oui, 2.1.
- 6 R. Oui, oui, monsieur Hamad a eu la version finale. Il
- faut se rappeler que la rencontre, avec les quatre
- 8 personnes au MTQ, a eu lieu le quatre (4) août,
- 9 mais que c'était un travail qui était en
- progression constante. Donc, on a vraiment raffiné
- 11 et peaufiné le rapport jusqu'à la dernière minute.
- 12 Le rapport a été imprimé le trente (30) août, si je
- me rappelle bien, pour être remis le premier (1er)
- septembre. Donc, entre le quatre (4) août et le
- trente (30) août, on a continué à travailler sur le
- 16 rapport.
- Q. [49] O.K. Mais qu'est-ce qui justifiait, entre le
- quatre (4) août et le trente (30) août, d'inclure
- 19 qu'il y avait « un univers clandestin et bien
- 20 enraciné, d'une ampleur insoupçonnée »? Qu'est-ce
- 21 qui... « Néfaste ». Qu'est-ce qui soupçonnait cet
- 22 ajout, qui n'est pas sans conséquence, là, qui est
- quand même important?
- 24 R. Mais c'est vraiment... c'est vraiment le temps qui
- nous poussait... Oui, on a eu des rencontres,
- 26 surtout pour connaître si le MTQ avait des
- objections de principe sur, notamment, les tableaux
- qu'on faisait, sur les affirmations qui touchaient
- le Ministère. Mais ça c'est vraiment une note qui
- 30 est globale, qui n'aurait pas pu changer vraiment
- 31 avec l'input des gens du MTQ. Parce que ça c'est
- vraiment une conclusion d'enquête.
- 33 Q. [50] O.K. Ce n'est pas une... le résultat de
- d'autres enquêtes entre le quatre (4) août et le

| 1 | moment. | οù | vous | rédiaé | le | rapport? |
|---|-------------|----|---------|--------|-----|----------|
| | IIIOIIICIIC | Ou | v O u D | rcarge | T C | rapport. |

- 2 R. Non, on a vraiment...
- 3 Q. **[51]** O.K.
- 4 R. C'était une course contre la montre pour finir, là,
- 5 le premier (1er) septembre. Vous vous rappelez que
- 6 l'Unité anticollusion allait se joindre à l'Unité
- 7 permanente anticorruption le six (6) septembre et
- la rencontre avec le ministre a eu lieu le premier
- 9 (1er) septembre, donc c'était évolutif.
- 10 Q. **[52]** O.K. Parfait. Merci.

- 12 Me CLAUDE CHARTRAND:
- Donc, si vous voulez nous amener à la page 8, s'il
- 14 vous plaît.
- 15 Q. **[53]** Alors:
- Dans le cas qui nous occupe, il s'agit
- par exemple pour un nombre restreint
- 18 d'entreprises de se concerter pour
- 19 simuler le jeu de la concurrence et,
- ce faisant, d'en tirer avantage au
- 21 détriment de ceux qui jouent selon les
- 22 véritables règles et notamment au
- 23 trésor public.
- 24 Encore là, quelle est l'origine de ce constat-là?
- 25 R. Bien, ça avait d'abord été évoqué par le
- 26 vérificateur de la Ville de Montréal, monsieur
- 27 Lefebvre, en mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit
- 28 (1998). Et il y a d'autres dossiers qui sont encore
- ouverts qui viennent confirmer l'affirmation qu'on
- fait ici. Alors, c'est un des stratagèmes les plus
- 31 connus parmi les stratagèmes dont je vous ai parlé
- la semaine dernière. C'est-à-dire que, avant même
- de se rendre au processus d'appel d'offres, on
- 34 convoque des gens ou on leur passe un message qu'il

| 1 | | serait beaucoup mieux pour eux de ne pas soumettre |
|----|----|---|
| 2 | | ou de répondre à cet appel d'offres-là. Donc, on |
| 3 | | pourrait avoir dix (10) je vous donne ça à titre |
| 4 | | hypothétique, dix (10) personnes qui seraient |
| 5 | | intéressées, mais en bout de ligne ce qu'on aura |
| 6 | | c'est seulement quatre entrepreneurs. Et c'est pour |
| 7 | | ça que la règle du plus bas soumissionnaire perd |
| 8 | | tout son sens quand on a éliminé les gens qui |
| 9 | | pouvaient nous apporter une certaine concurrence |
| 10 | | avant même que le processus commence et que les |
| 11 | | quatre compagnies qui resteront seront celles qui |
| 12 | | se seront entendues entre elles. Avant même que les |
| 13 | | enveloppes soient ouvertes on saura qui est le plus |
| 14 | | bas soumissionnaire, par exemple. |
| 15 | Q. | [54] Page 9, s'il vous plaît. Ça va tomber sur la |
| 16 | | page 10. |
| 17 | R. | Oui. |
| 18 | Q. | [55] Alors : |
| 19 | | À mots à peine couverts, certains |
| 20 | | parlent d'un industrie gangrenée dans |
| 21 | | plusieurs régions, sous l'emprise d'un |
| 22 | | petit cercle de professionnels et |
| 23 | | d'entrepreneurs qui se font une |
| 24 | | spécialité de déjouer les règles en |
| 25 | | place et de s'enrichir au détriment |
| 26 | | des contribuables. |
| 27 | | Pouvez-vous nous dire comment vous avez fait ce |
| 28 | | constat? |
| 29 | R. | Bien, notamment dans certaines régions ou dans |
| 30 | | certaines tâches particulières. Je vous ai parlé la |
| 31 | | semaine dernière des enrobés bitumineux, donc des |
| 32 | | petites usines d'asphalte. Il y a un problème |
| 33 | | technique, bien sûr, ça doit sortir à une certaine |

température et ça ne peut pas être posé en deçà

d'une autre température. Donc, la proximité est 1 2 importante. Mais on s'est aperçu, et on en parlera 3 plus loin dans le rapport, qu'il y a deux firmes 4 qui contrôlent la grande majorité de tout ce qui 5 est enrobés bitumineux en province. Et dans des cas ici, quand on dit que dans certaines régions c'est 6 7 une industrie qui est gangrenée, bien je parle notamment du domaine de l'asphalte. On a même un 9 cas où une personne qui était un représentant d'une 10 compagnie d'asphalte, on a posé une bombe dans son véhicule. Une de ces firmes, qui est une filiale 11 d'une compagnie française, avait écopé d'une amende 12 substantielle pour avoir fait la même manoeuvre en 13 14 Europe, et avait obtenu dix-sept virgule six millions (17,6 M) d'euros d'amende pour avoir 15 16 justement implanté le même système qu'on voyait ici 17 au Québec, mais qui avait été fait en Europe.

- Q. [56] Et vous parlez de quelle firme?
- 19 R. Sintra, qui est une filiale de Bouygues-Colas.
- 20 Q. **[57]** Alors, c'est Bouygues-Colas qui a été
- 21 sanctionnée?

- 22 R. Qui a été sanctionnée par une de ses filiales à
- dix-sept virgule six millions (17,6 M) d'euros.
- Mais l'amende globale infligée, là, s'élève au
- 25 total à cinquante-deux virgule sept millions
- 26 (52,7 M) d'euros.
- 27 Q. [58] Et quand vous parliez d'une région où il y
- avait deux seules entreprises, vous faites
- 29 référence à quelle région?
- R. Si on prend l'autoroute 20, prenez l'autoroute 20,
- 31 ça part de la Gaspésie et ça s'en vient. Et
- 32 monsieur Morin, qui a été le spécialiste dans ce
- domaine-là, pourra vous en donner un plus grand
- 34 aperçu, mais principalement dans ce coin-là. Donc,

| 1 | Sintra | est | un | des | entreprene | eurs | qui | se | spécialisent |
|---|--------|-------|------|-------|------------|------|------|------|--------------|
| 2 | dans c | e dor | nair | ne-là | à, l'autre | firm | e ét | tant | DJL. |

- Q. [59] Alors, Monsieur Morin, est-ce que vous avez des précisions à nous donner là-dessus?
- 5 M. MARTIN MORIN:

4

10

11

12

13

14

15

16

17

18

R. Je vais ajouter quelques précisions, Madame la
Présidente. Et d'emblée, j'aimerais ça vous relater
un peu la façon dont j'ai l'intention de vous
communiquer l'information que je possède.

L'information que je possède peut venir de mon cru, par contre elle peut aussi faire état des réunions hebdomadaires que nous avions et des rencontres que nous avions lors des préparatifs du rapport. C'est les idées regroupées du Service d'enquête qui ont permis d'aider monsieur Duchesneau à préparer ce document-là. Donc, lorsque je citerai quelque chose, il est possible que ce soit en relation avec un groupe de personnes.

19 LA PRÉSIDENTE:

- Q. [60] Je m'excuse, je voudrais bien comprendre. Des idées regroupées ou des enquêtes effectuées, regroupées?
- 23 R. Des enquêtes, des constats et des recommandations,
 24 ça se résume approximativement à ça, provenant de
 25 sources ouvertes, d'informateurs ou encore de
 26 rencontres avec des gens du ministère des
 27 Transports du Québec.
- 28 Q. [61] O.K. Merci.
- R. Pour répondre à votre question, Maître, Madame la
 Présidente, j'ai effectué personnellement les
 enquêtes dans la région, sur la Rive-Sud de Québec,
 et j'ai noté ce qui est mentionné là, personnellement. Des gens qui tentaient de pouvoir procéder
 à des soumissions ont été clairement informés de ne

- 29 -

| pas soumissionner car ils avaient peu de chance, et |
|---|
| sinon pas de chance, et qu'ils n'avaient pas |
| d'affaire à soumissionner pour ce type de projet |
| car les entreprises qui détenaient un monopole sur |
| le volet de l'asphalte ne donneraient pas de prix à |
| ces compétiteurs. Ça se résume à ça. |
| Me CLAUDE CHARTRAND : |
| Alors, si vous voulez continuer à défiler, |
| Mademoiselle. |
| M. RENAUD LACHANCE, commissaire: |
| |

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

28

29

30

31

32

33

34

- Q. [62] Si vous permettez, si je comprends bien, vous dites que c'est une entreprise qui ne voulait pas donner des prix à des concurrents potentiels? Elle ne voulait pas vendre son produit à d'autres entreprises qui auraient pu la concurrencer dans les contrats, c'est ça que vous soulignez?
- R. Bien lorsqu'on est dans le milieu, lorsqu'on est dans le milieu, je ne sais pas si je parle assez fort, mais lorsqu'on est dans le milieu des entrepreneurs routiers, évidemment ces grosses entreprises-là ont aussi des sphères d'activités spécialisées tel que la production de l'asphalte.

Et si vous êtes un entrepreneur routier et que vous avez vos propres, votre propre fourniture dans le bitume et dans l'asphalte, dans les granulaires lorsque vous soumissionnez vous êtes au même niveau que les autres. Donc le lien de la concurrence est rendu difficile parce que c'est vous qui fournissez le produit et d'autres entreprises, d'autres entrepreneurs intéressés à soumissionner qui ne possèdent de compagnie d'asphalte ont de la difficulté à aller chercher des prix auprès de ces entreprises-là.

Parce qu'il faut savoir que pour l'asphalte

- 1 comme tel il y a des distances à respecter, il y a
- 2 toutes sortes de facteurs qui doivent être
- 3 rencontrés pour s'assurer que les produits peuvent
- 4 être posés dans une réglementation qui est celle du
- 5 MTQ pour s'assurer que tout est bien fait.
- Q. [63] Je veux bien comprendre, donc vous dites que
- 7 je suis un entrepreneur, j'ai une usine d'asphalte?
- 8 R. Oui.
- 9 Q. [64] Je cote sur des contrats, des contrats du
- gouvernement. Il y a des gens qui m'approchent puis
- ils veulent me demander moi si je suis prêt à leur
- vendre à eux pour qu'ils puissent eux coter sur des
- contrats du gouvernement avec mon produit à moi. Et
- 14 cette entreprise-là a dit « non, moi je ne veux pas
- vous vendre ». C'est ça qui vous soulevez le
- 16 problème?
- 17 R. Exact. Puis ça peut aller plus loin, si tu fais
- partie des amis de ces gens-là ça va bien, tu as
- des prix, si tu n'es pas ami avec eux, bien c'est
- 20 difficile d'avoir des prix. Ou si tu as des prix
- c'est un non-sens. Ça c'est des faits qu'on a
- recueilli sur le terrain auprès d'informateurs qui
- 23 désirent garder l'anonymat.
- Q. [65] Et ce que vous avez dit tout à l'heure qu'une
- compagnie en Europe avait payé des amendes, le
- stratagème utilisé en Europe, est-ce que c'est des
- 27 stratagèmes que vous avez vus également sur le
- 28 territoire québécois, concrètement ce stratagème-
- là, quel était le stratagème en Europe qui a mené à
- 1'amende et quel est celui que vous avez vu sur le
- 31 territoire au Québec?
- 32 M. JACQUES DUCHESNEAU:
- R. Oui, c'est le même système qui se représente ici,
- on tente de contrôler une industrie, justement

| 1 | parce que des fournisseurs sont une partie |
|----|---|
| 2 | importante de l'équation des activités de |
| 3 | collusion. Si c'était un entrepreneur qui est |
| 4 | sérieux, qui veut fonctionner, mais que tu n'es pas |
| 5 | capable d'avoir les bons prix pour pouvoir tirer un |
| 6 | profit, bien tu ne feras pas de soumission, tu ne |
| 7 | répondras pas à l'appel d'offres. Mais c'est la |
| 8 | même chose qui est arrivée là-bas où peu de |
| 9 | personnes contrôlent comme le disait tantôt soit |
| 10 | les sablières, soit les sites des carrières pour |
| 11 | faire le granulat nécessaire à faire l'enrobé |
| 12 | bitumineux. À ce moment-là si tu n'es pas capable |
| 13 | d'avoir le produit, ça pose, ça pose le problème |

16 avait vu en Europe là dans les dossiers qu'on avait

que tu ne peux pas soumettre ton offre. C'est la

même chose. Donc c'est une réplique de ce qu'on

- 17 regardés, c'est la même chose qu'on tentait
- d'implanter ici.

14

- 19 Me CLAUDE CHARTRAND :
- 20 Q. [66] Si je comprends bien c'est un monopole
- 21 finalement qu'on essayait ou un monopole régional
- qu'on essayait d'implanter?
- 23 R. C'est exact.
- Q. [67] Ce que vous nous mentionnez?
- 25 R. C'est exact. Plutôt, plus loin dans le rapport puis
- je pourrais vous le trouver, mais on explique
- 27 finalement deux firmes contrôlent à peu près je
- pense soixante pour cent (60 %) du marché.
- Q. [68] Quand on va arriver dans le chapitre du
- 30 bitume?
- 31 R. Oui.
- 32 Q. **[69]** Maintenant...
- 33 LA PRÉSIDENTE :
- Q. [70] Je comprends que vous allez mentionner ces

- compagnies-là quand vous allez arriver plus tard?
- 2 R. Oui.

- 3 Q. [71] Comme les compagnies dont monsieur Morin vient
- 4 de parler?
- 5 R. Oui.
- 6 M. MARTIN MORIN:
- 7 R. Exact. Monsieur Duchesneau a mentionné le nom de la
- 8 compagnie dont je vous ai traité, excusez-moi.
- 9 LA PRÉSIDENTE :
- 10 Q. [72] Alors DJL?
- 11 M. JACQUES DUCHESNEAU:
- 12 R. DJL et Sintra.
- 13 Q. **[73]** Sintra, parfait.
- M. RENAUD LACHANCE, commissaire:
- 15 Q. [74] Le nom des compagnies qui se sont vues refuser
- des soumissions par ceux qui contrôlaient la
- 17 ressource, c'est quelle compagnie que vous avez
- 18 rencontrée qui a dit « moi je voulais avoir un prix
- puis ils n'ont pas voulu m'en donner un? » C'est
- 20 quelle compagnie?
- 21 M. MARTIN MORIN:
- 22 R. Nommer le nom de ces compagnies ou les gens que
- j'ai rencontrés risquerait de compromettre leur
- 24 sécurité, Madame la Présidente.
- 25 LA PRÉSIDENTE :
- Non, je comprends.
- 27 R. Et je vous demande...
- 28 LA PRÉSIDENTE :
- Je comprends.
- 30 Me CLAUDE CHARTRAND :
- Q. [75] Or, si on passe à la page suivante, juste le
- 32 paragraphe un peu plus haut, Mademoiselle. Or, ici,
- or, il n'est pas souligné en jaune :
- À la Ville de Montréal un groupe

34

Q. [79] Si on continue:

1 restreint d'entrepreneurs contrôlerait 2 la plupart des contrats de travaux 3 publics en particulier ceux de réfection des rues et trottoirs. Au 4 fil des ans le vérificateur de la 5 Ville s'étonne d'ailleurs publiquement 6 7 du fait que les contrats sont très 8 souvent octroyés aux mêmes. Il en faisait une nouvelle démonstration 9 10 chiffres à l'appui lors de son rapport au printemps deux mille dix (2010). 11 Votre constat est fondé sur quoi? 12 M. JACQUES DUCHESNEAU: 13 14 R. Sur le rapport du vérificateur de la Ville de Montréal que j'ai moi-même rencontré, monsieur 15 16 Bergeron. 17 Q. [76] Et dans son rapport il indique qu'il y a quatre... 18 19 R. Oui. Q. [77] ... groupes restreints d'entrepreneurs qui 20 21 contrôleraient les contrats? 22 R. Effectivement et un peu plus loin, parce que là on 23 est dans la section qui brosse un portrait global 24 de la situation au Québec, mais plus loin il y est question encore de façon précise là des compagnies 25 qui sont impliquées. Et la citation que vous avez 26 27 en retrait, entre guillemets, c'est tiré de 28 l'émission Enquête de Radio-Canada du quinze (15) octobre deux mille neuf (2009). 29 Q. [78] Oui, la citation où vous faites référence au 30 « fabulous fourteen »? 31 R. C'est exact. 32

Un phénomène vague et mal compris, les

| 1 | | renseignements liés à la collusion |
|----|----|--|
| 2 | | sont plus souvent cachés et volatiles |
| 3 | | et plusieurs hésitent à en parler |
| 4 | | ouvertement. En raison de sa |
| 5 | | complexité et de son caractère secret, |
| 6 | | on ne peut guère en mesure l'ampleur, |
| 7 | | la nocivité et l'impact réel, non |
| 8 | | seulement sur le plan économique, mais |
| 9 | | moins encore sur le plan social et |
| 10 | | politique. Or, s'il est pour ainsi |
| 11 | | dire impossible d'en faire le portrait |
| 12 | | cela ne veut pas dire qu'il faille |
| 13 | | baisser les bras pour autant. |
| 14 | | Or, ce constat-là, ce commentaire-là vous le tirez |
| 15 | | de quel endroit ou fondé sur quel élément que vous |
| 16 | | avez recueilli dans votre dossier? |
| 17 | R. | Monsieur Morin va en parler un peu plus, mais je |
| 18 | | vous résumerais ça en vous disant, je vous disais |
| 19 | | tantôt les gens sont d'abord réticents à nous |
| 20 | | parler. Première réaction. Deuxième réaction, |
| 21 | | c'est : |
| 22 | | Ah, même si je vous en parle, on sait |
| 23 | | que ça ne changera rien parce que ça |
| 24 | | fait trop longtemps que ça existe. |
| 25 | | Et quand ils nous parlent, ils nous donnent des |
| 26 | | informations précises. Et c'est un peu ça qui est |
| 27 | | marqué dans ce paragraphe-là. C'est un phénomène |
| 28 | | qui est vague, c'est difficile à comprendre. Ça |
| 29 | | prend un temps, un certain temps avant de saisir |
| 30 | | l'ampleur du problème et de finalement même si on |
| 31 | | parle la même langue de comprendre quel est le |
| 32 | | message. Parce qu'il y a vraiment un message |
| 33 | | particulier là pour les gens qui connaissent le |
| 34 | | milieu. |

Alors ça c'est résumer, encore là, dix-huit

(18) mois d'enquête dans un paragraphe que je viens
de vous donner encore dans un bref aperçu. Et pour
ce qui est des enquêtes qui se rattachent à ça,
monsieur Morin peut...

M. MARTIN MORIN:

R. Je serais porté, premièrement, de vous expliquer un peu où on va avec tout ça. Suite à la rencontre de plusieurs personnes, que ce soit au ministère des Transports, que ce soit des personnes qui sont des propriétaires d'entreprises ou des personnes qui désiraient formuler des plaintes à différents niveaux, c'est le constat qu'on a fait.

Parce que lorsqu'on arrivait pour se présenter, exemple, aux gens du ministère, même les gens du MTQ, à certains niveaux, pas tous, mais la plupart d'entre eux n'avaient pas nécessairement une bonne compréhension de ce qu'était la collusion, et d'emblée, après les avoir convaincus qu'ils avaient avantage à nous expliquer leur compréhension de ce qu'était la collusion, ou les problèmes qu'ils pouvaient avoir décelés à différents endroits, on voyait vraiment que pour eux, ça n'avait pas la même signification que pour nous, après s'en être instruits un peu et en ayant obtenu de la formation.

Donc, les gens ouvraient, acceptaient de collaborer avec nous, nous fournissaient des informations, nous transmettaient leur vision de ce qu'était, dans leurs fonctions, des possibilités de collusion, de stratagèmes qui étaient utilisés par les entreprises, le privé, pour essayer d'aller chercher des contrats, d'aller chercher des soumissions à différents endroits. Et c'est ce qui

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

nous a amenés à dire que plusieurs hésitent à en parler ouvertement. Et, en raison de sa complexité et surtout de son caractère secret, parce que les gens, c'était difficile d'aller chercher certaines informations, à un moment donné, lorsqu'on arrivait sur des points très pointus.

Lorsqu'on demandait, par exemple, à un ingénieur du MTQ ou à un sous-ministre adjoint à la retraite de nous fournir des informations qui nous permettaient de mieux comprendre, ça ne se faisait pas en cliquant le doigt, là. Il fallait vraiment s'asseoir avec les personnes, jaser de long en large, pour qu'ils nous expliquent les situations qu'ils avaient vécues au cours de leur carrière, qu'ils vivaient en cours de carrière, et les liens qu'on devait faire avec les entreprises qui avaient intérêt à faire des soumissions publiques. Ça résume à peu près ça, Maître, Madame la Présidente.

- Q. [80] Mais quand vous dites ça... Vous ne l'obteniez pas en cliquant du doigt...
- 21 R. Oui. C'est mon expression, je m'excuse...
- Q. [81] Oui mais qu'est-ce que vous voulez dire précisément? Les gens étaient réticents à vous donner ces informations?
- 25 R. Ce n'est pas réticent, c'est que les... Bien, oui, réticents un peu, mais surtout, ils voulaient 26 27 s'assurer... En général, les gens sont très bien 28 intentionnés quand ils décident de collaborer avec nous, et ils ne veulent pas dire des choses qui va 29 30 les amener au-delà de ce qu'eux veulent vraiment 31 lancer comme message. Et c'est important pour nous de... On prenait des avant-midis, des journées des 32 fois à rencontrer ces gens-là, puis on discutait de 33 34 long en large, on revenait sur les sujets, on

redemandait des explications. Ça fait partie de mon ancien métier de faire des enquêtes, puis on réalise que quelquefois c'est ardu, quelquefois il faut revenir sur des précisions. Personne n'était nécessairement mal intentionné, mais ils voulaient juste s'assurer de donner les bonnes informations.

Puis la compréhension, ce qui était dur, c'est d'arriver à une compréhension commune de ce qu'était le volet de la collusion sous son pacte, c'est-tu des pactes secrets, c'est-tu des stratagèmes, de la malversation, de la collusion proprement dite, et différencier la collusion de ce qui était de la corruption. Parce qu'il y a une différence à faire. Elle est mince, mais elle est là pareil, là, elle est très importante. C'est un peu ce dont nous discutions.

- Q. [82] Et justement, sans donner un détail qui pourrait tendre à identifier quelqu'un, vous nous parlez d'employés du MTQ, essentiellement, dans votre témoignage actuellement. Est-ce que ça regroupe un niveau d'emploi ou un milieu d'emploi particulier au MTQ, les gens qui vous transmettaient ces informations-là et ceux qui n'étaient pas familiers, si on veut, avec ces indices de collusion-là que vous pouviez détecter?
- R. Je pourrais, sans y accrocher un chiffre, dire que la majorité des personnes que nous rencontrions au MTQ, c'était des ingénieurs, O.K. qui agissaient comme chefs de service, ou encore comme chargés de projet dans des dossiers majeurs comme, mettons, la continuité des autoroutes, différentes autoroutes qui sont en construction. Ça résume à peu près les gens qu'on rencontrait.

Par la suite, on a aussi rencontré des gens

7

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

28

29

30

31

32

33

34

| 1 | spécialisés. Comme dans le domaine de l'homologa- |
|---|---|
| 2 | tion. On a rencontré des ingénieurs, encore, qui |
| 3 | étaient responsables de ce service, pour s'assurer |
| 4 | d'homologuer certains produits, et c'est toutes ces |
| 5 | discussions-là qui font en sorte qu'on était en |
| 6 | mesure de créer, un peu, un paragraphe comme ça. |

- Q. [83] Oui, Monsieur Duchesneau?
- M. JACQUES DUCHESNEAU:
 - R. Si je pouvais ajouter, Madame la Présidente, il y a aussi une autre dimension, je pense, qu'on ne peut pas écarter complètement.

Une des hésitations que les gens avaient, c'est qu'ils avaient une certaine gêne, parce qu'on nous a dit souvent qu'ils avaient eux-mêmes été obligés de participer à ce jeu-là. C'était une pièce de théâtre. C'est-à-dire que c'est vraiment le carnet de commandes, en début d'année, qui va déterminer qui aurait les contrats ou pas. Et les plus gros, quand leur carnet de commandes est plein, vont faire appel à de plus petits entrepreneurs pour couvrir telle ou telle section.

Ça fait que donc, quand ils nous parlaient, ils disait, « Écoutez, bien, même moi j'ai été obligé d'embarquer dans ce jeu-là, parce que je n'avais pas le choix. Sinon, si je refusais le contrat, ma compagnie s'en allait en faillite. » Alors, c'est plus compliqué d'avoir juste, que d'avoir juste nos cinq, six grands entrepreneurs, et comme si les autres sont écartés. C'est vraiment un jeu et un système. Ça, je pense que je n'insisterai jamais assez dans mon témoignage devant la Commission pour expliquer que ce n'est pas ponctuel, ça. On ne parle pas de contrat à contrat, mais d'un système qui a vraiment beaucoup

de ramifications. Et ça, si des entrepreneurs viennent vous parler, le carnet de commandes, vous allez voir, joue un rôle important. LA PRÉSIDENTE:

Q. [84] Alors ce que vous nous dites, Monsieur

Duchesneau, c'est que les petites et moyennes

entreprises ne sont pas nécessairement toutes

malhonnêtes, mais en mode survie.

R. Je pense, que c'est très bien résumé. C'est exactement ce que je veux dire.

11 Me CLAUDE CHARTRAND :

5

6

7

9

10

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

28

29

30

31

32

33

34

Q. [85] Merci. On va passer à la rubrique 5.1, qui devrait être à la page... Voulez-vous le défiler, dans votre bas? Donc, à la page 11.

Dans certaines circonstances, le
ministère des Transports peut octroyer
des contrats de gré à gré ou sur
invitation à soumissionner sans ouvrir
publiquement d'appel d'offres,
notamment en situation d'urgence si la
sécurité des personnes ou des biens
est en cause, lorsqu'il y a un
fournisseur unique ou si le montant
estimé est inférieur au seuil prévu
dans la réglementation. Autrement, il
faut y recourir. On distingue alors
trois grandes phases dans
l'attribution des marchés publics.
Chacune d'elles comportant aussi

plusieurs moments.

Or, vous avez obtenu cette information-là de quel endroit?

R. Du Ministère. Je pense que madame Trudel va être

mieux placée que moi pour répondre à cette

| 1 | | question. |
|----|----|---|
| 2 | | Mme ANNIE TRUDEL : |
| 3 | R. | Bien, en fait dans le cadre de mes fonctions |
| 4 | | d'agent de liaison j'avais un lien avec le MTQ, le |
| 5 | | central en fait du MTQ, et nous avons eu besoin de |
| 6 | | beaucoup de documents, de chiffres à analyser et or |
| 7 | | a utilisé beaucoup de ces choses-là qu'on a |
| 8 | | intégrées dans notre rapport. Et ça c'en est un des |
| 9 | | exemples. |
| 10 | | Le MTQ a préparé une feuille résumé qui est |
| 11 | | très utile et puis ça explique clairement selon |
| 12 | | quelles circonstances, quel genre d'appels |
| 13 | | d'offres. C'est très bien encadré. Ils n'ont pas |
| 14 | | beaucoup de choix, pas beaucoup de marge de |
| 15 | | manoeuvre, situations telles c'est ce genre d'appel |
| 16 | | d'offres, une autre situation c'est un autre genre |
| 17 | | d'appel d'offres. Donc c'est basé sur ce document. |
| 18 | Q. | [86] Alors on va vous amener, on va à la page 14 au |
| 19 | | milieu de la page. Au milieu de la page il devait y |
| 20 | | avoir, ça devait être surligné, ça n'y est pas. |
| 21 | | Alors le paragraphe commence par : « Le |
| 22 | | ministre ». |
| 23 | | Me MARCO LABRIE : |
| 24 | | « Le Ministère »? |
| 25 | | Me CLAUDE CHARTRAND : |
| 26 | Q. | [87] « Le Ministère », oui plutôt. Bon. Moi aussi |
| 27 | | j'ai la même chose, ça se trouve à être page 12. |
| 28 | | Ici. Alors « Le Ministère ». Il n'est pas en jaune |
| 29 | | celui-là. |
| 30 | | Le Ministère dispose de plusieurs |
| 31 | | outils de vérification pour assurer le |
| 32 | | suivi financier des projets, gestion |
| 33 | | des projets routiers (GPR), suivi |

financier des projets (SFP) et

1 bordereaux de demandes de paiement (BDP), le suivi des informations 2 3 contractuelles (SIC), indiquera, quant 4 à lui, le montant final. Encore là, c'est des informations que vous avez 5 obtenues du ministère des Transports, c'est bien 6 7 exact? M. JACQUES DUCHESNEAU: 9 R. C'est exact. 10 Q. [88] Et c'était traité par madame Trudel, j'imagine, ça? 11 R. C'est exact. Ce sont des outils que nous avions 12 demandés au début qui nous ont été accordés, donc 13 14 des banques de données dans lesquelles madame Trudel puisait ses informations. Elle pourrait 15 16 peut-être nous en donner un petit peu plus. 17 Mme ANNIE TRUDEL: 18 19 R. Bien, en fait ça c'est des bases de données maison du ministère des Transports. Donc, outre SEAO qu'on 20 21 utilisait régulièrement, il y avait ces quatre 22 bases de données-là auxquelles on avait accès. Je 23 travaillais particulièrement avec BDP et SIC qui me permettaient d'aller voir les montants des 24 25 estimations des projets, qui me permettaient d'aller voir les extra, les avenants, ça venait 26 27 d'où, si ça avait été accepté ou non; qui me 28 permettaient d'aller chercher les bordereaux pour les analyser et puis trouver des incongruités, s'il 29 30 y en avait. Donc, ça servait beaucoup au support des enquêtes des enquêteurs. Je complétais leurs 31 32 enquêtes en fait en allant chercher moi-même l'information dans les bases de données du 33 Ministère. 34

| 1 | Q. | [89] Parfait. Page 14, s'il vous plaît. Alors : |
|--|----|--|
| 2 | | Au regard des conditions d'embauche et |
| 3 | | de salaire, les candidats préfèrent |
| 4 | | toutefois se tourner vers des firmes |
| 5 | | privées. Cette difficulté de |
| 6 | | recrutement d'une relève s'ajoute à un |
| 7 | | réel problème de rétention du |
| 8 | | personnel expérimenté. En outre, c'est |
| 9 | | le corps d'emploi des ingénieurs qui, |
| 10 | | au Ministère, contribue presque |
| 11 | | exclusivement à combler les départs à |
| 12 | | la retraite des cadres. |
| 13 | | Alors on se retrouve dans la rubrique du rapport où |
| 14 | | vous nous faites état d'un manque d'effectifs |
| 15 | | compétents au Ministère. Alors pouvez-vous nous |
| 16 | | donner les sources de ces informations-là que vous |
| 17 | | avez recueillies et quel constat vous avez fait? |
| | | |
| 18 | | M. JACQUES DUCHESNEAU : |
| 18 19 | R. | M. JACQUES DUCHESNEAU : Bien, le constat c'était qu'en termes de nombre ça |
| | R. | |
| 19 | R. | Bien, le constat c'était qu'en termes de nombre ça |
| 19 20 | R. | Bien, le constat c'était qu'en termes de nombre ça pouvait s'équilibrer, mais vous avez vu dans les |
| 19 20 21 | R. | Bien, le constat c'était qu'en termes de nombre ça pouvait s'équilibrer, mais vous avez vu dans les pages précédentes, en page 9 où on parle des |
| 19 20 21 22 | R. | Bien, le constat c'était qu'en termes de nombre ça pouvait s'équilibrer, mais vous avez vu dans les pages précédentes, en page 9 où on parle des investissements routiers, que les investissements |
| 19 20 21 22 23 | R. | Bien, le constat c'était qu'en termes de nombre ça pouvait s'équilibrer, mais vous avez vu dans les pages précédentes, en page 9 où on parle des investissements routiers, que les investissements ont plus que doublé, mais on avait le même nombre |
| 19 20 21 22 23 24 | R. | Bien, le constat c'était qu'en termes de nombre ça pouvait s'équilibrer, mais vous avez vu dans les pages précédentes, en page 9 où on parle des investissements routiers, que les investissements ont plus que doublé, mais on avait le même nombre d'ingénieurs. |
| 19 20 21 22 23 24 25 | R. | Bien, le constat c'était qu'en termes de nombre ça pouvait s'équilibrer, mais vous avez vu dans les pages précédentes, en page 9 où on parle des investissements routiers, que les investissements ont plus que doublé, mais on avait le même nombre d'ingénieurs. Et le problème aussi c'est que ce n'était |
| 19 20 21 22 23 24 25 26 | R. | Bien, le constat c'était qu'en termes de nombre ça pouvait s'équilibrer, mais vous avez vu dans les pages précédentes, en page 9 où on parle des investissements routiers, que les investissements ont plus que doublé, mais on avait le même nombre d'ingénieurs. Et le problème aussi c'est que ce n'était pas tellement le nombre mais l'expérience, la somme |
| 19 20 21 22 23 24 25 26 27 | R. | Bien, le constat c'était qu'en termes de nombre ça pouvait s'équilibrer, mais vous avez vu dans les pages précédentes, en page 9 où on parle des investissements routiers, que les investissements ont plus que doublé, mais on avait le même nombre d'ingénieurs. Et le problème aussi c'est que ce n'était pas tellement le nombre mais l'expérience, la somme des expériences de ces ingénieurs-là qui posait un |
| 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 | R. | Bien, le constat c'était qu'en termes de nombre ça pouvait s'équilibrer, mais vous avez vu dans les pages précédentes, en page 9 où on parle des investissements routiers, que les investissements ont plus que doublé, mais on avait le même nombre d'ingénieurs. Et le problème aussi c'est que ce n'était pas tellement le nombre mais l'expérience, la somme des expériences de ces ingénieurs-là qui posait un problème. |
| 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 | R. | Bien, le constat c'était qu'en termes de nombre ça pouvait s'équilibrer, mais vous avez vu dans les pages précédentes, en page 9 où on parle des investissements routiers, que les investissements ont plus que doublé, mais on avait le même nombre d'ingénieurs. Et le problème aussi c'est que ce n'était pas tellement le nombre mais l'expérience, la somme des expériences de ces ingénieurs-là qui posait un problème. Bon, on a appris que, bon, vu qu'on est en |
| 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 | R. | Bien, le constat c'était qu'en termes de nombre ça pouvait s'équilibrer, mais vous avez vu dans les pages précédentes, en page 9 où on parle des investissements routiers, que les investissements ont plus que doublé, mais on avait le même nombre d'ingénieurs. Et le problème aussi c'est que ce n'était pas tellement le nombre mais l'expérience, la somme des expériences de ces ingénieurs-là qui posait un problème. Bon, on a appris que, bon, vu qu'on est en infrastructures de routes, en principe ça devrait |
| 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 | R. | Bien, le constat c'était qu'en termes de nombre ça pouvait s'équilibrer, mais vous avez vu dans les pages précédentes, en page 9 où on parle des investissements routiers, que les investissements ont plus que doublé, mais on avait le même nombre d'ingénieurs. Et le problème aussi c'est que ce n'était pas tellement le nombre mais l'expérience, la somme des expériences de ces ingénieurs-là qui posait un problème. Bon, on a appris que, bon, vu qu'on est en infrastructures de routes, en principe ça devrait être des ingénieurs civils, mais qu'on est allé |

| informatique. On a même vu un cas où c'est un |
|--|
| ingénieur nucléaire, donc il avait le titre |
| d'ingénieur, mais ce n'était pas sa spécialité que |
| de travailler dans le domaine des infrastructures. |
| Donc c'est un peu ça. |

Et bien évidemment que le niveau salarial au ministère des Transports ou au gouvernement du Québec est sans aucune commune mesure avec ce que des ingénieurs peuvent avoir comme salaire dans l'industrie privée. Et, ça, ça a été aussi un problème important dès le début du travail de l'UAC pour des rencontres que j'ai eues avec des gens du Ministère, avec la ministre Boulet, notamment. Le problème c'est que des gens quittaient le Ministère et, la semaine suivante, étaient déjà avec des firmes privées. Alors, ça posait un problème éthique, à tout le moins, puis en même temps, bien, on perdait notre expertise.

- Q. **[90]** Maintenant, est-ce que vous avez eu des constats qui... au niveau des enquêteurs quant au phénomène de perte d'expertise?
- 22 R. Oui. Ça, monsieur Morin pourrait peut-être discuter 23 de cet aspect.

M. MARTIN MORIN:

R. Effectivement, Madame la Présidente, dans les entrevues que j'ai conduites, les entrevues que mes confrères en enquête ont conduites, on a remarqué, de façon très courante, le cri d'alarme des gens qui étaient responsables des différents projets majeurs qu'il y a au Québec. Et leur cri était clair, là : « Il y a une perte d'expertise, les gens qu'on engage n'ont pas l'expérience qu'il faut. Ils ne savent pas quoi faire dans cette job-

là. Malheureusement, on perd nos meilleurs à l'entreprise privée. » C'était les messages qui nous étaient lancés.

J'ai été sur plusieurs grands chantiers routiers du Québec et les gens qui sont là sont de très bonnes personnes, des gens qui font de leur mieux pour arriver à leur... à rencontrer leur objectif, ce qu'on leur demande de faire, mais il leur manque vraiment du monde, ils ne peuvent pas arriver.

11 Me CLAUDE CHARTRAND :

4

5

6

7

9

10

- Et si vous voulez nous montrer le paragraphe suivant, Mademoiselle.
- 14 R. Si vous me permettez, je voudrais juste ajouter... Évidemment, le phénomène que ça apporte, Madame la 15 16 Présidente, c'est que les gens qui, dans le passé, 17 comme ingénieurs au ministère des Transports, passaient une semaine, deux semaines à vérifier un 18 19 projet, un plan de conception qui avait été préparé par une firme de génie-conseil, maintenant ils 20 21 prennent seulement peut-être une heure ou deux 22 pour le faire. Ça fait qu'ils n'ont pas le temps de 23 faire l'exercice au complet, ce qui amène aussi une diminution au niveau de la qualité des contrôles, 24 25 qui sont nécessaires, selon moi, au niveau du 26 gouvernement, pour s'assurer que tout le travail 27 est bien fait. Ça, on l'a remarqué à plusieurs 28 reprises, il y a des gens qui nous ont dit qu'ils 29 devaient laisser aller les choses parce qu'ils 30 n'arrivaient pas.
- Q. [91] Vous avez fait également un constat, si on voit au dernier paragraphe qui apparaît à l'écran, au niveau de l'échelle salariale des ingénieurs? R. Exact. C'est ce que les ingénieurs en place, au

| Ministère, nous disent. Et j'ai vu, personnelle- |
|---|
| ment, des cadres du MTQ, des gens même après que |
| monsieur Duchesneau ait parlé avec madame Boulet, |
| des gens quitter pour le privé; le vendredi ils |
| étaient au MTQ, le lundi ils étaient rendus dans |
| une firme de génie. Ça fait que c'est assez |
| surprenant. |

- M. RENAUD LACHANCE, commissaire :
- 9 Q. [92] Mais vous avez dit tout à l'heure qu'avant ça
 10 il y avait des contrôles qui étaient faits, parce
 11 que maintenant il y a moins d'expertise, qui ne
 12 sont plus faits par le ministère des Transports sur
 13 des...
 - R. Beaucoup de choses étaient faites en régie, ce qu'ils appelaient auparavant, maintenant il y en a peu. Disons, au Québec, il y a très peu de tâches qui sont faites en régie. C'est fait, majoritairement, par les firmes de génie qui ont été sélectionnées, dans un processus qui est propre au MTQ.

Par contre, le contrôle des plans soumis par les firmes de génie, que ce soit pour les structures complexes, exemple des ponts, que ce soit pour le volet de l'infrastructure comme telle, routière, les gens du MTQ, les ingénieurs du MTQ n'ont plus le temps nécessaire parce qu'ils doivent consacrer beaucoup de temps maintenant... je répète un peu... je me fais le porte-parole de ces gens-là. Ils doivent consacrer beaucoup de temps à des tâches administratives, comme chef de projet, par exemple, à s'assurer que la gestion se fait bien. Donc, c'est un reproche... pas un reproche, ce n'est pas le bon mot, c'est un constat important que les gens du MTQ faisaient pour nous éclairer

2

3

4

5

6

7

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

28

29

30

31

32

33

34

vraiment sur les raisons qui faisaient qu'il y avait certaines problématiques. Puis ça nous allumait dans le sens que là on faisait plus attention, essayer de voir s'il n'y avait pas des dérapages à quelque part. Comme le plan de surveillance... il a été modifié, d'ailleurs, récemment. Le plan de surveillance, au départ, était fait par la même firme de génie-conseil qui faisait la conception. À mon sens il y a conflit d'intérêts là, là. On en a parlé longuement dans nos réunions hebdomadaires, on ne peut pas faire les deux, on ne peut pas être l'arbitre puis le juge en même temps puis... être le joueur principal sur la glace. Donc, il y a ces choses qui ont été remarquées. C'est des choses qui, au départ, n'étaient pas bien comprises par les gens du MTQ, les ingénieurs, les chargés de projet, mais... parce que, pour eux, avoir une firme qui vient exercer de la surveillance, qui n'est pas celle qui a exercé la conception, leur amène des charges additionnelles aussi. Parce qu'il y a des tiraillements entre le concepteur et le surveillant et là c'est de déterminer qui fera l'arbitre. Ils se voient un petit peu comme ça, pris entre l'arbre et l'écorce à ce sens-là. Je ne sais pas si ça résume... M. JACQUES DUCHESNEAU: R. Mais, Monsieur le Commissaire, si j'ai bien compris, est-ce que votre question était : Est-ce qu'il y a moins de projets parce qu'ils n'ont plus de temps? Mais il faudrait que ce soit clair. C'est qu'il y a plus de projets mais beaucoup moins

d'input de la part des gens du Ministère parce

qu'ils n'ont pas le temps.

- Q. [93] Oui, ma question c'était : Est-ce qu'il y a
- 2 moins de contrôles qui sont faits par le ministère
- 3 des Transports?
- 4 R. C'est ça.
- 5 Q. [94] Par le fait qu'il y a moins d'expertise au
- 6 Ministère.
- 7 M. MARTIN MORIN:
- 8 R. C'est le contraire. Il y a beaucoup plus de
- 9 contrats au Ministère...
- 10 Q. **[95]** Pas de contrats...
- 11 M. JACQUES DUCHESNEAU:
- 12 De contrôle.
- 13 Q. **[96]** De contrôle.
- 14 R. Il y a moins de contrôle.
- 15 M. MARTIN MORIN:
- 16 R. Excusez mes... mon problème. Il y a beaucoup moins
- de contrôle. Il y en a très peu de contrôle.
- 18 Q. [97] Il y a moins de contrôle qu'avant.
- 19 R. Ils vont gérer les situations problématiques. C'est
- 20 ça qui est malheureux pour eux puis c'est ce que
- les gens, les chargés de projet ou les chefs de
- 22 service disent, c'est qu'ils se doivent de gérer
- seulement que le minimum au niveau des situations
- grandement problématiques. D'autres exercices
- qu'ils faisaient de surveillance de route, de plans
- de surveillance ou aller sur le terrain pour voir
- 27 plus précisément ce qui se passait, ils n'ont plus
- le temps de le faire. Ils manquent de ressources et
- ils ne sont pas capables de faire ces tâches-là.
- 30 LA PRÉSIDENTE :
- 31 Q. [98] Est-ce que vous avez aussi noté, parlant de
- 32 conflits d'intérêts entre la surveillance et la
- 33 conception, est-ce que vous avez noté aussi des
- 34 conflits d'intérêts de la part d'un ingénieur du

- 2 retrouve en fin de carrière ou au moment de prendre
- 3 sa retraite dans des firmes d'entreprises privées.
- Alors, est-ce que vous avez noté des conflits
- 5 d'intérêts, pour être polie, avec ces
- 6 fonctionnaires-là?
- 7 R. Il est arrivé à l'occasion qu'en discussion avec
- 8 des chargés de projet du Ministère, que ceux-ci me
- 9 faisaient état que des confrères qui venaient tout
- juste de laisser, qui n'étaient pas supposés
- 11 d'avoir un rôle à jouer dans les projets actifs en
- 12 place, ils venaient tout juste de laisser, on les
- 13 voyait arriver au Ministère, on les voyait
- 14 rencontrer leurs anciens confrères. Est-ce que la
- démarche allait plus loin? Est-ce qu'ils ont fait
- des interventions directes et précises? Je ne pense
- pas. Mais ça peut se faire de différentes façons,
- des interventions.
- 19 Q. [99] Oui, mais ça peut être aussi à l'inverse.
- Juste avant de partir ou dans les mois qu'ils...
- 21 R. Ah oui, c'est sûr.
- Q. [100] ... qu'ils partent, est-ce que vous avez noté
- que des gens avaient fait partie du comité de
- sélection, par exemple, ou avaient suggéré que l'on
- fasse affaire avec une telle firme plutôt qu'avec
- une telle autre, et que comme par hasard cette
- 27 personne-là, quelques mois plus tard, se ramasse à
- travailler pour cette firme-là?
- 29 R. Je comprends très bien ce que vous dites, Madame la
- Présidente, mais je n'ai pas noté ça, puis je n'en
- 31 ai pas fait la recherche. Peut-être que l'avoir
- recherché... C'est une très bonne question.
- 33 Q. [101] Est-ce que quelqu'un d'autre de votre équipe,
- Monsieur Duchesneau, a trouvé ça?

| I M. UACCOLD DUCILIBRIAN | 1 M. JA | CQUES DUCHESNEAU | : |
|--------------------------|---------|------------------|---|
|--------------------------|---------|------------------|---|

- 2 R. Oui. Dans certaines régions, effectivement, vous
- 3 êtes embauché par un responsable de région, c'est
- 4 votre patron, il est toujours avec le MTQ, vous
- 6 êtes un jeune ingénieur. Houp, il s'en va dans une
- firme privée, et là vous devez aller négocier avec
- 7 lui dans un projet dans lequel il a eu son
- 8 « input » du temps où il était au MTQ. Ça plaçait
- 9 tout le monde dans une situation très difficile.
- 10 Pour le jeune ingénieur qui devait confronter son
- ancien patron, les discussions, souvent...
- 12 Et ce qui est, pour aller dans la même
- lignée de ce que vous dites, c'est que l'ancien
- 14 patron devenu maintenant dans une firme privée un
- des responsables, disait même à l'ingénieur du
- Ministère : « Hé, ça là, c'est moi qui l'ai
- 17 travaillée, cette affaire-là, puis tu te trompes,
- ce n'est pas de même que ça devrait aller », puis
- 19 tout ça. Donc, on a vu un changement de chapeau,
- 20 mais tout ça pas dans l'intérêt du citoyen.
- 21 Q. [102] Alors, de quelle région parlons-nous et de
- quelle compagnie parlons-nous?
- 23 R. Il faudrait que je vérifie dans les dossiers. Je
- 24 parle d'une région du nord du Québec, et si je me
- 25 rappelle bien, une région dans le Bas-du-Fleuve. Je
- 26 pourrais vérifier avec mes confrères et vous donner
- les noms tantôt.
- M. MARTIN MORIN:
- 29 R. Si vous me permettez, Madame la Présidente,
- 30 maintenant que monsieur Duchesneau l'a mentionné,
- j'ai connu cette situation-là également en Estrie,
- 32 situation telle que relatée par monsieur
- 33 Duchesneau.
- M. RENAUD LACHANCE, commissaire:

| 1 | Q. | [103] Si vous voulez me permettre une question aux |
|----|----|---|
| 2 | | gens du ministère des Transports, il n'y a pas une |
| 3 | | politique qui couvre ces situations-là, pour éviter |
| 4 | | des conflits d'intérêts de ce genre-là? Donc, ce |
| 5 | | serait des cas où votre politique n'a pas été mise |
| 6 | | en application? |
| 7 | | Me BENOIT BOUCHER : |
| 8 | | Évidemment, Monsieur Lachance, si on a les cas en |
| 9 | | particulier, on pourra les analyser et faire |
| 10 | | rapport à la Commission. |
| 11 | | |
| 12 | | Me CLAUDE CHARTRAND : |
| 13 | Q. | [104] Justement, quand on parle de cette perte |
| 14 | | d'expertise-là au profit des entreprises privées, |
| 15 | | est-ce que vous avez fait l'inventaire des |
| 16 | | personnes qui ont quitté le ministère des |
| 17 | | Transports du Québec pour aller travailler au sein |
| 18 | | d'une ou l'autre des firmes d'ingénierie? |
| 19 | | M. JACQUES DUCHESNEAU : |
| 20 | R. | On n'a pas fait cet inventaire-là, mais je sais que |
| 21 | | le Ministère, dans mes conversations régulières |
| 22 | | avec le sous-ministre, je sais qu'il avait cette |
| 23 | | liste-là. Je sais que nos enquêteurs ont rencontré |
| 24 | | des anciens sous-ministres adjoints, notamment, qui |
| 25 | | étaient rendus dans des firmes, mais est-ce qu'on a |
| 26 | | une liste? La réponse c'est non. |
| 27 | | Me CLAUDE CHARTRAND : |
| 28 | | Alors, si voulez défiler l'écran, s'il vous plaît. |
| 29 | Q. | [105] O.K. Alors, on se retrouve à la page 16: |
| 30 | | Par exemple, les inspections sont |
| 31 | | parfois biaisées et cela a un prix. |
| 32 | | Certaines firmes privées peuvent en |
| 33 | | effet avoir avantage à sous-évaluer |
| 34 | | l'état des structures, augmentant du |

| 1 | même coup le nombre de celles qui |
|----|---|
| 2 | nécessiteront des réparations et, par |
| 3 | là, celui de leurs mandats potentiels. |
| 4 | De son côté, le Ministère est un peu à |
| 5 | la remorque de ces avis. Dans le |
| 6 | moindre doute, ses ingénieurs |
| 7 | confirmeront aussi la nécessité de |
| 8 | procéder à des réparations souvent |
| 9 | dispendieuses, au détriment de |
| 10 | solutions peut-être plus inventives. |
| 11 | Lorsqu'il s'en remet ainsi au privé |
| 12 | pour ses propres choix stratégiques |
| 13 | d'entretien et d'amélioration du |
| 14 | réseau, le droit de regard du |
| 15 | Ministère sur la définition de ses |
| 16 | propres besoins s'émousse et il en |
| 17 | résulte une gestion du risque moins |
| 18 | raffinée. |
| 19 | C'est assez important comme constat que vous avez |
| 20 | fait à cet endroit, à ce moment-ci dans votre |
| 21 | rapport où là vous faites allusion au fait qu'il y |
| 22 | aurait des sous-évaluations au niveau du risque des |
| 23 | structures? |
| 24 | R. On l'a vu non seulement au ministère des |
| 25 | Transports, mais aussi dans des municipalités. Vous |
| 26 | savez bon nombre de municipalités n'ont pas de |
| 27 | service d'ingénierie. Donc on laisse à un tiers |
| 28 | partie le soin de nous dire « ah, il faut changer |
| 29 | tel pont, ah, il faut changer tel réseau |
| 30 | d'aqueduc ». Bon, on a l'expertise d'une firme, ça |
| 31 | va bien. |
| 32 | La grande question, puis ça ça nous a été |
| 33 | soulevé beaucoup par des spécialistes du ministère |
| 34 | de dire « est-ce qu'on avait vraiment besoin de |

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

| 1 | faire ce changement-là? » C'est la grande question |
|---|--|
| 2 | qui, bon, on n'a pas répondu à toutes ces |
| 3 | questions-là, mais la perte d'expertise nous amène |
| 4 | à poser cette question de dire, est-ce qu'on fait |
| 5 | un chantier vraiment pour régler un problème ou on |
| 6 | le fait pour compléter le carnet de commandes de |
| 7 | certaines entreprises? |

Et quand on perd notre expertise, bien on n'a plus le choix. Si vous êtes propriétaire d'une maison, vous le savez si votre toit coule ou si votre fondation a besoin d'être changée. Vous n'avez pas besoin de quelqu'un qui passe puis qui dit : « Moi je suis un ingénieur et je vous suggère de faire le changement de votre fondation de la maison. »

Bien c'est la même chose. C'est rendu tellement gros comme ensemble de projets à gérer que, et on a perdu notre expertise, que le point d'interrogation se pose de façon sérieuse.

- Q. [106] Est-ce que vous avez été en mesure de découvrir des cas précis de cette situation-là, d'en identifier un ou plusieurs?
- 23 R. Plusieurs, oui, je ne l'ai pas ici en référence,
 24 mais je peux vous dire que ça nous a été répété
 25 souvent par des ingénieurs. Un cas précis, en ce
 26 moment, non, mais si vous voulez je pourrais aussi
 27 vérifier et vous en sortir, à moins que Martin...
 28 M. MARTIN MORIN:
- 29 R. Je n'ai pas de cas précis, mais à grande échelle si 30 on fait une rétrospective de ça, ça revient à ce 31 que j'ai dit tout à l'heure. Les ingénieurs du 32 ministère, les chargés de projets à cause de leur 33 charge de travail n'ont pas vraiment le temps 34 nécessaire pour vérifier les énoncés des firmes de

4

5

6

7

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

28

29

30

31

32

33

34

génie-conseil privées qui ont été mandatées pour 1 2 faire l'examen.

> Évidemment il y a tout le volet de l'aspect professionnel de ces, de ces organismes-là au niveau du bureau d'ingénieurs du Québec. Mais par contre il y a aussi un volet, quelle est la manière la plus acceptable à un coût moindre de pouvoir faire les travaux.

> C'est des choses que les gens du ministère des Transports, les ingénieurs du ministère des Transports, les chargés de projets et/ou les chefs de service avaient le temps dans le passé de s'arrêter puis de regarder, parce qu'ils ont tout de même une, ils ont développé une expertise dans leur milieu et ils pouvaient amener les suggestions et/ou des modifications aux plans et devis originaux. Ils n'ont plus le temps de faire ça. C'est un peu le résumé de ça.

Me CLAUDE CHARTRAND :

- Q. [107] Et si j'en reviens encore là au commentaire qu'on retrouve ici, au constat plutôt qu'on retrouve ici, est-ce que je comprends que c'est des choses qu'on vous a racontées ou ce sont un dossier ou un dossier précis de travaux qui ont été entrepris quelque part qui vous a amené à conclure dans le sens qui est mentionné dans le rapport?
- R. Évidemment ce n'est pas dans le contexte d'une discussion « at large » que tout cela s'est donné, ça s'est fait dans un contexte ouvert où on parlait de points précis. Par contre, c'est difficile pour moi ce matin de vous dresser, de vous suggérer un dossier particulier. Il nous fera plaisir de faire d'autres recherches pour voir si on peut trouver quelque chose.

| 1 | | Mais lorsque ces discussions-là se tenaient |
|----|----|---|
| 2 | | avec les gens du ministère des Transports, ils se |
| 3 | | tenaient dans un but précis, c'est-à-dire les |
| 4 | | problématiques qu'ils avaient rencontrées dans les |
| 5 | | mois précédents ou dans les années précédentes. Et |
| 6 | | même que ça a été discuté avec des gens qui |
| 7 | | exerçaient une fonction assez haute au ministère |
| 8 | | des Transports avant leur retraite ou des sous- |
| 9 | | ministres adjoints. |
| 10 | | M. JACQUES DUCHESNEAU: |
| 11 | R. | En fait c'est un grand questionnement qui nous a |
| 12 | | été présenté par plusieurs personnes, c'est pour ça |
| 13 | | que je vous dis, avoir un cas précis, non, mais |
| 14 | | c'est dans nos rencontres les gens disaient le vrai |
| 15 | | point d'interrogation. Est-ce qu'on avait besoin de |
| 16 | | faire ce travail particulier? Est-ce que c'était |
| 17 | | vraiment une priorité ou est-ce qu'on faisait juste |
| 18 | | dépenser le budget? |
| 19 | | Donc on n'a pas poussé plus loin la |
| 20 | | réflexion, mais lorsque vous parlerez à des gens du |
| 21 | | MTQ, vous allez voir que c'est un commentaire qui |
| 22 | | revient souvent. Des gens de terrain, j'entends. |
| 23 | | LA PRÉSIDENTE : |
| 24 | Q. | [108] Quand vous dites « si on ne devait pas plutôt |
| 25 | | dépenser le budget », c'est toujours dans l'optique |
| 26 | | que si le budget n'est pas dépensé, l'enveloppe |
| 27 | | budgétaire va être moindre l'année d'après? |
| 28 | R. | Oui, il y a sûrement ça, mais on a aussi appris, |
| 29 | | quand on a des routes à faire, il faut les faire. |
| 30 | | Et on parlera un peu plus loin tantôt de la |
| 31 | | banalisation de l'argent. Quand vous faites une |
| 32 | | route vous avez besoin de faire une route de |
| 33 | | contournement, elle coûtera ce qu'elle coûtera la |
| 34 | | route de contournement, en autant que ma route |

Interrogatoire - 55 -Me Claude Chartrand

- principale va être faite le plus rapidement 1
- possible. Or, c'est cette mentalité-là souvent là 2
- 3 qui était perçue dans les différentes régions.
- M. RENAUD LACHANCE, commissaire: 4
- 5 Q. [109] Mais si je comprends bien ce qui est écrit
- ici, c'est que vous dites qu'il y a des firmes qui 6
- 7 sont chargées d'évaluer l'état des structures,
- volontairement empirent l'état des structures afin
- 9 de pouvoir avoir des mandats potentiels plus
- 10 importants. Donc voilà donc c'est fait à dessein,
- de surévaluer, dans le fond de surévaluer les 11
- dommages d'une structure pour éventuellement peut-12
- 13 être forcer le ministère des Transports à lancer un
- 14 contrat.
- R. Oui. 15
- Q. [110] C'est ça que vous... 16
- 17 R. Puis la contre-expertise est difficile, parce que
- 18 le ministère a perdu de son expertise. Alors, est-
- 19 ce qu'on est bien servi par quelqu'un qui dit,
- « Ah, ah, ta route a un problème, il faut la 20
- 21 refaire. » C'est la grande question qu'on doit se
- 22 poser.
- 23 Q. [111] Et ça, c'est ce qu'on... Monsieur Morin, vous
- 24 disiez c'est ce qu'on vous a dit. Mais vous n'avez
- 25 pas de dossier précis sur cet élément-là, là. Vous
- 26 avez dit tout à l'heure, « C'est ce qu'on m'a
- 27 dit. »
- M. MARTIN MORIN: 28
- 29 R. Mais c'est...
- Q. [112] Mais est-ce que vous, vous avez des dossiers 30
- 31 que vous pourriez dire, « Oui, voici, dans ce
- dossier-là il y a eu une surestimation des 32
- 33 dommages... »
- 34 R. Comme je vous ai mentionné un peu auparavant, ça va

| 1 | me | faire | plaisir | de | faire | des | recherches | pour |
|---|----|-------|---------|----|-------|-----|------------|------|
| | | | | | | | | |

- 2 essayer de vous trouver un dossier particulier,
- 3 mais c'est des discussions. C'est beaucoup plus des
- discussions, O.K., qui ont eu lieu avec les gens du
- 5 ministère des Transports, que ce soit à titre de
- 6 chargé de projet ou à titre de chef de service, qui
- 7 ont fait ces constats. Mon rôle était, et le rôle
- 8 des enquêteurs de l'UAC à l'époque était de
- 9 recueillir ces informations-là, d'en discuter en
- 10 réunions hebdomadaires, comme je vous ai parlé au
- 11 préalable, et d'en faire un constat. C'est le
- 12 constat qu'on fait ici ce matin.
- 13 LA PRÉSIDENTE:
- Q. [113] Mais je vais poursuivre ce que monsieur
- 15 Lachance dit. Effectivement, si ce ne sont que des
- discussions théoriques, c'est une chose, mais si
- vous avez des cas d'espèce, on aimerait bien savoir
- sur quoi vous vous êtes basé lorsque vous vous
- 19 êtes, vous avez parlé de ces sujets-là.
- 20 R. Je le prends en note, Madame la Présidente...
- 21 Q. **[114]** Merci.
- 22 R. ... pour tenter de vous donner une réponse.
- 23 Q. **[115]** Merci.
- M. JACQUES DUCHESNEAU:
- 25 R. Madame la Présidente, vous allez être contente
- d'apprendre que vos audiences sont grandement
- 27 écoutées par les gens du ministère, et depuis mon
- 28 témoignage, la semaine passée, je reçois beaucoup
- de courriels où des gens viennent me donner de
- 30 l'information. Alors peut-être qu'ils pourraient...
- 31 Q. [116] Alors j'imagine que ça va vous faire plaisir
- de nous les transmettre?
- R. Ah, c'est sûr. Et il serait encore mieux si on les
- 34 transmettait directement à la Commission. Votre

- 1 adresse est connue. Je pense que c'est un avantage.
- Q. [117] Ça c'est un souhait que j'ai souvent répété.
- 3 R. Madame, allez-y...
- Q. [118] Et ils répondent bien, d'ailleurs. Mais ces
- 5 personnes-là devraient peut-être aussi... Peut-être
- 6 nous ont-elles communi... ont-elles communiqué avec
- 7 nous.
- 8 Me CLAUDE CHARTRAND :
- 9 Q. [119] Merci. Si on va maintenant à la page 17,
- 10 alors la citation qui apparaît :
- 11 Certains entrepreneurs s'entendent
- 12 entre eux pour tourner la situation
- d'appel d'offres à leur avantage et
- 14 favoriser secrètement celui qu'ils
- 15 auront choisi pour obtenir un contrat.
- 16 En contrepartie, les autres
- 17 soumissionnaires peuvent devenir sous-
- 18 traitants de l'entrepreneur qui aura
- 19 décroché ce contrat ou attendre tout
- 20 simplement leur tour.
- 21 Pouvez-vous nous donner le fondement de cette
- 22 citation-là? Je comprends que cette citation-là,
- c'est une de celles qui est en mode illustratif,
- comme vous avez expliqué un peu plus tôt?
- 25 R. Oui, et il y a des dossiers qui sont encore
- ouverts, dont on ne peut pas parler, mais c'est un
- 27 peu le stratagème dont je vous parlais tantôt. On a
- 28 même vu des cas où le plus bas soumissionnaire a
- 29 décidé de se retirer, le deuxième obtenait le
- 30 contrat, et redonnait le travail à faire à celui
- qui était d'abord le plus bas soumissionnaire.
- 32 Q. [120] Alors, en sous-contractant...
- R. Je vais... Je vais reprendre ça. Parce qu'on a un
- 34 système d'appel d'offres, plusieurs personnes

- 1 présentent des soumissions, le plus bas
- 2 soumissionnaire, pour une raison X, décide de se
- 3 retirer, même s'il est celui qui a gagné le
- 4 contrat, décide de se retirer, on donne le contrat
- à celui qui est arrivé deuxième. Une fois que celui
- qui a obtenu le contrat la deuxième fois a pris
- 7 connaissance de tout ça, ne fait pas le travail
- 8 lui-même, mais redonne en sous-contrat le travail à
- 9 celui qui était le plus bas soumissionnaire. Et là,
- 10 comme je vous dis, on a des cas...
- 11 LA PRÉSIDENTE:
- 12 Q. [121] Et garde la différence entre les deux
- 13 contrats?
- 14 R. Et obtient un prix supérieur à celui qui aurait eu
- 15 le contrat si on l'avait donné au plus bas
- soumissionnaire. Et ça, on a des cas précis, mais
- dont les dossiers sont encore ouverts.
- 18 Mme ANNIE TRUDEL:
- 19 R. Non, j'en ai un...
- 20 M. JACQUES DUCHESNEAU:
- 21 R. Oui? Ah! O.K. On en a un.
- 22 Mme ANNIE TRUDEL:
- 23 R. En fait, il y a un cas, il y a une petite
- variation. Le plus bas soumissionnaire se fait
- disqualifier, le deuxième soumissionnaire remporte
- le contrat, mais le sous-traite en totalité au
- 27 premier soumissionnaire qui a été disqualifié.
- Me CLAUDE CHARTRAND:
- 29 Q. [122] Et ce contrat-là, est-ce que lui il est... Ce
- dossier-là est ouvert, auquel vous référez?
- 31 R. Non. C'est un dossier fermé.
- 32 Q. [123] Il s'agit de... Pouvez-vous me donner plus de
- précisions sur ce contrat?
- R. Bien, vous souhaitez les noms des entreprises?

- 1 Q. [124] Ceux qui sont impliqués, oui?
- 2 R. Doncar et CJRB. Doncar et CJRB.
- 3 Q. [125] Qui étaient qui dans l'hypo... pas
- 4 l'hypothèse, mais...
- 5 R. En fait...
- Q. [126] ... la situation que vous nous mentionnez?
- 7 R. Doncar est le plus bas soumissionnaire.
- 8 Q. [127] Disqualifié?
- 9 R. Il est disqualifié, CJRB est le deuxième, qui
- 10 remporte le contrat et qui sous-traite en totalité
- 11 à Doncar.
- 12 Q. **[128]** Qui a fait le contrat.
- 13 R. Qui a fait le travail.
- Q. [129] Est-ce que vous savez c'est quel ouvrage qui
- avait été fait avec ce, dans ce contrat-là?
- 16 R. C'est dans une municipalité de la couronne nord.
- 17 Q. [130] Pouvez-vous nous dire laquelle?
- 18 R. En fait, c'est que je sais que cette municipalité-
- 19 là est sous enquête, donc, à vous de...
- 20 M. JACQUES DUCHESNEAU:
- 21 R. C'est parce qu'on ne veut pas vous placer dans une
- 22 mauvaise situation. On connaît la contrainte que
- vous avez, alors...
- M. RENAUD LACHANCE, commissaire:
- Q. [131] Mais, cette disqualification-là, c'est
- quelque chose de technique parce que pour qu'il y
- 27 ait de la collusion, il faut qu'il y ait une forme
- d'entente pour dire qu'il y a quelque chose qui
- 29 n'est pas correct là...
- 30 R. Il y a...
- 31 Q. [132] ... il faudrait qu'il y ait une entente entre
- 32 ces deux joueurs-là ou c'est...
- R. Il faudrait que je revoie le dossier. Il y a
- 34 plusieurs façons d'être disqualifié. Oui,

techniquement, mais je cherche le terme là, mai sil 1 2 y a une façon aussi d'être disqualifié juste parce 3 qu'on a omis de déposer certains documents et puis 4 normalement, bien, on a une marge de manoeuvre pour 5 les déposer. Puis, si on ne les dépose pas, au bout de vingt-quatre (24) heures ou quarante-huit (48) 6 7 heures, dépendant combien de temps ils ont eu pour se rendre conforme, bien là, à ce moment-là, ils deviennent disqualifiés. Donc, il faudrait que je 9 10 revoie pour savoir pour exactement quelles raisons ils ont été disqualifiés. 11

- Q. [133] O.K. Donc, il n'y a pas vraiment... il pourrait... ça peut être essentiellement une disqualification technique sans que les deux se soient parlés. Et une fois disqualifié, l'autre qui a remporté le contrat a décidé de recruter celui qui avait été disqualifié, mais est-ce que... avez-vous des signes qu'il pourrait y avoir là possible entente entre les parties?
- 20 R. Oui, parce qu'ils ont, si je ne m'abuse, des 21 actionnaires, les mêmes actionnaires dans ces deux 22 entreprises-là.
- 23 M. MARTIN MORIN:

12

13

14

15

16

17

18

19

R. Si vous me permettez, Monsieur le Commissaire, j'ai 24 25 vu dans les enquêtes qu'on a conduites des 26 situations qui font en sorte que les gens utilisent 27 les systèmes en place pour être capable de déjouer 28 les structures et toute la réglementation. Et ce 29 cas-là serait un cas qui pourrait faire une 30 démonstration. La collusion comme telle, elle a pu se produire, on n'a pas... Tel que vous le dites, 31 32 on n'a peut-être pas la matière pour déposer des 33 accusations en matière de collusion, mais il y a eu des stratagèmes ou de la malversation qui a été... 34

qui ont été effectués pour arriver à des fins, mais

de d'autres façons, ce qui, je pense, explique le

- 3 cas dont on parle.
- 4 M. JACQUES DUCHESNEAU:
- 5 R. Vous savez, la collusion, c'est un jeu intellectuel
- 6 entre deux ou plusieurs personnes. On ne garde pas
- 7 de trace de ça. Donc, prouver la collusion, c'est
- 8 difficile, mais on peut voir les effets qui sont
- 9 dévastateurs. Si on regarde uniquement les
- 10 politiques du gouvernement, je suis sûr qu'on va à
- 11 l'encontre d'une façon de faire qui n'est pas
- 12 réglementée de la bonne façon, d'une certaine
- façon.
- 14 M. MARTIN MORIN:
- 15 R. Deux compagnies peuvent s'entendre ensemble pour
- 16 contourner la réglementation d'une façon à ce que
- 17 ça crée le moins possible d'attention et c'est
- souvent le cas, puis c'est la meilleure... une des
- meilleures façons de le faire pour pouvoir jeter le
- doute sur est-ce que c'est la réglementation qui
- 21 avait une faiblesse ou c'est tout simplement les
- 22 effets de collusion. C'est ce qu'on a constaté dans
- certaines enquêtes.
- M. RENAUD LACHANCE, commissaire:
- Q. [134] Mais, dans ce dossier-là, si j'ai bien
- 26 compris madame Trudel, c'étaient deux soumissions
- 27 bidons là vu que vous dites que c'étaient les mêmes
- 28 actionnaires qui étaient dans les deux... dans les
- deux compagnies. C'est ce que vous avez soulevé,
- que c'étaient les mêmes actionnaires.
- 31 Mme ANNIE TRUDEL:
- 32 R. Je ne dirais pas « bidons », puis ce n'était pas
- cent pour cent (100 %) les mêmes actionnaires dans
- les deux entreprises. Il y a un lien entre les deux

| 1 | | entreprises, mais ce n'est pas exactement |
|----|----|--|
| 2 | Q. | [135] Parfaitement. |
| 3 | R. | les mêmes. |
| 4 | Q. | [136] O.K. Merci. |
| 5 | | LA PRÉSIDENTE : |
| 6 | | Maître Chartrand, il est l'heure de la pause. |
| 7 | | Me CLAUDE CHARTRAND : |
| 8 | | Parfait. |
| 9 | | LA PRÉSIDENTE : |
| 10 | | Alors, nous allons suspendre. |
| 11 | | SUSPENSION DE L'AUDIENCE : |
| 12 | | |
| 13 | | REPRISE DE L'AUDIENCE |
| 14 | | LA PRÉSIDENTE : |
| 15 | | Où sont vos témoins, Maître Chartrand? |
| 16 | | Me CLAUDE CHARTRAND : |
| 17 | | Oui. Alors, ils brillent par leur absence, Madame |
| 18 | | la Présidente. |
| 19 | | LA PRÉSIDENTE : |
| 20 | | Je vais en profiter pendant leur absence pour vous |
| 21 | | dire que j'ai omis de vous dire ce matin |
| 22 | | qu'exceptionnellement, cet après-midi nous allons |
| 23 | | suspendre les audiences à seize heures (16 h). |
| 24 | | Me CLAUDE CHARTRAND : |
| 25 | | Alors, nous étions à la page 17. Si vous voulez |
| 26 | | nous amener à la page 18. Non, restez dans le bas |
| 27 | | de la page 17, s'il vous plaît. |
| 28 | Q. | [137] Alors, j'attire votre attention, Monsieur |
| 29 | | Duchesneau, à la citation au bas de la page 17 : |
| 30 | | Pas moins de 16 entrepreneurs |
| 31 | | répondent à un appel d'offres pour la |
| 32 | | construction d'un pont, avec des |
| 33 | | montants étonnamment proches les uns |
| 34 | | des autres, environ 30 % sous |

32

33

34

| 1 | | l'estimation de 11 millions \$. Le |
|----|----|---|
| 2 | | contrat est octroyé à -35 %. Cette |
| 3 | | irrégularité, soulevée en territoire, |
| 4 | | n'est pas même prise en considération |
| 5 | | par les hautes instances du ministère, |
| 6 | | une situation qui pave pourtant la |
| 7 | | voie à des avenants et réclamations. |
| 8 | | Alors, je comprends qu'il s'agit ici, encore là, |
| 9 | | d'une citation contextuelle, si on peut utiliser ce |
| 10 | | terme? |
| 11 | R. | Illustrative |
| 12 | Q. | [138] Illustrative. |
| 13 | R. | que monsieur Morin va traiter. C'est un |
| 14 | | dossier |
| 15 | | M. MARTIN MORIN : |
| 16 | | Est-ce qu'on possède, la note 14? |
| 17 | | M. JACQUES DUCHESNEAU : |
| 18 | | La note 14. C'est une enquête en cours ça? |
| 19 | | |
| 20 | | M. MARTIN MORIN: |
| 21 | | Je vais regarder pour être certain. |
| 22 | | Me CLAUDE CHARTRAND : |
| 23 | Q. | [139] Alors, ma question : Pouvez-vous nous |
| 24 | | indiquer d'où provient cette information-là? |
| 25 | R. | C'est un dossier qui touche les travaux de |
| 26 | | construction qui furent retardé et |
| 27 | | LA PRÉSIDENTE : |
| 28 | Q. | [140] Est-ce que vous pouvez parler un petit peu |
| 29 | | plus fort, je vous prie. |
| 30 | R. | Excusez-moi, Madame la Présidente. D'habitude j'ai |

un bon ton de voix, là, je vais la remonter. Je

vais le « cranker » ça ne sera pas long.

Q. [141] Alors donc, vous disiez que c'était des

Me CLAUDE CHARTRAND :

- travaux de construction d'un pont?
- 2 R. Travaux de construction retardés et refus de
- 3 surveillance des travaux, dans la région de St-
- 4 Mathieu de Beloeil. J'ai une note ici, à savoir que
- 5 le dossier avait été transféré pour enquête. Le
- dossier 2010-05-12. Ça touche, évidemment, tel que
- 7 le texte le précise, seize (16) entreprises, qui
- 8 ont répondu à un appel d'offres pour la
- 9 construction d'un pont, avec des montants très près
- 10 un de l'autre. Et lorsqu'on visualisait les
- 11 bordereaux, on pouvait voir vraiment qu'il y avait
- des choses qui étaient non appropriées ou qui
- 13 étaient très près une de l'autre. Évidemment,
- 14 rentrer dans les détails, ça peut peut-être
- compromettre les personnes.
- Q. [142] Je comprends que le dossier est toujours
- 17 ouvert?
- 18 R. Oui.
- 19 Q. [143] Il n'est pas clos au moment où on se parle.
- 20 Alors donc, c'est un dossier que vous aviez traité
- 21 à l'UAC, si je comprends bien?
- 22 R. Exact.
- 23 Q. [144] Et qui vous a amené à...
- 24 R. Faire des constats.
- Q. [145] Le constat que vous avez introduit...
- 26 R. Exactement.
- 27 Q. [146] ... intégré dans le rapport.
- 28 R. Sous une forme de paragraphe, pour essayer
- d'illustrer qu'est-ce qu'on avait vu, sans pouvoir,
- 30 malheureusement, vous en dire plus long pour
- 31 l'instant.
- 32 Q. [147] Est-ce que vous avez rencontré d'autres
- 33 situations similaires, où on avait des montants qui
- 4 étaient étonnamment proches les uns des autres

- 65 -Me Claude Chartrand

- entre les soumissionnaires? 1
- M. JACOUES DUCHESNEAU: 2
- 3 R. On en a un dans le rapport, si vous voulez un
- 4 exemple, je sais qu'un peu plus loin dans le
- 5 rapport où... quand on parle des bordereaux.
- Q. [148] Oui, celui-là on va y revenir. 6
- 7 R. On va y revenir plus tard.
- Q. [149] Celui qui est affiché... le tableau de
- 9 bordereaux, là, qui est affiché dans le rapport.
- 10 R. C'est ça.
- M. MARTIN MORIN: 11
- R. Il y a d'autres dossiers, effectivement, qui ont 12
- 13 été enquêtés, Madame la Présidente, mais qui sont
- 14 également encore ouverts pour enquête.
- Q. [150] Si on poursuit... 15
- LA PRÉSIDENTE : 16
- Q. [151] Dans quelle région? 17
- R. Dans la Montérégie. En Montérégie. Alors, il y a 18
- 19 Montérégie Est, Montérégie Ouest, parce que c'est
- 20 divisé, au niveau du ministère des Transports, par
- différentes directions territoriales. C'est ce que 21
- 22 j'ai sous la main actuellement, Madame la
- 23 Présidente.
- 24 Me CLAUDE CHARTRAND :
- Q. [152] Alors, si on poursuit, toujours à la citation 25
- 26 suivante :
- 27 Toujours dans le même projet de pont,
- 28 la firme de génie-conseil n'est plus
- 29 en mesure de fournir l'ingénieur
- 30 compétent pour la surveillance du
- 31 chantier, comme stipulé au contrat de
- 32 services professionnels, et le
- 33 ministère doit aller d'urgence en
- 34 appel d'offres. La même firme

| 1 | | l'emporte, cette fois en consortium, |
|----|----|--|
| 2 | | et s'engage à fournir du personnel |
| 3 | | pour assister l'ingénieur provenant de |
| 4 | | sa partenaire. En raison des délais |
| 5 | | que cela occasionne, l'entrepreneur |
| 6 | | refuse de faire les travaux au montant |
| 7 | | soumissionné et avise le ministère |
| 8 | | d'un changement à la hausse sur |
| 9 | | plusieurs prix unitaires, en invoquant |
| 10 | | le fait qu'il devra travailler à |
| 11 | | l'extérieur du calendrier prévu. Le |
| 12 | | ministère décide finalement d'annuler |
| 13 | | ce contrat et de retourner en appel |
| 14 | | d'offres, non sans avoir dédommagé le |
| 15 | | soumissionnaire qui l'avait d'abord |
| 16 | | emporté. |
| 17 | | Alors donc, ici, on a un dossier précis en rapport |
| 18 | | avec cette affaire-là. C'est le même dossier que le |
| 19 | | précédent, si j'ai bien compris? |
| 20 | R. | Je peux regarder la note 15, Annie? |
| 21 | Q. | [153] Êtes-vous en mesure de nous dire le |
| 22 | | dédommagement qui nous expliquer le |
| 23 | | dédommagement qui a été accordé dans ce dossier-là? |
| 24 | R. | Je vais prendre une lecture rapidement du document, |
| 25 | | Madame la Présidente. Il y avait une réclamation de |
| 26 | | sept cent mille dollars (700 000 \$), le dossier de |
| 27 | | Saint-Mathieu-de-Beloeil, route 229. On parlait |
| 28 | | d'une réclamation de sept cent mille dollars |
| 29 | | (700 000 \$), la réclamation totale est devenue d'un |
| 30 | | million cinq cent mille (1,5 M\$) et |
| 31 | Q. | [154] Est-ce que de fait le Ministère a |
| 32 | R. | Le MTQ, après avoir consulté son responsable des |
| 33 | | réclamations, acceptait de payer un million cent |

mille (1,1 M\$) pour terminer la discussion. Exact.

contrat, c'est bien ça?

| 1 | | Présentement, il faut attendre la |
|----|----|---|
| 2 | | décision des hautes instances |
| 3 | | concernant le règlement de la |
| 4 | | réclamation. |
| 5 | | C'était une réclamation. |
| 6 | | LA PRÉSIDENTE : |
| 7 | Q. | [155] Si je comprends bien, la compagnie fait un |
| 8 | | appel d'offres à un montant X, demande des |
| 9 | | ajustements et demande donc d'augmenter le prix de |
| 10 | | son contrat. Et comme le Ministère ne veut pas, lui |
| 11 | | retire le contrat, mais lui donne un million cent |
| 12 | | mille (1,1 M\$) en dédommagement? |
| 13 | R. | Annule le contrat. |
| 14 | Q. | [156] Annule le contrat? |
| 15 | R. | Oui. Et par la suite, il y a à nouveau un appel |
| 16 | | d'offres de lancé. Il y a quelqu'un qui réussit à |
| 17 | | l'emporter. |
| 18 | Q. | [157] Et ça, c'est toujours pour la construction |
| 19 | | d'un pont? Et non pas la réfection? |
| 20 | | M. JACQUES DUCHESNEAU: |
| 21 | R. | L'élément déclencheur, si vous me permettez, Madame |
| 22 | | la Présidente, c'est que la firme de génie-conseil |
| 23 | | qui doit faire la surveillance, qui a mis son nom |
| 24 | | pour faire soudainement informe qu'elle n'a plus |
| 25 | | d'ingénieur compétent pour le faire. Et c'est ça |
| 26 | | qui amorce une série de répercussions, si vous |
| 27 | | voulez, au niveau de l'entrepreneur. |
| 28 | | Me CLAUDE CHARTRAND : |
| 29 | Q. | [158] Si j'ai bien compris, alors, ne dispose pas |
| 30 | | de l'expertise pour surveiller les travaux, ça |
| 31 | | engage des délais auprès de l'entrepreneur en |
| 32 | | construction qui lui demande un supplément pour |
| 33 | | rencontrer ses coûts, pour pouvoir accomplir le |

- R. Parce qu'il y a des délais. Et quand il refait une 1
- autre soumission, là ses coûts unitaires ont 2
- 3 augmenté.
- Q. [159] Est-ce que c'est lui qui obtient le nouveau 4
- 5 contrat?
- R. Monsieur Morin va vous dire ça. 6
- 7 M. MARTIN MORIN:
- R. C'est ça que je suis en train de regarder, juste
- pour être sûr de donner une réponse exacte à madame 9
- 10 la présidente.
- LA PRÉSIDENTE : 11
- Q. [160] J'imagine qu'il n'a pas dû ravoir le contrat 12
- 13 puisqu'il a eu un million cent mille (1,1 M\$) en
- 14 dédommagement?
- M. JACQUES DUCHESNEAU: 15
- R. Je n'irais pas dans une certitude dans cette 16
- 17 réponse-là. On va vous trouver la réponse.
- M. MARTIN MORIN: 18
- 19 R. Je n'ai pas la réponse pour le moment, Madame la
- 20 Présidente.
- 21 Q. [161] Vous allez nous donner la réponse?
- 22 R. Je vais vous donner la réponse plus tard.
- Q. [162] Et vous allez répondre aussi à la question 23
- 24 s'il s'agissait d'une réfection d'un pont ou de la
- 25 construction d'un pont?
- M. JACQUES DUCHESNEAU: 26
- 27 R. C'était la réfection d'un pont. Monsieur Morin?
- M. MARTIN MORIN: 28
- 29 R. Oui, c'était la réfection d'un pont, ça c'est sûr.
- 30 Et à savoir si c'est la même firme qui a obtenu le
- contrat, ce que je vais vérifier pour m'assurer, il 31
- me semble que oui, mais je ne veux pas le dire de 32
- 33 façon hypothétique.
- 34 M. JACQUES DUCHESNEAU:

| 4 | _ | _ | | | | | - | , |
|---|-------|----------|-----|---------|---------|------|--------------|----------|
| | R | ()n | 772 | 770119 | revenir | awec | l a | réponse. |
| _ | T / • | O_{11} | νu | v O u D | | avcc | $\pm \alpha$ | TCPOIDC. |

- 2 Me CLAUDE CHARTRAND:
- 3 Q. [163] Je comprends qu'on ne peut pas identifier les
- 4 parties, même si plusieurs se reconnaissent, parce
- 5 qu'il est toujours... le dossier est toujours
- 6 ouvert, c'est ça?
- 7 M. MARTIN MORIN:
- 8 R. Exact.
- 9 LA PRÉSIDENTE :
- 10 Q. [164] Est-ce qu'il vous serait possible aussi de
- vérifier où on en est rendu dans ce dossier-là?
- 12 R. O.K. Au niveau de l'enquête?
- 13 Q. **[165]** De l'enquête, oui.
- 14 Me CLAUDE CHARTRAND:
- 15 Au paragraphe suivant, Madame, s'il vous plaît.
- Q. [166] Alors, Monsieur Duchesneau, j'attire votre
- 17 attention sur la prochaine citation, qui est une
- 18 citation, celle-ci:
- 19 C'est vrai que la tendance de rester à
- 20 l'intérieur du -20 % est très
- 21 présente. Les chargés de projet du MTQ
- 22 disent toujours que c'est pour éviter
- 23 de la procédure.
- Alors, pouvez-vous nous dire d'où origine cette
- citation et dans quelles circonstances vous l'avez
- 26 recueillie?
- 27 M. JACQUES DUCHESNEAU:
- 28 R. On a des rencontres qui ont été faites. Donc,
- encore là, c'est entre guillemets. On pourra vous
- donner plus de détails, je vais commencer à vous
- 31 dire. Cette règle de plus dix (10), moins vingt
- 32 (20) oblige à aviser le sous-ministre en titre
- quand c'est une soumission qui est au-delà de dix
- 34 pour cent (10 %) ou jusqu'à moins vingt pour cent

| 1 | (-20 | 응) | de | се | qui | avait | été | prévu | pour | les | travaux. |
|---|------|----|----|----|-----|-------|-----|-------|------|-----|----------|
|---|------|----|----|----|-----|-------|-----|-------|------|-----|----------|

- 2 Et là, on a un commentaire de gens du MTQ, les
- notes 16 que monsieur Morin a, qu'il pourra vous...
- 4 M. MARTIN MORIN:
- 5 R. Madame la Présidente, nous avons rencontré les
- 6 chefs de projets du district de Montréal et ceux-ci
- 7 supportent l'affirmation qui est inscrite à cet
- 8 endroit. De plus, personnellement, j'ai rencontré
- 9 des chargés de projets, des chefs de service, qui
- 10 m'ont exactement dit la même chose.
- 11 Me CLAUDE CHARTRAND :
- Q. [167] Bon. Voulez-vous nous expliquer plus
- précisément ce que ça signifie « et c'est vrai que
- la tendance de rester à l'intérieur des moins vingt
- 15 (-20 %) et plus dix pour cent (10 %) »? Alors,
- 16 êtes-vous capable de nous expliquer le phénomène?
- 17 R. Bien, dans un premier temps, ce qui avait été
- relaté par les chargés de projets, c'est que cette
- 19 décision-là du Ministère portait une certaine... un
- 20 bon fondement. Par contre, ça amenait une charge de
- 21 travail additionnelle aux gens qui devaient
- 22 surveiller les activités au niveau administratif,
- 23 donc les chargés de projet.
- 24 Et eux ce qu'ils tentent de s'assurer c'est
- que ça ne dépasse pas de plus dix ou de moins vingt
- 26 (-20), en discussion avec les firmes de génie-
- 27 conseil. Parce que les firmes de génie-conseil
- 28 comme on le sait sont engagées par le Ministère
- 29 pour faire une tâche.
- 30 Donc on s'assure de respecter ces normes-là
- 31 le plus possible pour éviter qu'il y ait des
- 32 dépassements. Puis que ça amène évidemment une
- 33 charge de travail additionnelle aux chargés de
- 34 projet ou à la direction territoriale pour

- justifier les plus ou les moins. C'est ce qui était
- 2 discuté avec eux.
- 3 Q. [168] Or, à ce moment-là pour justement rester à
- 4 l'intérieur des moins vingt (-20), puis des plus
- 5 dix, je comprends que c'est au niveau de
- 6 l'estimation qu'on, c'est ça que je veux que vous
- 7 nous expliquiez là?
- 8 R. O.K. Quand on parle de plus dix, moins vingt (-20),
- 9 on parle de coûts, on parle de prix, on parle de
- prix d'un contrat, d'un appel d'offres et c'est
- 11 évident que l'importance, il est important pour eux
- de s'assurer que ce montant d'argent là n'aillent
- pas au-delà du plus dix ou moins vingt (-20) car il
- doit être justifié auprès et autorisé auprès du
- sous-ministre des Transports.
- 16 Q. [169] Bon. Si je comprends bien on fait les
- estimations en fonction de pouvoir obtenir un
- résultat qui va être entre moins vingt (-20) et
- 19 plus dix?
- 20 R. Oui.
- 21 M. JACQUES DUCHESNEAU:
- 22 R. Monsieur le Commissaire vous avez une question.
- M. RENAUD LACHANCE, commissaire:
- Q. [170] Oui, c'est que le moins vingt (-20) et plus
- dix dans le fond c'est des soumissions qu'on
- reçoit, c'est des prix qu'on reçoit dans les
- 27 soumissions, c'est ça?
- M. MARTIN MORIN:
- 29 R. Oui.
- 30 M. JACQUES DUCHESNEAU:
- 31 R. C'est ça.
- 32 Q. [171] Quand vous dites que les chargés de projet du
- 33 ministère des Transports essaient de s'organiser
- pour être dans le moins vingt (-20) et plus dix, ce

| 1 | n'est | pas | eux | qui | font | les | soumissions, | eux | ils |
|---|--------|-----|-------|-----|-------|-----|----------------|---------|-----|
| _ | 11 000 | Pac | C 421 | 944 | 10110 | | boaming borne, | 0 0 2 2 | |

- 2 font une estimation?
- 3 M. MARTIN MORIN:
- 4 R. Bien ce qui arrive...
- 5 Q. [172] Puis ils reçoivent des prix.
- R. ... je vais peut-être préciser quelque chose,
- 7 Monsieur le Commissaire, si vous me permettez. À la
- 8 base lorsque la firme de génie-conseil est mandatée
- 9 pour effectuer une tâche, o.k., de conception, on
- 10 va y aller avec un projet bien spécifique, son rôle
- 11 c'est de préparer tout cela.
- 12 Et il y a des échanges tout au long de ce
- processus de conception là qui, des discussions
- avez les gens du MTQ, O.K., sur une base régulière
- pour regarder le degré d'avancement de la
- 16 conception, de ce qui est envisagé d'être fait.
- 17 O.K.
- Mais il y a aussi dans un certain ordre de
- grandeur, un prix qui est évalué par le Ministère
- quand ces gens-là après qu'ils ont fait le tour au
- 21 niveau de la conception, ils ont sorti un prix
- potentiel et ils s'assurent d'essayer de rester
- dans cet encadrement-là du plus dix, moins vingt
- 24 (-20).
- 25 Maintenant est-ce que, est-ce que
- l'entrepreneur est informé du plus dix, moins vingt
- 27 (-20), je ne crois pas, mais l'entrepreneur par
- contre avec la base du plus dix, moins vingt (-20)
- 29 soumis par la firme de génie-conseil peut
- 30 représenter assez bien la lecture qu'on en fait.
- 31 Q. [173] Et encore là j'ai un peu de misère à
- 32 comprendre, rester dans le plus dix, moins vingt
- 33 (-20), parce que là si je comprends bien c'est la
- firme de génie civil qui a eu un contrat pour faire

- les plans et devis...
- 2 R. Oui.
- 3 Q. [174] ... l'estimation des coûts des travaux?
- 4 R. Oui.
- 5 Q. [175] Donc il arrive à un chiffre, par exemple, un
- 6 million (1 M\$)?
- 7 R. Oui.
- Q. [176] Donc on n'a pas encore eu les soumissions, on
- 9 n'a pas encore été en appel d'offres.
- 10 R. Oui.
- 11 Q. [177] Par la suite on va en appel d'offres et là
- 12 quelque temps après on ouvre les enveloppes et là
- on a les prix qui sont soumis.
- 14 R. Oui.
- Q. [178] C'est là qu'intervient la notion du plus dix,
- moins vingt (-20). Comment, comment elle peut
- 17 arriver avant même qu'on ait déjà lancé l'appel
- d'offres le plus dix, moins vingt (-20)?
- 19 M. JACQUES DUCHESNEAU:
- 20 R. Bien votre question elle est centrale. Vous avez
- 21 raison, la procédure dit plus dix, moins vingt
- 22 (-20). Donc c'est une fois qu'on a reçu les
- chiffres qui apparaissent dans les soumissions.
- Mais cette donnée-là de l'estimation du Ministère
- doit en principe être secrète.
- 26 Q. [179] Elle ne l'est pas?
- 27 R. Bien on va voir plus loin...
- 28 Q. [180] C'est ça?
- 29 R. ... qu'elle ne l'est pas.
- 30 Q. [181] O.K.
- 31 R. Et je pense que vous avez mis le doigt sur notre
- 32 point d'interrogation aussi.
- 33 Me CLAUDE CHARTRAND :
- 34 Q. **[182]** Si vous voulez...

| 1 | D | D ~ 70 | $\alpha \circ \alpha + m \circ$ | | |
|---|----|--------|---------------------------------|---|---|
| | ĸ. | Par | contre. | | |
| _ | • | | 0011010 | • | • |

- 2 Q. [183] Oui, allez-y?
- 3 R. Excusez-moi de vous couper, Maître Chartrand. Mais
- 4 par contre c'est vrai que c'est la politique du
- 5 Ministère, plus dix, moins vingt (-20), on doit
- 6 soumettre ça. Donc on suit la politique du
- 7 Ministère et sans plus.
- 8 Q. [184] Si on passe à la citation suivante, on est
- 9 dans le chapitre maintenant de l'homologation dans
- votre rapport. Et j'attire votre attention
- justement à cette citation sur l'homologation.
- 12 Encore là il s'agit d'une citation qui est pas
- 13 contextuelle, mais comment vous l'avez qualifiée
- 14 déjà?

- 15 R. Illustratif.
- 16 Q. **[185]** Illustrative, je vais. Or :

17 L'homologation des produits liés à

18 l'éclairage et à la signalisation

19 routière fait en sorte qu'ils sont de

trente à quarante pour cent (30-40 %)

21 plus cher que des produits pourtant

22 équivalents que les ingénieurs chargés

de la conception des plans et devis ne

sont pas autorisés à reconnaître.

25 Selon plusieurs entrepreneurs il est

26 très difficile de faire accepter un

27 nouveau produit. En outre cette

28 homologation par le Ministère mènerait

29 selon l'un d'eux à décider non

30 seulement de l'identité du

31 fournisseur, mais également de celle

de l'entrepreneur qui obtiendra le

33 contrat. Et ce sont toujours les mêmes

qui dans l'éclairage comme dans la

| 1 | | signalisation entravent la |
|----|----|---|
| 2 | | concurrence. |
| 3 | | Or, là dans la mesure où vous pouvez nous |
| 4 | | l'expliquer, pouvez-vous nous dire d'abord nous |
| 5 | | expliquer le phénomène et nous dire de quelle façor |
| 6 | | vous l'avez constaté? |
| 7 | R. | Pour les détails plus précis je vais laisser |
| 8 | | monsieur Morin vous répondre à ça. Mais ce que |
| 9 | | c'est c'est que quand on fait les plans et devis |
| 10 | | pour un nouveau projet on sait qu'on a besoin de |
| 11 | | tant de lampadaires et que le lampadaire qui a été |
| 12 | | homologué par le Ministère c'est le XYZ. |
| 13 | | Les ingénieurs qui préparent les plans et |
| 14 | | devis ne peuvent pas aller avec des pièces |
| 15 | | équivalentes. On doit avoir le lampadaire XYZ qui a |
| 16 | | déjà été homologué. |
| 17 | Q. | [186] Il est homologué par le Ministère? |
| 18 | R. | Par le Ministère. Alors, la question qu'on se pose, |
| 19 | | il y a eu un cas où on pouvait trouver dans une |
| 20 | | autre province le même lampadaire, mais à peu près |
| 21 | | trente pour cent (30 %) moins cher et la réponse a |
| 22 | | été « non, on doit continuer avec le produit qui |
| 23 | | est homologué ». Donc la question qu'on se pose, |
| 24 | | est-ce que l'homologation est favorable au |
| 25 | | Ministère et aux payeurs de taxes? |
| 26 | | M. MARTIN MORIN : |
| 27 | R. | Sur ce sujet j'ai personnellement rencontré les |
| 28 | | responsables du service d'homologation du ministère |
| 29 | | des Transports. Le fondement, le fondement de cette |
| 30 | | procédure, de cette, l'homologation des produits en |
| 31 | | matière d'éclairage ou de signalisation, c'est |
| 32 | | bien. Le seul problème, c'est, on retrouve à |
| 33 | | l'intérieur de ça, dans une enquête qu'on est en |
| 34 | | train de faire, une enquête ouverte qu'il est très |

| 1 | difficile de par dont il est difficile de parler |
|---|---|
| 2 | actuellement pour moi, mais on retrouve vraiment un |
| 3 | monopole qui est en train de se créer, O.K., qui va |
| 4 | être très nocif à l'industrie, et l'enquête est en |
| 5 | cours, l'enquête se poursuit, donc c'est dur pour |
| 6 | moi d'aller plus loin |

Mais il est évident qu'à la base, le ministère des Transports était bien intentionné, pour s'assurer que les produits qui seraient installés au Québec seraient des produits de haute qualité. Mais la difficulté, c'est qu'on s'aperçoit vraiment que là c'est en train de créer des monopoles, puis ça crée aussi de la collusion entre les entreprises concernées.

- Q. [187] De quelle façon, justement, ça crée de la collusion entre les entreprises?
- 17 M. JACQUES DUCHESNEAU:
- R. Bien, c'est que si le fournisseur du lampadaire XYZ 18 19 est toujours le même, ça revient à ce qu'on a élaboré tantôt. Le fournisseur est une partie de 20 21 l'équation importante. On l'a vu pour l'asphalte, 22 c'est la même chose pour le lampadaire. Si je suis 23 obligé de prendre ce type de lampadaire et qu'il y en a seulement un qui vend ce lampadaire-là, bien 24 25 évidemment qu'on le privilégie par rapport à 26 d'autres.

27

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

- M. MARTIN MORIN:
- 29 R. Et le fournisseur, de plus, le fournisseur de ce 30 lampadaire-là privilégie une entreprise en 31 particulier. Ce qui amène clairement une certaine 32 collusion, à mon sens.
- Q. [188] Alors, quand vous dites qu'il privilégie une entreprise en particulier, est-ce que je comprends

- de ça qu'il ne vend pas au même prix à cette 1
- 2 entreprise-là qu'il aurait vendu à d'autres
- 3 entreprises?
- R. Il ne vend pas au même prix, il peut décider de ne 4
- 5 pas vendre. On a vécu beaucoup de situations, mais
- comme je vous dis, c'est un petit peu délicat 6
- 7 d'aller en profondeur dans ça pour l'instant, parce
- qu'il y a une enquête en cours. Et je ne voudrais
- 9 pas nuire à cette enquête.
- 10 LA PRÉSIDENTE :
- Q. [189] Pouvez-vous vérifier, encore une fois, à quel 11
- degré ou à quel... où est rendue l'enquête en 12
- 13 cours?
- R. J'ai vérifié. 14
- Q. [190] Vous l'avez vérifié? 15
- R. L'enquête est active. 16
- 17 Q. **[191]** Parfait.
- R. Et c'est très délicat, je le souligne à nouveau. 18
- 19 Q. [192] Parfait.
- 20 R. Je tiens à respecter ça. Si vous m'ordonnez d'en
- faire le contraire, Madame la Présidente, ça me 21
- 22 fera plaisir.
- 23 Q. [193] Bien, ça vous ferait plaisir... Disons que
- nous avons bien... Nous avons, dans notre mandat... 24
- R. Oui. 25
- 26 Q. [194] ... de protéger les enquêtes en cours, alors
- 27 il ne me ferait pas plaisir de vous demander cette
- 28 question-là.
- 29 R. Merci, Madame la Présidente.
- Me CLAUDE CHARTRAND : 30
- 31 Q. [195] Alors, sous cet éclairage nouveau, on va
- 32 enchaîner avec...
- 33 M. JACQUES DUCHESNEAU:
- 34 R. Avec quel type de lampadaire?

| 1 | Q. | [196] | Sur | la | prochaine |
|---|----|-------|-----|----|-----------|
|---|----|-------|-----|----|-----------|

- 2 M. RENAUD LACHANCE, commissaire:
- Bien, attendez un peu, si vous me permettez.
- 4 Q. [197] Donc, l'homologation pourrait effectivement
- 5 réduire la concurrence sur certains produits.
- 6 R. Oui.
- 7 Q. [198] Est-ce que vos enquêtes ont identifié
- 8 plusieurs produits? Vous parlez d'un produit donné,
- 9 ou avez-vous d'autres produits où vous aviez eu,
- vous avez des doutes un peu de la possi... d'une
- 11 création prochaine d'un monopole ou d'oligopole?
- 12 R. Mais, il y avait deux types. D'abord au niveau de
- 13 l'éclairage, et au niveau de la supersignalisation.
- 14 Me CLAUDE CHARTRAND :
- 15 Q. [199] Supersignalisation, c'est signalisation
- 16 routière?
- 17 R. Oui. Les grandes structures au-dessus des
- 18 autoroutes.
- 19 M. MARTIN MORIN:
- 20 R. C'est vraiment les pôles, les grands poteaux avec
- les gros panneaux. Supersignalisation, c'est ça que
- 22 ça veut dire.
- Q. [200] Alors, j'attire votre attention sur la
- 24 prochaine citation :
- Le Ministère reçoit autour de 50
- 26 réclamations par année, presque toutes
- de la part d'entrepreneurs généraux.
- En moyenne, un contrat de 500 M \$
- 29 génère des réclamations d'une valeur
- de 15 M\$, et le Ministère offre
- environ 5 M\$ en règlements, soit le
- 32 tiers de la réclamation originale.
- 33 Alors on se retrouve à la rubrique, le tiers en
- 34 matière de réclamations, du rapport. Voulez-vous

nous mentionner d'où provient cette citation-là, et 1

- 2 quel constat vous avez fait?
- 3 M. JACOUES DUCHESNEAU:
- R. Pour répondre à cette question, je vais aller à mon 4
- frappeur de relève, alors madame Trudel va vous 5
- 6 répondre avec plus de détails sur la politique du
- 7 Ministère.
- Mme ANNIE TRUDEL:
- R. Dans un premier temps, cette citation-là nous vient 9
- 10 d'un employé du Ministère qu'on a rencontré. Je
- dois mentionner qu'on aurait dû lire, et non un 11
- contrat de cinquante millions (50 M\$), parce que 12
- c'est très rare, plutôt à chaque tranche de contrat 13
- 14 de cinquante millions (50 M\$) que...
- M. JACQUES DUCHESNEAU: 15
- 16 R. Cinq cents (500).
- 17 Mme ANNIE TRUDEL:
- R. Cinq cents millions (500 M\$), pardon. Chaque 18
- 19 tranche de contrat de cinq cents millions (500 M\$)
- que le MTQ donne, il y a environ quinze millions 20
- 21 (15 M\$) de réclamations et cinq millions (5 M\$) de
- 22 règlements. Donc, suite à cette rencontre-là, nous
- 23 avons demandé la liste des réclamations de deux
- mille cinq (2005) à au moment où on a déposé le 24
- 25 rapport, donc je vous dirais juin deux mille onze
- (2011), qu'on a analysée, et, bien en effet, c'est 26
- 27 une moyenne, mais il y a quand même une très très
- 28 grande quantité de réclamations qui sont réglées à
- 29 beaucoup plus que trente pour cent (30 %).
- 30 Q. [201] Mais...
- M. RENAUD LACHANCE, commissaire: 31
- 32 Q. [202] Mais le fait que vous dites que, bon, dans le
- rapport on dit, on le dit un peu plus loin, bon, 33
- 34 La règle tacite du tiers semble être

- 80 -Me Claude Chartrand

- la norme, et c'est de notoriété chez 1
- 2 tous les entrepreneurs.
- 3 La semaine dernière on a rencontré des gens du
- 4 ministère des Transports qui nous ont donné des
- 5 statistiques que j'ai devant moi, dans la
- présentation, elle est sur internet, on voit des 6
- 7 réclamations qui sont réglées à zéro.
- R. Tout à fait.
- Q. [203] D'autres sont réglées à quatre-vingt-dix pour 9
- 10 cent (90 %).
- R. Exact. 11
- Q. [204] On peut dire que... On peut dire que dans 12
- 13 certaines années ça s'approche d'une moyenne, pour
- 14 toutes les réclamations, de trente pour cent
- (30 %)... 15
- R. Exact. 16
- 17 Q. [205] ... mais vous avez entendu, vous, qu'il y
- avait une règle tacite que tout le monde avait 18
- 19 trente pour cent (30 %) au départ. Mais pourtant,
- 20 certains dossiers sont réglés à zéro?
- R. Tout à fait. C'est des choses qu'on a entendues sur 21
- 22 le terrain, c'est exactement pourquoi on a demandé
- 23 des documents et qu'on en a fait l'analyse. Donc,
- 24 j'en déduis que c'est une moyenne. Voilà. Que c'est
- 25 une moyenne.
- 26 Q. [206] C'est une moyenne, donc ce n'est pas une
- 27 règle tacite qu'automatiquement on donne un tiers.
- 28 R. Pas à ce que j'ai constaté en analysant les
- 29 documents.
- Q. [207] En analysant les données. 30
- 31 M. MARTIN MORIN:
- R. Monsieur le Commissaire, si vous permettez... 32
- 33 Q. [208] Oui.
- R. J'ai rencontré la personne du ministère des 34

25

26

27

28

29

30

31

32

33

34

Transports du Québec qui nous a fait cette, qui 1 nous a donné cette information-là. Et bon an mal 2 3 an, cinq cents millions de dollars (500 M\$) de 4 contrats représente approximativement quinze 5 millions (15 M), puis ce quinze millions-là (15 M) est réglé au tiers. Ça veut dire qu'on parle de 6 7 cinq cents millions (500 M) pour un chiffre 8 approximatif, bon an mal an, et du cinq cents millions (500 M) on dit qu'approximativement un 9 10 quinze millions (15 M), ça représente à peu près trois à quatre pour cent (4 %). Ce trois à quatre 11 pour cent-là (4 %) est, après ça, réglé au tiers, à 12 trente-trois pour cent (33 %). C'est ce que le 13 14 responsable des réclamations du ministère des 15 Transports m'a donné comme information, ce que je 16 possède sur un rapport. Me CLAUDE CHARTRAND : 17 Q. [209] Maintenant, est-ce que vous avez, dans votre 18 cueillette d'informations, obtenu l'information que 19 dans le milieu il circule que les réclamations sont 20 21 réglées à trente pour cent (30 %)? 22 R. Oui, oui, ça c'est connu. Ça c'est comme mystère et 23 boule de gomme, là, il n'y a pas de mystère là. Les

gens... les entreprises, d'ailleurs, ce que j'ai

entrepreneurs ou lorsqu'on discutait avec des

gens... des chargés de projet, que souvent les

entendu souvent lorsqu'on a rencontré des

entrepreneurs qui avaient de l'expérience,

lorsqu'ils se préparaient à... lorsqu'ils se

des avenants et où, après ça, il y avait des

faisaient imposer des extra... lorsqu'il y avait

réclamations; les réclamations et tout ça étaient

préparées en fonction du règlement du tiers. Pour

être capable de le négocier rapidement, tu sais.

- Ça, je l'ai entendu à plusieurs reprises. 1
- 2 Q. [210] On va passer au chapitre...
- 3 LA PRÉSIDENTE :
- Attendez. 4
- 5 Q. [211] Je comprends que vous avez dit que vous aviez
- 6 confectionné une liste des contrats et des
- 7 compagnies qui ont réclamé et qui ont obtenu de ces
- montants-là? 8
- Mme ANNIE TRUDEL : 9
- R. En fait, elle a été confectionnée par le MTQ, qui 10
- nous l'a soumise; nous, on l'a analysée. 11
- LA PRÉSIDENTE : 12
- C'est la même liste qui nous avait été remise 13
- 14 précédemment, c'est ça, Maître Boucher?
- Me BENOÎT BOUCHER: 15
- Je n'ai pas vu la liste dont ils parlent. Alors, 16
- 17 vraisemblablement, s'ils nous montrent cette liste-
- 18 là, on pourra la comparer avec celle dont parlait
- 19 monsieur Lachance tout à l'heure.
- LA PRÉSIDENTE : 20
- J'aimerais que ce soit fait, Maître Boucher, s'il 21
- 22 vous plaît.

- Me BENOÎT BOUCHER: 2.4
- 25 Alors, qu'on nous transmette la liste et...
- LA PRÉSIDENTE : 26
- 27 Parfait.
- 28 Me BENOÎT BOUCHER:
- Ou, ce qui est peut-être plus simple encore, c'est 29
- qu'on vous transmette à vous la liste. Vous aurez 30
- les deux pour fins de comparaison. 31
- LA PRÉSIDENTE : 32
- Tout à fait. Merci. 33
- Me CLAUDE CHARTRAND : 34

- 1 Alors, on va conséquemment la déposer en preuve.
- 2 Juste avant que je la dépose en preuve.
- 3 Q. [212] Je veux comprendre comment vous l'avez
- dobtenue. Alors, c'est des données du ministère des
- 5 Transports, qui sont conservées à quel endroit et
- 6 comment, à votre connaissance?
- 7 Mme ANNIE TRUDEL:
- 8 R. En fait, ça fait partie d'une liste de questions
- 9 que nous avons posées au MTQ à nos débuts. On a
- 10 demandé tout plein de documents différents, dont
- 11 ceux-là, qui nous furent remis par le bureau du
- 12 sous-ministre. Donc, moi, j'ai conservé tous les
- courriels que j'ai reçus, avec les pièces jointes.
- 14 Et j'ai conservé aussi les pièces jointes, donc
- j'ai tous ces documents-là et cette liste-là en
- 16 fait partie. Toutefois, je l'ai gardée à jour, donc
- 17 c'est arrivé que quand je voulais avoir une mise à
- jour, j'en faisais la demande et puis je recevais
- 19 une copie qui avait été mise à jour.
- Q. [213] Et sa dernière mise à jour, c'est au mois de
- juin deux mille onze (2011)?
- 22 R. Non, c'est dans le cadre de mes fonctions
- présentement, j'en ai une qui date de deux mille
- 24 douze (2012).
- Q. [214] Est-ce que c'est inclus dans le même document
- que vous avez actuellement entre vos mains?
- 27 R. Oui.
- Q. [215] Alors, évidemment, pour nous, ce qui est
- 29 pertinent en rapport avec le rapport...
- R. Non, pardon, pardon, je viens de faire une erreur.
- Non, ça se termine au vingt-huit (28) juin deux
- 32 mille onze (2011).
- 33 Q. [216] Donc, ce que vous avez retenu pour les fins
- de la confection du rapport. Alors, je vais vous

18 juin 2012 Interrogatoire Me Claude Chartrand

demander, on va la faire numériser, de la produire 1 2 sous la cote 5P... 3 LA GREFFIÈRE : Madame est sixième témoin, alors ce sera 6P-94. Si 4 on suit le... Ça vous va? 5 Me CLAUDE CHARTRAND : 6 7 Oui. Oui, 6P-94. Quoi que je... on pourrait, puisque c'est en panel, on pourrait le laisser dans 9 le 5, parce que c'est dans le cadre du témoignage 10 de monsieur Duchesneau. Alors, 5P-94. LA GREFFIÈRE : 11 Ça s'intitule, Maître? 12 Me CLAUDE CHARTRAND : 13 14 Q. [217] Madame Trudel, le document s'intitule? 15 Mme ANNIE TRUDEL : R. « Réclamations reçues. » 16 17 LA GREFFIÈRE : La liste, elle est datée du vingt-huit (28) juillet 18 deux mille onze (2011)? 19 R. Le vingt-huit (28) juin deux mille onze (2011). 20 LA GREFFIÈRE : 21 22 Merci. 23 5P-94 : Liste datée du 28 juin 2011 « Réclamations 24 25 reçues ». 26 Me CLAUDE CHARTRAND : 27 28 Q. [218] Ça nous amène à la citation suivante. Juste nous ramener au paragraphe précédent, Madame, 29 30 s'il vous plaît. Alors, la citation, qui est une citation, « La mafia », je vais la citer : 31 La mafia est présente dans l'industrie 32 33 de la construction à travers le

Canada, mais la situation est pire au

34

- 85 -

Québec, où la mafia a des racines 1 2 profondes [...] La construction est le 3 principal outil de blanchiment 4 d'argent de la mafia. Ça fait 5 longtemps que la mafia ne fait plus dans la prostitution ou l'extorsion 6 7 d'argent. Elle est dans l'économie réelle. 9 Alors, là vous nous donnez une note infrapaginale 10 25, qui nous amène à deux auteurs. Monsieur Duchesneau... 11 M. JACQUES DUCHESNEAU: 12 R. C'est exact. 13 14 Q. [219] C'est deux auteurs, deux journalistes du 15 Devoir. R. C'est exact. Monsieur Alec Castonguay et Antoine 16 17 Robitaille dans un article du Devoir, du seize (16) août deux mille neuf (2009). 18 19 Q. [220] Alors, maintenant, ce phénomène-là, est-ce 20 que vous l'avez constaté également dans le cadre de 21 vos enquêtes à l'UAC? 22 R. Il y a eu de la formation qui a été faite durant la 23 période où je n'étais pas à la barre de l'UAC. Je 24 vais demander peut-être à madame Trudel de poursuivre là-dessus, suite à des entretiens 25 qu'elle a eus avec les services policiers. 26 27 Mme ANNIE TRUDEL: R. En fait, c'est Luc Landry de la Sûreté du Québec 28 29 qui est venu faire une présentation à tous les 30 membres de l'UAC, et de là viennent ces 31 informations-là. Me CLAUDE CHARTRAND : 32 Q. [221] En plus de celles que vous avez glanées dans 33

34

les médias.

M. JACQUES DUCHESNEAU: 1 2 R. Puis qui est venu appuyer, finalement, la première 3 citation qu'on a mentionnée. 4 Q. [222] Si je vais un petit peu plus bas, deux 5 paragraphes plus bas, Madame, s'il vous plaît, 6 alors : 7 Un grand nombre d'entreprises québécoises du domaine de la construction entretiennent des liens 9 10 avec des organisations criminelles. On présume donc fortement que certaines 11 jouent d'influence sur les contrats 12 13 octroyés par le gouvernement, voire 14 qu'elles ont déjà mis les pieds sur les chantiers mêmes du Ministère. 15 16 Alors, c'est toujours la même source, c'est lors de 17 la formation que vous avez eue cette information-18 là? Mme ANNIE TRUDEL : 19 R. Exact. Et il a mentionné que ça concernait 20 21 l'opération Diligence. 22 Q. [223] Qui est actuellement devant les tribunaux. 23 En 2009, un entrepreneur remporte un contrat de 10,6 millions \$ pour la 24 25 réfection du toit de l'hôtel de ville de Montréal. Un jour, un membre de la 26 27 mafia lui réclame 40 000 \$. Il refuse 28 de payer. Bien vite, il s'aperçoit 29 qu'il ne parvient pas à débuter ses 30 travaux, car plusieurs personnes l'empêchent d'ouvrir son chantier. 31 32 Coincé, il approche un autre entrepreneur afin qu'il l'aide à faire 33 bouger les choses. Ce dernier a des 34

atouts dans sa manche : il entretient 1 2 des relations dans les milieux de la 3 construction, de la politique et du 4 crime organisé. L'entrepreneur qui 5 veut se mettre au travail voit alors ses problèmes s'évaporer. « Comme par 6 7 miracle, tout s'est mis à bien 8 fonctionner. J'ai pu commencer à 9 travailler. Je me suis dit : Bon sang, 10 ces gars-là ont du pouvoir! Je n'en revenais pas. Mais quelque part, je me 11 disais : Ouais... il y a un prix à 12 13 payer, tu sais que tu vas te faire 14 extorquer, réveille-toi. » Alors, encore là, ça, ça nous provient d'une source 15 16 ouverte? 17 M. JACOUES DUCHESNEAU: R. Source ouverte, deux auteurs, André Cédilot et 18 19 André Noël, dans leur livre « Mafia inc. » Mais on parle ici de monsieur Paul Sauvé. Il a d'ailleurs 20 21 écrit un livre là-dessus par la suite. 22 Q. [224] Alors, toujours en rapport avec des dossiers 23 qui sont survenus récemment, c'est bien ça? R. C'est exact. 24 Q. [225] Si on poursuit toujours, au paragraphe 25 26 suivant, alors : 27 Sans casier judiciaire et précédé 28 d'une réputation irréprochable, un homme d'affaires s'associe pourtant, 29 30 vers 2006, à des partenaires douteux, 31 dont un leader des Hell's Angels. Par la suite, en 2009, il réalise des 32 travaux à titre de sous-traitant. 33 34 Un proche des Hell's Angels fait

| 1 | | savoir que « tout ce qui est asphalte |
|----|----|---|
| 2 | | à Montréal et aux alentours, on l'a |
| 3 | | toute ». Il fait référence également à |
| 4 | | un plan d'asphalte dont ils ont fait |
| 5 | | l'acquisition : un an après avoir été |
| 6 | | battu, le propriétaire a décidé de le |
| 7 | | vendre. |
| 8 | | Alors, encore là, d'où proviennent ces |
| 9 | | informations? |
| 10 | R. | Monsieur Morin va vous répondre à cette question. |
| 11 | | M. MARTIN MORIN: |
| 12 | R. | Ces informations-là proviennent particulièrement du |
| 13 | | niveau des enquêtes, comme les enquêteurs qui |
| 14 | | étaient à l'UAC à l'époque. Il y avait des gens de |
| 15 | | la GRC, il y avait des gens de la Sûreté du Québec |
| 16 | | et des gens du SPVM, d'anciens membres à la |
| 17 | | retraite, dois-je dire. Ce n'est plus des membres, |
| 18 | | des policiers à la retraite. Et ces informations-là |
| 19 | | ont été discutées lors de nos rencontres |
| 20 | | hebdomadaires dans un premier temps. Et également, |
| 21 | | ça a un lien beaucoup avec ce qui a été fait par |
| 22 | | monsieur Sauvé, Paul Sauvé. C'est la réponse que je |
| 23 | | peux vous donner en ce sens. |
| 24 | Q. | [226] Alors, par la suite vous avez également |
| 25 | | d'autres références qui nous ramènent à des sources |
| 26 | | nouvelles. |
| 27 | | LA PRÉSIDENTE : |
| 28 | | Juste un instant. |
| 29 | Q. | [227] Alors, je comprends que l'homme d'affaires |
| 30 | | irréprochable, vous ne savez pas de qui il s'agit? |
| 31 | R. | L'homme d'affaires? |
| 32 | Q. | [228] Oui. Juste avant, là, si vous baissez, « sans |
| 33 | | casier judiciaire et précédé d'une réputation |
| 34 | | irréprochable, un homme d'affaires s'associe » |

- Alors, cette personne-là, vous ne savez pas de qui 1
- 2 il s'agit?
- 3 R. Moi personnellement, je n'ai pas le nom.
- Q. [229] O.K. Est-ce que monsieur Duchesneau a le nom? 4
- M. JACQUES DUCHESNEAU: 5
- R. Non, je ne l'ai pas. Je n'étais pas là durant 6
- 7 cet...
- Q. [230] Et madame Trudel?
- 9 Mme ANNIE TRUDEL:
- 10 R. Non.
- Q. [231] Merci. 11
- 12 Me CLAUDE CHARTRAND :
- 13 Q. [232] Et encore là, c'est des informations que vous
- 14 aviez obtenues lors de la formation par monsieur
- 15 Landry, c'est ça?
- M. MARTIN MORIN: 16
- R. Pas nécessairement. 17
- Q. [233] Non? 18
- 19 R. Comme je vous expliquais, lorsqu'on tenait nos
- réunions d'équipe, on était des enquêteurs qui 20
- 21 avaient un passé, qui avaient travaillé dans
- différentes organisations policières. Et c'est venu 22
- 23 à l'ordre du jour, c'est venu en discussion, c'est
- là que ça a été discuté. Et également, ça fait 24
- partie de ce qui avait été dit par monsieur Sauvé. 25
- 26 Q. [234] Un individu du monde interlope a été
- 27 assassiné alors qu'il agissait comme
- 28 recruteur pour le milieu syndical,
- 29 plus particulièrement sur les
- chantiers de construction. 30
- 31 Alors, ça nous vient de...
- R. Ça s'explique dans le volet médias, ça a été publié 32
- 33 en deux mille (2000), avril deux mille (2000). Il y
- a des documents qui supportent ça. 34

Q. [235] Ça, ça vient des médias? C'est bien ça?

2 R. Oui.

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

28

29

30

32

33

34

3 Q. [236] Si on regarde la prochaine citation, où là on

4 parle de :

Certains groupes criminels exploitent des entreprises qui ont pour but principal de faciliter leurs activités criminelles. D'autres mènent des affaires légitimes, mais profitent de celles-ci pour faciliter leurs activités criminelles dont le trafic de stupéfiants, la contrebande et le blanchiment d'argent. Des criminels peuvent être ouvertement les propriétaires et exploitants de ces entreprises. Ils peuvent dissimuler leur participation par l'intermédiaire de prête-noms ou encore s'associer aux propriétaires ou aux employés, les contraindre à collaborer ou les duper. Ils peuvent recourir à la corruption ou à la coercition pour introduire des membres de leur organisation dans les entreprises légitimes et manipuler celles-ci à des fins illicites. Les entreprises légitimes permettent également aux groupes de criminels de se distancer des activités illicites et de se donner une apparence légitime.

31 Et là on a une citation, ça provient de quel?

R. Du Service canadien de renseignements criminels, le rapport deux mille dix (2010) sur le crime organisé.

| 1 | Q. | [237] C'est le rapport annuel du Service de |
|----|----|--|
| 2 | | renseignements? |
| 3 | R. | C'est exact. |
| 4 | Q. | [238] Où vous avez puisé cette information? |
| 5 | R. | C'est exact. |
| 6 | Q. | [239] On continue, la prochaine. Or, vous nous |
| 7 | | dites: |
| 8 | | Voici pour donner un aperçu |
| 9 | | d'alliances entre la mafia et |
| 10 | | l'industrie. Lors de la tenue de son |
| 11 | | procès en deux mille quatre (2004) |
| 12 | | pour assurer sa défense un membre |
| 13 | | influent de la mafia a pu compter sur |
| 14 | | le soutien financier d'un important |
| 15 | | entrepreneur de construction |
| 16 | | québécoise. |
| 17 | | Or, d'où nous vient cette information? |
| 18 | | M. MARTIN MORIN : |
| 19 | R. | Je peux répondre. Madame la Présidente, à cette |
| 20 | | date à l'époque j'étais responsable de diriger |
| 21 | | l'Unité mixte d'enquête sur le crime organisé au |
| 22 | | Québec et je travaillais particulièrement comme |
| 23 | | responsable du projet Colisée. Et les informations |
| 24 | | qui sont écrites là me proviennent de ma connais- |
| 25 | | sance de ce milieu. |
| 26 | Q. | [240] Si on passe à la prochaine citation : |
| 27 | | En contrepartie de sa protection, de |
| 28 | | nombreux entrepreneurs sont contraints |
| 29 | | de payer à la mafia un pizzo, selon |
| 30 | | l'expression sicilienne, soit une |
| 31 | | redevance de cinq pour cent (5 %) de |
| 32 | | la valeur des contrats obtenus. |
| 33 | | Je vais vous demander d'abord si vous êtes en |
| 34 | | mesure de nous expliquer ce phénomène-là et nous |

| 1 | dire | οù | est-ce | que | vous | avez | pris | cette |
|---|------|------|----------|-----|------|------|------|-------|
| 2 | info | rmat | cion-là: | ? | | | | |

R. Le pizzo c'est une chose qui est connue à peu près
partout dans le monde parce que, à savoir de quelle
façon ça se passe, comment l'expliquer. Ça se passe
dans plusieurs milieux. Pizzo, c'est un grand mot,
on pourrait tout simplement dire une redevance, une
cote, ça se passe dans plusieurs milieux, ça ne se

passe pas nécessairement juste à la mafia.

À la mafia précisément, dans le cadre de mes fonctions dans le passé, comme je vous disais, que ce soit à titre de responsable d'enquêtes sur le crime organisé ou comme dirigeant des enquêtes criminelles en matière de crime organisé, on a vu à plusieurs occasions des situations semblables, o.k., où on voyait qu'il y avait des redevances qui étaient retenues.

Que ce soit dans les projets SharQc, que ce soit dans les projets Printemps 2001, que ce soit dans le projet Colisée, il y en a une panoplie d'enquêtes qui m'ont permis de réaliser ça, c'est un constat qu'on peut faire et spécifiquement attaché à l'enquête sur la mafia c'est un constat.

M. JACQUES DUCHESNEAU:

25 R. Si on le prend d'un point de vue plus canadien, 26 c'est ce qu'on appelait le fameux racket de 27 protection qui était installé en système en Italie. 28 Il y a eu une approche citoyenne pour contrer ça...

29 M. MARTIN MORIN:

30 R. Exact.

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

31 M. JACQUES DUCHESNEAU:

R. ... qui s'appelle Addiopizzo, c'est connu, on peut le voir sur le web, où les citoyens ont fait des pressions pour que les marchands refusent de payer

leur pizzo parce qu'immanquablement le coût de ce 1 2 qu'ils achetaient était plus élevé. Et on parlait à ce moment-là de plusieurs milliards de dollars de 3 collecter par le crime organisé, par Cosa Nostra en 4 5 Silice, à chaque année. Alors que vous ayez un restaurant, un 6 7 centre d'achats ou.... Et là maintenant on voit, notamment à Palerme, on voit des écussons qui sont 9 mis à la porte des commerces pour dire « non, nous on ne donne pas au crime organisé ». C'est 10 l'approche Addiopizzo. 11 Q. [241] Maintenant vous donnez, vous citez la note 12 28, le témoignage d'un de vos ex-collègues de la 13 14 Gendarmerie royale à cet effet-là? M. MARTIN MORIN: 15 R. Exact. Ça a fait les média, c'est connu, c'est 16 17 public. Q. [242] Ça a été diffusé sur les ondes de la 18 19 télévision? 20 R. Exact. Q. [243] Dans le paragraphe suivant : 21 22 Il en résulte une dangereuse 23 amplification des pratiques illégales 24 au sein de l'industrie de la 25 construction qui ont trait notamment 26 comme on l'évoquera à la section 10.2 27 aux paiements au noir sur les

chantiers routiers, à la fausse

certains maillons faibles du

facturation et à l'évasion fiscale.

Comment dès lors nuire efficacement

aux groupes criminels qui exploitent

gouvernement? Comment utiliser les

pouvoirs officiels de l'État pour

28

29

30

31

32

33

34

| 1 | | combattre les pouvoirs occultes du |
|----|----|---|
| 2 | | crime organisé? Dans cette lutte il |
| 3 | | faut être constant et cohérent puis il |
| 4 | | faut gagner le soutien actif de la |
| 5 | | population, tout comme on l'a rallié à |
| 6 | | désavouer l'usage d'alcool au volant |
| 7 | | et à adopter de nouveaux comporte- |
| 8 | | ments. À cet égard, on devrait pouvoir |
| 9 | | décourager la collusion et permettre |
| 10 | | d'encourager l'identification des |
| 11 | | situations douteuses. |
| 12 | | On voit ici que vous faites état de trois volets si |
| 13 | | on veut. Premièrement, dans le premier paragraphe |
| 14 | | vous nous parlez du paiement au noir et de la |
| 15 | | fausse facturation. D'où vous tenez cette |
| 16 | | information-là ou comment vous l'avez acquise? |
| 17 | | M. JACQUES DUCHESNEAU : |
| 18 | R. | Bien c'est notamment suite à plusieurs initiatives |
| 19 | | gouvernementales, notamment en matière d'évasion |
| 20 | | fiscale, il y a eu plusieurs projets de loi qui ont |
| 21 | | été mis de l'avant. Le paiement au noir sur les |
| 22 | | chantiers c'est connu. Il y a même des employés qui |
| 23 | | vont accepter d'aller travailler sur un chantier à |
| 24 | | la condition qu'ils reçoivent une partie de leur |
| 25 | | salaire au noir. Il y a des gens qui se promènent |
| 26 | | sur les chantiers, notamment des vendredis, pour |
| 27 | | payer certains employés au noir. La fausse |
| 28 | | facturation, ça aussi c'est connu, c'est une des |
| 29 | | façons de faire du milieu. |
| 30 | | Donc, cette phrase-là, c'est basé |
| 31 | | essentiellement sur des actions prises autant par |
| 32 | | le gouvernement que par des activités de crime |
| 33 | | organisé. |
| 34 | Q. | [244] Le paragraphe du milieu, vous posez deux |

| 1 | | questions : |
|----|----|---|
| 2 | | Comment, dès lors, nuire? |
| 3 | | Et: |
| 4 | | Comment utiliser les pouvoirs |
| 5 | | officiels de l'État? |
| 6 | R. | Oui. Et là-dessus, le gouvernement a pris plusieurs |
| 7 | | mesures, notamment la ministre du Travail, pour |
| 8 | | contrer une partie des problèmes évoqués dans le |
| 9 | | paragraphe 1. Donc, dans le paragraphe 2 on pose |
| 10 | | des questions, et le paragraphe 3 est essentiel- |
| 11 | | lement de dire que faire de nouvelles lois ne règle |
| 12 | | pas le problème. Si on prend Si on fait |
| 13 | | l'analogie avec l'alcool au volant, il y a d'abord |
| 14 | | eu un consensus social, et il y a eu de nouvelles |
| 15 | | lois que les policiers ont mises en application |
| 16 | | beaucoup. Mais sans le consensus social, il n'y a |
| 17 | | pas si longtemps, c'était encore drôle de dire |
| 18 | | qu'on est allé à une réception, qu'on est revenu à |
| 19 | | la maison alors qu'on était en état d'ébriété. |
| 20 | | Aujourd'hui c'est moins accepté. |
| 21 | | Et ce qu'on veut dire par ce troisième |
| 22 | | paragraphe, c'est qu'il faut que les gens prennent |
| 23 | | conscience des conséquences de l'implication du |
| 24 | | crime organisé dans le domaine de la construction. |
| 25 | | Et c'est seulement quand on aura ça Penser que |
| 26 | | uniquement des lois vont régler ce problème-là, |
| 27 | | c'est pour moi une utopie, et c'est ce qu'on dit |
| 28 | | dans ce paragraphe-là. |
| 29 | | M. MARTIN MORIN: |
| 30 | R. | Permettez, Madame la Présidente, en support de |
| 31 | | monsieur Duchesneau, on constate, depuis nos |
| 32 | | interventions dans différents, avec différentes |
| 33 | | personnes, que ça s'est grandement amélioré déjà. |

Les gens sont beaucoup plus sensibilisés, et on

| _ | | | _ | _ | _ | | _ | | _ | |
|----------|---------|--------------|---------------------------------|------|---|---------|-----|--------------------------|---------------|---------|
| 1 | 770 i + | α 110 | α \bullet α $+$ | danc | 7 | 'oanrit | 200 | $\alpha \circ n \circ c$ | $C! \circ c+$ | \circ |
| T | VOIL | que | CESL | uans | | 'esprit | ues | 4e115. | C EST | -11 |
| | | | | | | | | | | |

- 2 train de faire son chemin, et je pense que ça va
- 3 être intéressant à long terme.
- 4 M. JACQUES DUCHESNEAU:
- 5 R. Bon point. Montréal, selon le vérificateur général,
- 6 aurait connu des baisses de trente pour cent (30 %)
- dans l'octroi de contrats. La semaine dernière,
- 8 semble-t-il que le maire Labeaume de Québec a parlé
- 9 de moins vingt-cinq pour cent (-25 %), et au
- 10 ministère, nous on était à moins dix-sept pour cent
- 11 (-17 %) au moment de déposer le rapport. Donc il y
- 12 a un mouvement, oui, le consensus social y est.
- 13 Q. [245] Alors on va sauter à la page 27, puisque les
- autres pages, c'est...
- M. RENAUD LACHANCE, commissaire:
- 16 Si vous me permettez, avant...
- 17 Q. [246] À la page 20, quand vous parlez du crime
- 18 organisé, il est écrit, bon :
- Bien qu'il soit impossible d'en
- 20 évaluer l'ampleur, on n'est pas sans
- 21 soupçonner combien la mafia est
- 22 influente et présente dans le milieu
- de la construction.
- Donc, vous dites « difficulté d'évaluer l'ampleur
- du phénomène ». À la page 10, là on parle de la
- 26 collusion, puis encore là on fait la remarque, qui
- 27 est :
- 28 En raison de sa complexité et de son
- 29 caractère secret, on ne peut guère en
- mesurer l'ampleur.
- 31 Donc, difficulté d'évaluer l'ampleur.
- 32 R. Oui.
- 33 Q. [247] Et à la page, section 2.1, là je suis à la
- page 2, la phrase qu'on a juste vue tout à l'heure,

1 c'est écrit :

Nous avons ainsi découvert un univers

3 clandestin et bien enraciné d'une

4 ampleur insoupçonnée.

- 5 R. Hum, hum.
- Q. [248] Est-ce que vous avez fait une tentative,

7 vous, d'évaluer cette ampleur-là? Et compte tenu

8 que vous vous concentrez sur les contrats au

9 transport, est-ce que... Le mot « insoupçonnée »

veut dire quoi? C'est trente (30), quarante pour

cent (40 %) des contrats au transport que vous

12 pensez qui ont été soit affectés par la collusion,

soit affectés par le crime organisé? Que signifie

votre mot « insoupçonnée »? C'est un peu ça que...

15 R. Bien, insoupçonnée, c'est que bien évidemment,

quand j'ai accepté le mandat de la ministre,

j'avais une idée que le crime organisé était

18 effectivement impliqué. Mais quand on a commencé à

19 gratter, là, puis à regarder à la loupe les

20 contrats, on s'est bien aperçu qu'il y avait des

ramifications. Quand on a commencé à faire les

22 diagrammes de relations, ça, ça a été vraiment une

façon de nous ouvrir les yeux et de dire, oui, on a

des noms de compagnies qui ont pignon sur rue, mais

quand on commence à regarder, on voit qu'il y a des

tentacules qui sont beaucoup plus vastes que celles

qu'on pensait. C'est dans ce sens-là.

Ou on a vu une mutation du crime organisé,

29 aussi, aller vers des activités criminelles, mais

30 pour s'en aller de plus en plus vers des activités

31 légitimes. C'est dans ce sens-là que c'était

32 insoupçonné.

23

24

33 Q. [249] O.K. Bien.

34 LA PRÉSIDENTE :

| | | 18 juin 2012 Interrogatoir - 98 - Me Claude Chartrar |
|-----|----|--|
| 1 | Q. | [250] Mais pour répondre à la question de monsieur |
| 2 | | Lachance, dans quel pourcentage est-ce que vous |
| 3 | | estimez que la collusion ou la corruption s'est |
| 4 | | installée au MTQ? |
| 5 | R. | Bien, on n'est pas en mesure de faire ça. On n'a |
| 6 | | pas fait cette recherche-là, on n'avait pas |
| 7 | | C'est vraiment une enquête terrain qu'on a faite, |
| 8 | | mais cette enquête-là pourrait être faite par un |
| 9 | | groupe de chercheurs. C'est ce qu'on appelle, en |
| LO | | criminologie, le fameux chiffre noir de la |
| L1 | | criminalité. Difficile à cerner, mais il y a |
| L2 | | sûrement des moyens plus techniques de le faire. |
| L3 | | Mais insoupçonné, je vous dis, là, par |
| L 4 | | rapport à la perception première que j'avais versus |
| L5 | | ce qu'on a vécu pendant dix-huit (18) mois, il y a |
| L 6 | | vraiment une différence importante. |
| L7 | | M. MARTIN MORIN : |
| L8 | R. | Est-ce que vous me permettez d'ajouter juste un mot |
| L9 | | sur ça? Je pense que monsieur Duchesneau l'a très |

bien décrit, mais j'aimerais ça ajouter juste le fait que la collusion égale l'imagination des gens. Selon que les gens sont imaginatifs, ils peuvent trouver des moyens insoupçonnés de faire de la collusion, et c'est très difficile de pouvoir les quantifier. C'est ce que je constate après deux ans à ce service.

27 M. JACQUES DUCHESNEAU:

R. Oui. 28

29

20

21

22

23

24

25

26

30 Me CLAUDE CHARTRAND :

31 Q. [251] Alors je disais on va sauter plusieurs pages 32 où là vous faites état dans le rapport de ce que 33 l'Unité anticollusion a mis en place pour arriver au chapitre des premières observations de l'amont à 34

18 juin 2012

l'aval des travaux. Donc, Madame, si vous voulez 1 2 nous amener à la page 27. On y est. Alors si vous voulez défiler la page, s'il vous plaît. 3 4 Bon, il y a deux citations. La première : 5 Les firmes privées importantes possèdent toutes les ressources 6 7 nécessaires pour effectuer seules les contrats. 8 Alors votre constat est basé sur quelle enquête, 9 10 quelle recherche? Mme ANNIE TRUDEL: 11 R. En fait la rédactrice de l'époque a eu des 12 entrevues, a eu des rencontres avec des chefs de 13 14 service du MTQ et on peut retrouver ça dans ses notes personnelles qui ont été remises à la 15 Commission. Donc c'est de là où ces citations-là 16 17 viennent. Q. [252] Et quand on dit : « ... possèdent toutes les 18 ressources nécessaires pour effectuer seules les 19 contrats », on dit ça, est-ce qu'on dit ça dans un 20 21 contexte par opposition à un consortium? 22 R. Exact. M. JACQUES DUCHESNEAU: 23 R. Et ce qu'on a vu aussi au Québec au cours des 24 25 dernières années c'est une série d'acquisitions de 26 plus petites firmes par des firmes plus 27 importantes. 28 Q. [253] Toujours des firmes de génie-conseil? R. Toujours des firmes de génie-conseil. 29 30 Q. [254] Si on va à la citation suivante : 31 C'est presque impossible d'entrer au 32 MTQ quand on est un plus petit joueur. 33 La majorité des firmes de génie-34 conseil n'arrivent pas à rivaliser

18 juin 2012

avec les firmes déjà établies et à se 1 2 bâtir une expertise. Dans le contexte 3 actuel, on ne peut s'infiltrer parmi 4 toutes les grandes firmes qui ont un 5 solide historique de projets.

- Or, encore là d'où provient cette citation? 6 7 M. MARTIN MORIN:
- R. Si vous me permettez, je peux y répondre.
- 9 Q. [255] Oui.

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

28

29

30

31

32

33

R. C'est les rencontres qu'on a eues, évidemment, avec les chargés de projet, les chefs de service au niveau du MTQ. C'est vraiment les propos qu'ils nous ont rapportés puis ça s'explique de la façon suivante.

> Quand on veut appliquer sur un appel d'offres en génie-conseil, on doit passer par un comité de sélection. Le comité de sélection donne un pourcentage selon le niveau d'expertise que votre firme possède et, si vous êtes une toute petite firme ayant pas beaucoup de personnes expérimentées, votre pointage va aller en conséquence. Ça s'explique dans ce sens-là. C'est ce qui rend difficile l'arrivée des nouvelles firmes, des petites firmes, des firmes junior. Et c'est ce qui, à mon sens, a amené les consortiums au niveau des firmes de génie-conseil. Ça permet à certains de se positionner avantageusement et à d'autres de pouvoir obtenir un certain niveau d'expertise pour marquer des points dans le futur. C'est ma compréhension et la lecture que j'en fais de ces discussions-là.

Q. [256] Si on poursuit avec les consortiums au paragraphe suivant. Or :

En consortium on peut acquérir de 34

- 1 l'expertise...
- 2 Je pense que ça reprend ce que vous venez de dire.
- 3 ... être reconnu et se positionner
- 4 dans le marché.
- 5 Si tu ne fais pas ça au Québec, c'est dommage, mais
- tu te retrouves devant deux grandes firmes qui
- 7 raflent toutes les jobs.
- 8 R. Idem.
- 9 M. JACQUES DUCHESNEAU:
- 10 R. Mais on pourrait pousser plus loin. C'est-à-dire si
- on ne change pas cette façon de faire, on est dans
- 12 une spirale qui fera qu'on ne pourra jamais avoir
- des petites firmes qui sont capables de percer.
- 14 Alors le problème se pose tout entier.
- 15 LA PRÉSIDENTE :
- 16 Q. [257] Mais les consortiums ne sont pas nécessaire-
- ment un mal en soi.
- 18 R. Non.
- 19 Q. [258] Parce que ça permettrait aussi aux petites
- 20 entreprises de se regrouper et de pouvoir faire
- 21 face aux grandes entreprises qui sont en place
- 22 présentement.
- 23 R. Encore faut-il qu'ils soient amenés...
- 24 Q. **[259]** Ça c'est sûr.
- 25 R. ... mais quand on regarde les consortiums c'est
- toujours les mêmes firmes qu'on revoit. Ce sont des
- grosses firmes qui vont en consortium. Et le
- 28 problème qu'on a quand on scrute leur façon de
- faire c'est que, là, la répartition des tâches
- devient floue. Alors tu ne sais pas qui dans le
- 31 consortium a la portion majeure et ce que tel autre
- 32 a pu faire. C'est quoi le pourcentage à l'intérieur
- du consortium.
- 34 C'est pour ça que je vous dis : pour moi

18 juin 2012

c'est un faux débat et on ne pourra jamais 1 2 permettre... On parle de plusieurs grands fleurons 3 des firmes d'ingénierie au Québec. Moi, j'en suis. 4 Mais est-ce qu'on pourrait en créer d'autres et ne pas toujours laisser les mêmes avoir les mêmes 5 contrats. Sans ça la petite firme n'a jamais aucune 6 7 chance de s'élever au rang de ces gens-là et donc on perpétue le problème. M. MARTIN MORIN: 9 R. Peut-être que je peux rajouter un petit point sur 10 ça. C'est que ce qui a été pensé, je trouvais que 11 c'était une pas pire idée. C'est qu'on donne des 12 contrats en cascades pour aider les gens à 13 14 progresser, les firmes, pas les gens mais les firmes à progresser puis à se situer à un certain 15 niveau dans l'obtention des soumissions puis ça 16 17 leur permet d'acquérir un niveau d'expertise puis, 18 graduellement, monter. Je trouvais que ça c'était une belle suggestion qui avait été faite. 19 Me CLAUDE CHARTRAND : 20 21 Q. [260] Je vous amène à la page suivante. Madame, 22 s'il vous plaît. Alors la courte citation : 23 Le plus important partenaire ramasse 24 plus d'argent et ça lui permet 25 d'étoffer son CV. 26 Encore là, la même question que je vous pose depuis 27 le début. L'origine de la citation et pouvez-vous 28 nous préciser ce que vous voulez dire par ça? 29 R. Le plus important partenaire ramasse 30 plus d'argent et ça lui permet 31 d'étoffer son CV. 32 C'est exactement ce que je viens de vous expliquer. 33 Et, ça, ça vient également des gens du MTQ, des chargés de projet dans les discussions, des 34

rencontres même qu'on a eues avec des firmes de
génie. On a rencontré également des firmes de génie
à quelques occasions, et c'est évident que ce
processus-là permet de ramasser plus d'argent et
d'aller, je ne sais pas comment je pourrais
rajouter plus, mais je pense que les mots disent
qu'est-ce qu'ils ont à dire.

Q. [261] À l'occasion de certains projets,

plusieurs firmes de génie-conseil se

regroupent au sein d'un consortium

afin de maximiser leur chance de

décrocher le contrat convoité. Une

fois celui-ci obtenu, les partenaires

se retirent pour laisser la place à la

firme de génie-conseil que le

consortium aura préalablement choisi

pour la conception des travaux.

Or, cette fois-ci je vais vous demander à nouveau l'origine de cette citation-là puis si vous êtes en mesure de nous identifier un ou des cas où on a constaté ce phénomène.

R. Moi, j'ai vu un cas de ce type lors de mes entrevues et ça se passait dans la région de Québec. Un dossier où on voyait deux firmes de génie qui s'étaient regroupées en consortium pour aller chercher un contrat, obtenir un contrat. Et lorsque je discutais avec les gens du MTQ à savoir c'est quoi l'imputabilité des deux parties et c'est là qu'il est sorti du sujet que, peu de temps après avoir obtenu le contrat, une des firmes avait décidé de se retirer et la firme qui obtenait, qui avait la plus grande implication dans le dossier avait poursuivi.

Q. [262] Pouvez-vous les identifier ces firmes-là?

- R. Je n'ai pas, je peux vous les trouver, mais je ne
- 2 les ai pas par coeur actuellement ici.
- 3 LA PRÉSIDENTE :
- S'il vous plaît. 4
- Me CLAUDE CHARTRAND : 5
- Oui. 6
- R. Pardon? 7
- LA PRÉSIDENTE :
- Q. [263] S'il vous plaît, on aimerait bien que vous 9
- 10 puissiez nous les identifier.
- R. Oui. 11
- M. JACQUES DUCHESNEAU: 12
- R. Il y a madame Trudel aussi qui aurait des 13
- 14 statistiques.
- 15 Mme ANNIE TRUDEL :
- 16 R. En fait on a, on a des statistiques qui prouvent ça
- 17 que dans une municipalité ciblée c'est toujours les
- 18 mêmes qui remportent la majorité des contrats.
- Toutefois, cette municipalité-là est sous enquête. 19
- Donc, voilà. 20
- LA PRÉSIDENTE : 21
- 22 Q. [264] Merci. Sur ce, Maître Chartrand, je pense
- 23 qu'il est midi trente (12 h 30).
- Me CLAUDE CHARTRAND : 24
- Ça va. 25
- LA PRÉSIDENTE : 26
- 27 Alors nous allons ajourner jusqu'à quatorze heures
- 28 (14 h).
- Me CLAUDE CHARTRAND : 29
- 30 Merci.
- SUSPENSION DE L'AUDIENCE 31
- _____ 32
- REPRISE DE L'AUDIENCE 33
- LA PRÉSIDENTE : 34

- 1 Bon après-midi à tous.
- 2 Me CLAUDE CHARTRAND :
- 3 Q. [265] Alors, avant de poursuivre où on avait laissé
- d ce matin, on pourrait revenir sur, d'abord, le
- 5 dépôt du document 5P-94, c'est bien ça, si vous
- 6 voulez. Il a été... il est maintenant disponible
- 7 sur le support numérique. Madame Trudel, je vais
- 8 vous demander d'examiner le document. Pouvez-vous
- 9 le faire défiler, s'il vous plaît. On va constater
- qu'il y a des annotations au document en question.
- 11 Alors, on en voit, on voit les premières
- 12 annotations manuscrites. Est-ce que vous pouvez
- nous donner l'origine de ces annotations-là?
- 14 Mme ANNIE TRUDEL:
- R. Oui. En fait, l'été deux mille onze (2011), j'ai
- deux étudiants qui travaillaient à temps partiel
- qui m'ont aidée dans mon travail de recherche de
- renseignements et d'analyse, et c'est un des
- 19 étudiants qui avait pour mandat de fouiller dans
- les bases de données du ministère et de sortir
- toute l'information pour chacun des contrats qui
- 22 avaient attiré notre attention. Donc là, je
- constate que, dans certains cas, il n'avait pas
- réussi à trouver ce qu'il cherchait et il a indiqué
- 25 « introuvable ».
- Q. [266] O.K. Ce ne sont pas des annotations qui
- viennent du ministère des Transports.
- 28 R. Non.
- 29 Q. **[267]** C'est des...
- 30 R. Oui, oui.
- 31 Q. [268] ... annotations qui ont été apposées par
- 32 votre bureau, c'est ça?
- 33 R. Exact. Oui.
- Q. [269] O.K. Alors, juste nous défiler, s'il vous

- plaît, le document. Encore là, c'est tout... ce
- 2 sont toutes des annotations apposées par votre
- 3 bureau.
- 4 R. Oui, tout à fait.
- 5 LA PRÉSIDENTE :
- Q. [270] Je m'excuse, quand vous indiquez ou, en tout
- 7 cas, les annotations « introuvable », est-ce que
- 8 c'est parce que vous avez cherché ces contrats-là
- 9 et vous n'avez pas réussi à les trouver?
- 10 R. Exact.
- 11 Q. [271] Les aviez-vous demandés pour les obtenir?
- 12 R. Oui. Par la suite, ceux qu'on n'a pas été en mesure
- de trouver par nous-même, on s'est adressé
- 14 directement aux gens du central qui nous ont remis,
- puis on en a fait une analyse. Oui.
- Q. [272] Donc, je comprends que vous les avez trouvés
- 17 finalement.
- 18 R. Oui. Oui, oui.
- 19 Q. [273] O.K. Donc, les inscriptions « introuvable »
- 20 ne sont plus introuvables.
- 21 R. Voilà! Voilà! Voilà!
- 22 Q. [274] C'est beau.
- 23 R. Voilà!
- 24 Me CLAUDE CHARTRAND :
- Q. [275] Sont plus à jour. Alors, juste simplement,
- s'il vous plaît, nous défiler... Alors, c'est la
- 27 même chose là, « sous bon de commande », ça,
- 28 c'était...
- 29 R. « Sans bon de commande ».
- 30 Q. [276] Ah! \ll Sans bon de commande \gg .
- 31 LA PRÉSIDENTE :
- 32 Q. [277] Qu'est-ce que vous voulez dire?
- R. Bien, en fait, rapidement comme ça là, je croirais
- que, dans le système, il y aurait une case dans

- laquelle il y a un chiffre inscrit qui correspon-1
- 2 drait à un bon de commande et dans cette case-là,
- 3 il n'y en aurait pas eu, mais j'y vais de mémoire
- 4 là. C'est ce que je pourrais trouver comme
- 5 explication, rapidement comme ça.
- Me CLAUDE CHARTRAND : 6
- 7 Q. [278] Alors, c'est la même chose ici aussi. Sous
- « liste des soumissions » ou « sans liste des
- 9 soumissions »...
- 10 M. JACOUES DUCHESNEAU:
- R. « Sans liste ». 11
- Q. [279] ... est-ce que ça... est-ce que vous savez ce 12
- 13 que ça signifie?
- 14 Mme ANNIE TRUDEL:
- R. Non. Désolée. « Sans liste des soumissions »! 15
- LA PRÉSIDENTE : 16
- 17 Q. [280] Monsieur Duchesneau, avez-vous dit quelque
- 18 chose?
- 19 M. JACQUES DUCHESNEAU:
- 20 R. Oui, on pourrait... on va vous trouver la réponse,
- bien évidemment. 21
- 22 Q. [281] Merci.
- 23
- Me CLAUDE CHARTRAND : 24
- 25 Q. [282] Alors, ici, on a un exemple des trois
- 26 commentaires « introuvable », « sans bon de
- 27 commande » et « sans liste des soumissions ».
- LA PRÉSIDENTE : 28
- 29 Q. [283] Mais, le fait d'écrire « sans liste de
- soumissions », est-ce que ça voulait dire quelque 30
- 31 chose? Est-ce que ça réfère à quelque chose en
- 32 particulier?
- 33 Mme ANNIE TRUDEL:
- R. En fait, je pense que j'ai compris. C'est ce que 34

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

28

29

30

31

32

33

34

l'exercice qu'on faisait, dans un premier temps, c'était de cibler les entreprises qui nous intéressaient et là, dans une base de données en question, sortir tous les contrats qui concernaient cette entreprise-là et là on allait faire le lien avec le document de réclamation qui nous fut remis par le MTQ.

Donc, je pourrais croire que c'est parce que ce n'était pas sur la liste, en fait, le tableau qu'on a extrait de la base de données, cette réclamation-là ne paraissait sur aucune de nos listes. Ça arrivait, il s'agissait de faire les bonnes demandes dans ce... C'est un énorme fichier, ce sont des énormes fichiers. Il faut savoir faire les bonnes demandes et puis, des fois, on arrivait à un mois près, puis c'était dans le mois précédent ou ce genre de chose-là.

M. JACQUES DUCHESNEAU:

R. Peut-être me permettre à cette étape-ci. Ce matin, il y a eu beaucoup de questions sur des dossiers particuliers. On en avait cent trente (130). Il y a peut-être une chose que j'ai oublié de vous dire. C'est qu'on avait aussi à peu près deux cents (200) dossiers sur des firmes précises. Alors, les informations que vous avez ici là, c'est partiel, mais si on prenait une compagnie X que vous avez ici, on a un dossier de renseignements qui n'est pas un des cent trente (130) dossiers d'enquête dont on vous parlait tantôt. C'est pour ça que quand vous mentionnez « bon, vous avez combien de dossiers par rapport à telle affirmation », on vous dit « deux », mais il y a tout un support de renseignements dont on doit tenir compte aussi. Et ça, ça nous a permis notamment de comparer des

bordereaux, des soumissions qui nous étaient présentées. Donc, le portrait est beaucoup plus global que juste les cent trente (130) dossiers, dont on vous a parlé depuis le début.

5

6

25

26

27

28

29

30

31

32

33

1

2

3

4

Mme ANNIE TRUDEL:

7 R. Voilà! Bien, en fait, c'est que quand on a commencé à l'UAC, on n'avait pas de dossier d'enquête. 9 Alors, c'est en faisant des portraits d'entreprises 10 et en ciblant nos entreprises et ensuite en allant extraire dans les bases de données tous les 11 contrats de ces entreprises-là pour les cinq 12 dernières années, c'est en les analysant qu'on 13 14 s'est rendu compte qu'il y avait des stratagèmes. Ils sont toujours dans le même... dans le même 15 16 territoire, ils sont toujours avec les mêmes amis, 17 ils sont toujours les mêmes à soumissionner. Alors, 18 c'est à partir de là souvent qu'on a ouvert des dossiers d'enquête et que là les enquêteurs 19 allaient voir sur le terrain rencontrer ces 20 21 entreprises-là pour essayer d'avoir là leur pouls à 22 eux, mais souvent on est parti de l'information 23 qu'on a extraite des diverses bases de données auxquelles on avait accès. Donc, voilà! 24

> Pour répéter ce que monsieur Duchesneau a dit, nonobstant les cent trente-huit (138) dossiers d'enquête, je peux vous assurer qu'on a des portraits d'environ deux cents (200) entreprises et c'est gros, on en a beaucoup. On attendait d'avoir la base de données pour tout rentrer ça dans la base de données, ce qui nous aurait permis d'extraire et de faire des liens et des relations. Voilà, mais...

LA PRÉSIDENTE : 34

- 1 Juste avant de vous donner la parole, Maître
- 2 Boucher.
- 3 Q. [284] Est-ce que je comprends de toutes les
- 4 entreprises dont vous nous parlez, que vous êtes
- 5 allée voir, il y a en a que vous nous avez nommées
- ou c'en est d'autres, autres que Sintra et...
- 7 M. JACQUES DUCHESNEAU:
- 8 R. DJL.
- 9 Q. [285] DJL.
- 10 Mme ANNIE TRUDEL:
- 11 R. Des entreprises qu'on est allés...
- 12 Q. **[286]** Oui.
- 13 R. ... voir physiquement?
- 14 Q. **[287]** Oui.
- 15 R. Ah! bien oui, plusieurs. Plusieurs des entreprises
- ont été...
- Q. [288] Qui font partie de, vous dites, stratagèmes
- 18 et...
- 19 R. Oui.
- 20 Q. [289] ... de collusion?
- 21 R. Tout à fait. Si, moi, dans le cadre de mes
- 22 analyses, je constatais que cette entreprise-là, à
- toutes les fois qu'elle soumissionnait, bien, elle
- 24 avait deux, trois autres entreprises qui
- 25 soumissionnaient aussi, on transférait ça à un
- 26 enquêteur, l'enquêteur allait rencontrer ces trois
- 27 entreprises-là?
- Q. [290] Est-ce que vous avez le nom de ces contrats-
- là puis de ces entreprises-là?
- R. Bien, en fait, ce n'est pas des contrats, parce
- qu'on se basait sur... sur une tendance qu'on
- 32 pouvait identifier sur un an ou sur deux ans. Mais,
- oui. Vous me posez la question; oui, je peux tout
- retracer ça, c'est sûr, on a tout ça, on a...

- Q. [291] Parce que, pour créer une tendance...
- R. Exact. Tout à fait. Tout à fait. 2
- Q. [292] O.K. 3
- Maître Boucher, vous vouliez dire quelque chose. 4
- 5 Me BENOÎT BOUCHER:
- Oui, c'est au sujet de la liste que vous avez 6
- 7 demandée ce matin, s'il s'agissait de la même liste
- 8 qui avait été présentée dans le PowerPoint? Alors,
- 9 la réponse c'est non, et la raison est la suivante.
- 10 Lors de discussions qui avaient eu lieu avec
- monsieur Lachance et monsieur Carpentier, il avait 11
- été convenu de retirer les dossiers qui étaient en 12
- 13 traitement pour n'avoir que le portrait final des
- 14 dossiers qui étaient finalisés. Alors, vous avez,
- dans la liste qui a été présentée ici ce matin, 15
- tous les dossiers qui sont en traitement mais qui 16
- 17 n'apparaissent pas dans la liste que monsieur
- Carpentier avait fournie à la Commission. 18
- 19 LA PRÉSIDENTE :
- 20 Qu'est-ce que vous voulez par « dossiers en
- traitement »? 21
- 22 Me BENOÎT BOUCHER:
- 23 Ce sont des dossiers dont le traitement de la
- 2.4 réclamation n'était pas finalisé au moment où on a
- 25 fait le PowerPoint.
- LA PRÉSIDENTE : 26
- 27 Est-ce que, de ces dossiers-là, il y en a qui sont
- maintenant terminés? 28
- Me BENOÎT BOUCHER: 29
- Bien, c'est il y a deux semaines, là. 30
- LA PRÉSIDENTE : 31
- O.K. C'est assez rapide. 32
- Me BENOÎT BOUCHER: 33
- 34 Peut-être un, peut-être deux, mais il faudrait

1 voir.

- 2 LA PRÉSIDENTE :
- 3 Incidemment, je voudrais simplement dire au
- 4 ministère des Transports que si, suite au
- 5 témoignage de monsieur Duchesneau et de ses deux...
- 6 associés ou collègues?
- 7 M. JACQUES DUCHESNEAU:
- 8 R. Oui, collègue.
- 9 LA PRÉSIDENTE :
- 10 Auront terminé, si le ministère des Transports veut
- 11 faire entendre des témoins, vous pourrez le faire,
- 12 si vous le voulez.
- 13 Me BENOÎT BOUCHER:
- 14 Merci.
- 15 Me CLAUDE CHARTRAND :
- 16 Ça complète. Madame, si vous voulez nous faire
- défiler le document jusqu'à la fin, s'il vous
- 18 plaît. Alors, voilà, c'est complété.
- 19 Q. [293] Donc, il n'y avait pas d'autres inscriptions
- jusqu'à la fin. C'est bien exact?
- 21 Mme ANNIE TRUDEL:
- 22 R. Exact.
- 23 Me CLAUDE CHARTRAND :
- Maintenant ça m'amène, avant d'enchaîner également
- sur l'interrogatoire qu'on avait entrepris avant le
- dîner, de revenir sur une des demandes des
- 27 commissaires, à monsieur Morin.
- Q. [294] Sur une recherche que vous avez faite sur
- l'heure du dîner.
- 30 M. MARTIN MORIN:
- 31 R. À votre demande ce matin, on m'a demandé d'aller
- 32 chercher certaines précisions concernant les
- 33 travaux de construction retardés, sur des travaux à
- 34 St-Mathieu de Beloeil, Route 229, Sortie 105 de

- d'obtenir... j'ai la réponse à vos questions. Ce

l'Autoroute 20. Je pense avoir été en mesure

- 3 n'était pas la réfection d'un pont, c'était la
- 4 construction d'un pont. Pourquoi? Parce que le pont
- 5 a été détruit, on en a fait un nouveau. Donc, on
- doit dire maintenant que c'est la construction.
- 7 LA PRÉSIDENTE:

1

- Q. [295] Est-ce que vos constatations ou votre enquête
- 9 vous a amené, suite à ce que monsieur Duchesneau
- 10 disait, à vérifier s'il y avait nécessité de
- 11 détruire le pont pour ensuite le reconstruire?
- 12 R. Pourriez-vous rephraser votre question, je n'ai pas
- compris, je m'excuse?
- 14 Q. [296] Est-ce que c'était nécessaire de détruire le
- pont pour le reconstruire?
- 16 R. Ah! je n'ai pas fait cette analyse-là, Madame.
- 17 Q. **[297]** O.K.
- 18 R. On parlait de la compagnie qui avait obtenu le
- 19 contrat, c'est la compagnie Simard-Beaudry, le
- 20 règlement était effectivement de un million cent
- 21 mille (1 100 000 \$), comme j'avais dit ce matin.
- L'entrepreneur, sur le deuxième appel d'offres,
- c'était la compagnie Chagnon qui a gagné. Et
- 24 Dessau...
- 25 Q. **[298]** Attendez, s'il vous plaît.
- 26 R. Excusez-moi.
- Q. [299] Quoique tout est transcrit.
- 28 R. Pour terminer, la compagnie Dessau, qui avait la
- 29 surveillance, ne pouvait pas fournir de
- 30 surveillant. C'est la raison qui a motivé tout ce
- 31 branle-bas de combat-là.
- 32 Q. [300] Donc, c'est Dessau qui ne pouvait pas fournir
- de surveillant, c'est ça?
- 34 R. Oui.

| 1 | \cap | [301] | \cap κ |
|---|-----------------|-------|-----------------|
| _ | \mathcal{Q} • | [JUI] | \cup . IV . |

- 2 M. RENAUD LACHANCE, commissaire:
- 3 Si vous me permettez. Est-ce qu'on pourrait revenir

- 114 -

- à la liste qui a été présentée tout à l'heure, je
- 5 voudrais... la première page, notamment, pour les
- 6 dossiers qui sont réglés.
- 7 Q. [302] Donc, si je regarde dans cette liste-là, dès
- la première page, on voit que les règlements ne se
- 9 font pas automatiquement à trente pour cent (30 %).
- 10 Il y en a qui sont à zéro, il y en a qui sont à dix
- 11 (10), il y en a qui sont quatre-vingt-dix (90).
- Donc, si je reprends le texte du rapport, quand on
- 13 dit:
- 14 La règle tacite du tiers semble être
- la bonne et c'est de notoriété chez
- tous les entrepreneurs. Or, ce mode de
- 17 règlement des réclamations ne
- 18 constitue rien de moins qu'une
- 19 banalisation des dépassements de coûts
- dont plusieurs ne se privent pas de
- 21 profiter.
- Ce n'est pas vrai qu'elle existe la règle du tiers,
- ce n'est pas tacite, c'est-à-dire il y en a qui ont
- zéro, il y en a qui ont quatre-vingt-dix (90). Est-
- ce que ça... votre liste affirme... montre ça ou...
- 26 Mme ANNIE TRUDEL:
- 27 R. Bien, je vais laisser mon collègue, monsieur Morin,
- vous en parler. La compréhension que j'ai c'est ce
- qu'on a écrit, c'est le discours que les gens, qui
- 30 nous ont parlé, avaient.
- 31 Q. [303] Donc, les gens vous racontaient ceci, mais
- les faits ne supportent pas ce qu'on vous a
- 33 raconté, là, je... il y a des gens qui...
- 34 M. MARTIN MORIN:

- 1 R. Moi, ce que j'ai fait, comme j'ai expliqué ce
- 2 matin, je n'avais jamais consulté ce tableau-là.
- Moi, j'ai rencontré sur le terrain le responsable
- des réclamations pour le Québec et on a eu une
- 5 discussion avec lui et ce sont les informations que
- je vous ai transmises ce matin.
- 7 Q. [304] De ce responsable-là des réclamations...
- 8 R. Oui.
- 9 Q. [305] ... qui disait que c'est le tiers...
- 10 R. Si vous voulez je peux sortir une note, la déposer.
- 11 Q. [306] Ah! non, non, c'est...
- 12 R. Je suis très à l'aise avec ça. Mais ce n'est pas
- mes paroles à moi, c'est les paroles de la
- 14 personne...
- 15 Q. **[307]** Du responsable.
- 16 R. ... qui était responsable, qui se préparait à
- 17 prendre sa retraite et a gentiment accepté de nous
- donner des informations. Qui ne sont pas de nature
- 19 confidentielle.
- 20 M. JACQUES DUCHESNEAU:
- 21 R. Mais, à contrario, Monsieur le Commissaire, il y en
- 22 a aussi qui se sont réglés à cent un pour cent
- 23 (101 %), quatre-vingt-neuf pour cent (89 %). Alors,
- je pense qu'il faut regarder le tableau d'ensemble
- 25 pour pouvoir tirer une telle conclusion.

26

- 27 M. MARTIN MORIN:
- 28 R. Si vous me permettez, j'y vais de mémoire, le
- responsable m'avait dit « au fil des ans, bon an,
- 30 mal an », c'est une expression que je ne sais pas
- 31 si elle claire pour vous, mais elle est claire pour
- 32 moi, et c'est à partir de ça qu'on a écrit ça. Ça
- veut dire que ce n'est pas basé sur un tableau,
- deux tableaux, trois tableaux; le monsieur, ça

faisait vingt-cinq (25)... vingt (20) ou vingt-cinq

- 2 (25) ans qu'il travaillait... il faudrait que
- j'irais chercher la date exacte, là, mais une
- 4 vingtaine d'années qu'il travaillait au ministère
- 5 et c'était son travail. Je ne pouvais pas me
- 6 permettre de le contredire.
- 7 Me CLAUDE CHARTRAND:
- 8 On va revenir, comme je le mentionnais, où on était
- 9 rendus, à la page 29. Voulez-vous descendre plus,
- je veux voir la pagination sur le document, page
- 11 29. C'est moi qui vais me remettre à la page 29 là.
- 12 O.K. On l'avait fait la page 29. Amenez-nous à la
- page, on avait fait 29, amenez-nous à la page 33,
- s'il vous plaît. Je n'arrive pas à vous retrouver.
- Vous êtes à la page 33, voulez-vous me descendre en
- bas de la page que je vois la pagination? Et nous
- 17 revenir vers le milieu de la page, plus haut. Je
- m'excuse, mais mon document n'a pas du tout la même
- 19 pagination et on était... J'essaie de la retrouver.
- 20 LA PRÉSIDENTE :
- 21 Peut-être que vous pouvez le, peut-être que vous
- 22 pouvez, Maître Chartrand, peut-être que vous pouvez
- tout simplement par une recherche de mots clés
- 24 arriver rapidement là où vous voulez.
- 25 Me CLAUDE CHARTRAND :
- On va essayer, parce qu'on avait repaginer en
- 27 marge. Est-ce que...
- M. JACQUES DUCHESNEAU:
- 29 R. Page 29.
- 30 Q. [308] Comment?
- 31 R. Page 29, Maître Chartrand.
- 32 Q. [309] Page 29?
- R. Oui. O.K. Un petit peu plus. Voilà.
- Q. [310] Oui, on en revient, justement si vous voulez

arrêter à cet endroit, au haut de la page 29 : 1 Il n'est pas rare d'avoir un ingénieur 2 3 junior du MTQ aller vérifier si les 4 ingénieurs senior des firmes ont bien veillé à ce que les exigences 5 techniques soient correctement 6 7 remplies. Et quand cela se produit les 8 ingénieurs juniors sont très mal 9 placés pour critiquer le travail des 10 plus expérimentés. Or, on est toujours dans le chapitre où on parle du 11 manque de main-d'oeuvre ou de l'exode de la main-12 13 d'oeuvre au ministère des Transports du Québec. 14 Cette citation-là quelle en est son origine? M. MARTIN MORIN: 15 R. Madame la Présidente, cette information-là je l'ai 16 17 constaté sur le terrain à plusieurs endroits 18 différents au Québec. Nous les chargés de projets 19 trouvaient ça malheureux parce que c'était difficile pour les ingénieurs juniors qui ne 20 21 possédaient pas l'expertise d'aller voir. C'est ça. 22 Ça s'explique en soi et je ne pense pas que je peux 23 apporter autre chose outre le fait que ça nous a été dit, ça nous a, ça a été constaté sur le 24 25 terrain. LA PRÉSIDENTE : 26 27 Q. [311] Où êtes-vous allé le constater? 28 R. Où, un peu partout en province, Madame la 29 Présidente, j'ai fait le Bas Saint-Laurent, 30 Gaspésie, j'ai fait le sud du Québec, j'ai fait l'Estrie, j'ai fait Montérégie-Est, Montérégie-31 32 Ouest. C'est des choses que j'ai fait personnel-33 lement. 34 Et si on veut ajouter à ce que mes

33

34

confrères enquêteurs ont fait sur le terrain, on 1 2 fait le tour de la province. 3 Q. [312] Et ce phénomène a été constaté partout? 4 R. Oui. 5 Q. [313] O.K. Me CLAUDE CHARTRAND : 6 7 Q. [314] Or, si vous voulez nous amener à la page 8 suivante, s'il vous plaît. Or : 9 Le MTQ ne possède aucun estimateur 10 spécialisé en mesure d'évaluer 11 ponctuellement le coût réel d'un projet de construction d'infrastruc-12 13 tures routières. Cette estimation 14 augmente le niveau de difficulté du 15 MTQ de pouvoir déterminer si le 16 ministère paie le juste prix lors de l'octroi des soumissions. La situation 17 18 actuelle permet seulement au MTQ 19 d'évaluer le coût de construction en 20 utilisant la moyenne provinciale et/ou régionale et en se basant sur le 21 22 profil historique. Encore là, où vous prenez ces informations? 23 24 R. Je peux répondre à ça. J'ai personnellement 25 constaté ces choses-là. Dans un premier temps au début, au début de notre intervention sur le 26 27 terrain, j'ai rencontré comme je disais précédemment des sous-ministres adjoints à la 28 retraite. Eux m'ont fait mention de ça. 29 30 Au début je n'étais pas certain, j'étais un petit peu à la recherche de plus d'informations. Et 31 au fur et à mesure que le temps s'est passé, 32

j'étais sur le terrain, je posais des questions. Où

sont les estimateurs? Qui a estimé le projet? Est-

1

2

3

4

5

6

7

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

28

29

30

31

32

33

ce qu'il y a quelqu'un, où sont les estimateurs au MTO?

> Et malheureusement il n'y en avait pas ou s'il y en avait ils étaient en très, très, très minime quantité. Mais ce que j'ai eu comme réponse à toutes les questions que j'ai posées, c'est qu'il n'y en avait pas. Je trouve ça malheureux que, parce que ça n'aide pas à comptabiliser des jobs si on se fie seulement juste au volet de conception.

> Estimer une job dans la vraie vie, c'est là que tu sais où est-ce que tu t'en vas, tu sais, ça fait que des estimateurs spécialisés, ils peuvent jouer un très grand rôle puis avec le temps on s'est aperçu qu'ils pourraient aussi avoir autre que des banques historiques pour avoir...

On avait fait des suggestions, monsieur Duchesneau peut-être peut en parler un peu, d'améliorer ça. On avait rencontré des gens spécialisés dans l'estimation et qui nous avaient donné des renseignements, de l'information, on trouvait ça très intéressant. C'est la situation que j'ai constaté sur le terrain.

M. JACQUES DUCHESNEAU:

R. C'était une de nos recommandations en fin de rapport et c'est une des premières recommandations que le ministère a tenté là d'apporter et on parle d'à peu près mille (1000) nouveaux emplois à être créés au ministère.

Donc l'exode du savoir, de l'expertise a été, si vous voulez, attaqué dès les premiers moments après le dépôt du rapport par le ministère.

Q. [315] Si on va à la page suivante, s'il vous plaît. On y retrouve une autre situation. Or :

34 Auparavant, le MTQ était le plus grand

| 1 | bureau d'ingénierie au Québec, mais |
|--|--|
| 2 | aujourd'hui la déstructuration des |
| 3 | services au profit des firmes de |
| 4 | génie-conseil a mis le ministère dans |
| 5 | une situation précaire. Il arrive |
| 6 | souvent que les firmes de génie- |
| 7 | conseil nous envoient des plans et |
| 8 | devis en disant advienne que pourra, |
| 9 | les ingénieurs ou techniciens du MTQ |
| 10 | les corrigeront. Mais la plupart du |
| 11 | temps, on n'a pas le temps de les |
| 12 | corriger. |
| 13 | Il y a eu les belles années du MTQ où |
| 14 | il y avait un contrôle des chantiers |
| 15 | et des dépenses, mais tout ça est |
| 16 | derrière nous. On n'a plus de regard |
| 17 | critique sur les travaux, les employés |
| 18 | plus expérimentés ont quitté, et le |
| 19 | transfert d'expertise au MTQ n'a plus |
| | |
| 20 | le temps de se faire. |
| 20 21 | le temps de se faire. Depuis 10 ans, les firmes de génie- |
| | |
| 21 | Depuis 10 ans, les firmes de génie- |
| 21 22 | Depuis 10 ans, les firmes de génie- conseil ont envahi le ministère, et |
| 21 22 23 | Depuis 10 ans, les firmes de génie- conseil ont envahi le ministère, et nous on n'a pas eu le temps de |
| 21 22 23 24 | Depuis 10 ans, les firmes de génie- conseil ont envahi le ministère, et nous on n'a pas eu le temps de transférer les connaissances, de |
| 2122232425 | Depuis 10 ans, les firmes de génie- conseil ont envahi le ministère, et nous on n'a pas eu le temps de transférer les connaissances, de coacher, d'enseigner ce qui se passe |
| 212223242526 | Depuis 10 ans, les firmes de génie- conseil ont envahi le ministère, et nous on n'a pas eu le temps de transférer les connaissances, de coacher, d'enseigner ce qui se passe sur le terrain. C'est vrai qu'il y a |
| 21222324252627 | Depuis 10 ans, les firmes de génie- conseil ont envahi le ministère, et nous on n'a pas eu le temps de transférer les connaissances, de coacher, d'enseigner ce qui se passe sur le terrain. C'est vrai qu'il y a plus d'estimateurs de projets, et ce |
| 21 22 23 24 25 26 27 28 | Depuis 10 ans, les firmes de génie- conseil ont envahi le ministère, et nous on n'a pas eu le temps de transférer les connaissances, de coacher, d'enseigner ce qui se passe sur le terrain. C'est vrai qu'il y a plus d'estimateurs de projets, et ce n'est pas surprenant. |
| 21 22 23 24 25 26 27 28 29 | Depuis 10 ans, les firmes de génie- conseil ont envahi le ministère, et nous on n'a pas eu le temps de transférer les connaissances, de coacher, d'enseigner ce qui se passe sur le terrain. C'est vrai qu'il y a plus d'estimateurs de projets, et ce n'est pas surprenant. Or, encore là, l'origine de cette citation |
| 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 | Depuis 10 ans, les firmes de génie- conseil ont envahi le ministère, et nous on n'a pas eu le temps de transférer les connaissances, de coacher, d'enseigner ce qui se passe sur le terrain. C'est vrai qu'il y a plus d'estimateurs de projets, et ce n'est pas surprenant. Or, encore là, l'origine de cette citation M. MARTIN MORIN: |
| 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 | Depuis 10 ans, les firmes de génie- conseil ont envahi le ministère, et nous on n'a pas eu le temps de transférer les connaissances, de coacher, d'enseigner ce qui se passe sur le terrain. C'est vrai qu'il y a plus d'estimateurs de projets, et ce n'est pas surprenant. Or, encore là, l'origine de cette citation M. MARTIN MORIN: R. L'origine de cette citation, encore une fois, c'est |

- 121 -

- 1 écoutez, il arrivera ce qu'il pourra, on va faire
- ce qu'on peut, on n'a pas le temps de vérifier ça,
- 3 et caetera. C'est vraiment le... C'est vraiment du
- 4 mot à mot, il n'y a pas grand-explication autre à
- 5 ajouter que ça. Ça a été constaté par moi-même sur
- 6 le terrain.
- 7 LA PRÉSIDENTE :
- 8 Q. [316] Vous avez entendu « il arrivera ce qu'il
- 9 arrivera, on fera ce qu'on... On fait ce qu'on
- 10 peut, puis il arrivera ce qu'il arrivera »?
- 11 R. Bien, c'est parce que les gens, à un moment donné,
- 12 quand les documents entrent, ou les soumissions, la
- préparation des appels d'offres, ils manquent de
- temps pour les corriger. O.K.? Ça fait que, vu
- qu'ils n'ont pas le temps de les corriger, ils font
- une révision, une révision qui devrait normalement,
- selon les chargés de projet, ce n'est pas mon
- 18 estimation personnelle, c'est selon les chargés de
- 19 projet, une révision qui normalement pourrait
- 20 prendre une semaine ou deux, ils vont la faire dans
- une heure. Ça fait que, c'est dans ce sens-là.
- 22 Q. [317] Oui mais: « il arrivera ce qu'il arrivera, »
- là, on ne parle pas seulement de coûts, là. On
- parle de conséquences qui peuvent être possibles
- 25 relativement à...
- 26 R. Je comprends très bien ce que vous dites, Madame la
- 27 Présidente.
- 28 Q. [318] ... aux matériaux employés, par exemple.
- 29 R. Et je comprends très bien ce que vous dites.
- Q. [319] Et c'est ce que vous avez entendu. Des gens,
- 31 au ministère des Transports, ont dit : « Il
- 32 arrivera ce qu'il arrivera. »
- 33 R. Ils manquent de temps, ils ne peuvent pas, ils ne
- 34 pouvaient pas arriver. C'est ce qu'ils m'ont dit.

- 1 Je répète tout simplement ce qu'ils m'ont dit.
- 2 M. JACQUES DUCHESNEAU:
- 3 R. Mais c'était aussi mentionné par les firmes de
- 4 génie qui envoyaient ça. En fait, ils déplaçaient
- 5 le fardeau...
- 6 M. MARTIN MORIN:
- 7 R. Aussi.
- 8 M. JACQUES DUCHESNEAU:
- 9 R. ... sur les épaules des gens du ministère.
- 10 Q. [320] Qui ça?
- 11 R. Les firmes d'ingénierie. Ce qu'on dit ici :
- 12 Il arrive souvent que les firmes de
- génie-conseil...
- Donc, les gens qui sont censés nous conseiller,
- 15 ... nous envoient des plans et devis
- en se disant advienne que pourra, les
- ingénieurs ou techniciens...
- 18 M. MARTIN MORIN:
- 19 R. Du MTQ.
- 20 M. JACQUES DUCHESNEAU:
- 21 R. ... du MTQ vont les corriger.
- 22 Alors, ça revient à toute la question de
- l'imputabilité dont on parle...
- Q. [321] Êtes-vous en train de dire que aussi, les
- firmes privées n'ont pas les ressources nécessaires
- 26 pour être capables de faire de bons plans et devis?
- 27 R. Ah, je pense qu'elles les ont. Mais ce que je vous
- dis, c'est que les firmes d'ingénierie ont perdu
- 29 cette imputabilité-là. Je vais dire comme quelqu'un
- du ministère m'a déjà dit : il y a le bâton et la
- 31 carotte. Mais en matière d'imputabilité, on a la
- 32 carotte mais jamais le bâton. Et donc,
- effectivement, non seulement on prépare les plans
- et devis pour le ministère, mais on met le fardeau

- 1 sur les gens du ministère pour trouver les failles.
- Q. [322] Ça... C'est quelque chose d'assez important,
- 3 mais...
- 4 R. Et préoccupant.
- 5 Q. [323] Bien, très préoccupant.
- 6 R. Oui.
- 7 Q. [324] Est-ce que vous avez le nom des compagnies
- 8 que vous avez vues dire ça?
- 9 R. Bien, ces informations, on a le nom de quelqu'un au
- 10 ministère qui nous l'a dit, souhaitant conserver
- 11 l'anonymat, on a d'autres personnes qui
- 12 corroborent, notamment des anciens du ministère,
- 13 Luc Bergeron et Bernard Caron, je crois qu'ils
- 14 étaient des directeurs territoriaux, ou sous-
- ministres...
- 16 M. MARTIN MORIN:
- 17 R. Chefs de... Luc Bergeron, Bernard Caron...
- 18 Q. [325] Alors monsieur Bergeron...
- 19 R. Bernard Caron...
- 20 Q. [326] ... et monsieur Caron étaient qui?
- 21 R. Moi j'ai...
- M. JACQUES DUCHESNEAU:
- 23 R. C'est ça, c'était des cadres supérieurs.
- 24 Q. [327] Du MTQ?
- 25 R. Je pense... Oui, du MTQ, dans la région de
- Montréal. J'ai la note ici, qui... Quel est son
- titre... Je n'ai pas le titre. Mais pas SMA, parce
- que j'ai transigé avec monsieur Gagnon, donc peut-
- 29 être...
- 30 MME ANNIE TRUDEL :
- 31 R. (Inaudible).
- 32 M. MARTIN MORIN:
- R. C'est des chargés, des chefs de (inaudible).
- 34 M. JACQUES DUCHESNEAU:

- 1 R. Oui. Bernard Caron était le directeur territorial à
- 2 l'époque.
- Q. [328] Alors, ces personnes-là ont constaté ces
- 4 choses-là?
- 5 R. Mais ce n'est pas seulement eux. Ça nous a été dit
- 6 maintes et maintes fois.
- 7 Q. [329] Bon. Mais je comprends, là, que vous avez des
- 8 informateurs qui veulent préserver leur anonymat,
- 9 et je comprends ça.
- 10 R. Oui.
- 11 Q. [330] Mais les compagnies au sujet desquelles, qui
- employaient ce stratagème-là, est-ce que vous les
- 13 avez?
- 14 R. Oui, mais je pourrais vous... On pourrait vérifier
- 15 avec la personne qui désire garder l'anonymat, et
- vous donner l'information sous scellés. On...
- 17 Q. [331] Non, mais...
- 18 R. Oui. Le...
- 19 Q. [332] Ah bon. Est-ce que... Est-ce que vous voulez
- 20 dire...
- 21 R. Puis le nom de la compagnie... Oui oui.
- Q. [333] Voulez-vous dire que le nom de la compagnie
- 23 est...
- 24 R. On a le nom de la compagnie, si vous voulez, le nom
- de la compagnie c'est Genivar. Dans ce dossier-là,
- cette citation-là, la compagnie impliquée était
- 27 Genivar.
- Q. [334] Donc, qui disait advienne que pourra, le
- 29 ministère des Transports va corriger le tir au
- 30 besoin. C'est ça?
- 31 R. « Advienne que pourra » est entre guillemets. Donc,
- 32 c'est... Ça devrait être le verbatim de ce qui a
- 33 été dit.
- Q. [335] Est-ce que vous savez dans quel contrat?

- 1 R. Je ne l'ai pas avec moi.
- 2 M. MARTIN MORIN:
- 3 R. (Inaudible).
- 4 M. JACQUES DUCHESNEAU:
- 5 R. Oui? Est-ce que tu as ça? On va vous trouver
- 6 l'information.
- 7 Q. [336] Merci.
- 8 MME ANNIE TRUDEL:
- 9 R. (Inaudible) voir les notes de madame (inaudible).
- 10 M. JACQUES DUCHESNEAU:
- 11 R. Oui.
- 12 M. MARTIN MORIN:
- 13 R. Si vous me permettez, quand ces choses-là sont
- 14 dites, c'est un feeling, un sentiment qu'on a,
- 15 c'est qu'il y a une surchauffe. Dans le sens qu'il
- y a beaucoup de contrats qui sont en attente, il y
- a une grande demande, il y a des attentes du
- gouvernement, du ministère des Transports, qui est
- 19 créée, compte tenu de toutes les nouvelles
- infrastructures à aménager et à mettre en place, et
- les firmes de génie se sentent l'obligation,
- 22 probablement à cause de différentes pressions dont
- je n'ai pas la réponse, là, mais on voyait que
- c'était ça.
- 25 Ce n'est pas une question de mal faire, là.
- C'est une question qu'il y a beaucoup de pression
- pour amener les choses à terme. Je pense que moi,
- c'est ce sentiment-là que j'ai eu lorsque ces
- 29 choses-là m'ont été communiquées. Ce n'est pas dans
- le but de faire dérailler le train, là. C'est dans
- le but tout simplement d'être productif, mais être
- 32 productif, il faut aussi ne pas dépasser la mesure,
- 33 pour être sûr qu'on reste avec un facteur de
- 34 sécurité, un facteur de... qui nous amène aussi à

être logique au niveau des coûts estimés pour 1

toutes ces choses-là. Toutes les soumissions. 2

3 M. JACOUES DUCHESNEAU:

R. Vous savez, on en a mis beaucoup sur les épaules

5 des ingénieurs et des techniciens du MTQ. Je pense

qu'il faudrait faire la part des choses. Quand on 6

va chercher un expert pour nous faire un travail,

il y a une partie de la responsabilité, sinon

9 l'ensemble de la responsabilité, qui lui incombe

10 aussi.

4

7

14

Me CLAUDE CHARTRAND : 11

Q. [337] Si on passe à l'autre citation, plus basse, 12

13 alors c'est dans le même sens toujours :

Nous sommes devenus des spécialistes

15 en gestion de projet. Nous n'avons

16 plus le temps de faire des

17 estimations, de la surveillance, ou

encore de vérifier les prix. Si on 18

19 recule en 2007, on regardait les plans

et devis de façon détaillée. Ça 20

21 pouvait nous prendre deux ou trois

22 jours pour un seul projet.

Aujourd'hui, c'est à peine si l'on 23

24 consacre une heure à vérifier les

25 plans et devis. Ça part immédiatement

26 en appel d'offres. C'est dû au manque

27 de temps, mais aussi au fait que

28 depuis la commission d'enquête sur le

29 viaduc de la Concorde, on n'a plus le

30 droit de toucher aux plans et devis

31 réalisés par les firmes de génie-

32 conseil, sinon on devient imputable.

33 M. MARTIN MORIN:

R. Oui. 34

1 Q. [338] Alors, quelle est l'origine de cette...

2 R. Ça c'est, évidemment, des discussions avec les 3 chargés de projet, les chefs de service. C'est le 4 discours qu'ils tenaient. Et ça, je l'ai constaté 5 personnellement. C'est un... Je l'ai rencontré, je dirais peut-être à quatre, cinq reprises, et moi 6 7 personnellement, j'avais de la misère avec ça, là, mais c'est ce que c'est qu'ils ont dit, et je n'ai 9 pas apporté de commentaires. J'ai pris le message qui a été lancé, puis on en a discuté réunion 10 d'équipe et on est ici maintenant. 11

Q. [339] Alors l'autre citation suivante, on arrive dans le chapitre « Danger de la perte en projet et en expertise »:

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

28

29

30

31

32

33

34

Depuis 2006, nous avons plusieurs ingénieurs et techniciens qui sont partis. Ils n'ont jamais été remplacés. Pourtant, la valeur des contrats dans notre direction territoriale a considérablement augmenté. On donne presque tous nos projets aux firmes de génie-conseil. Pendant ce temps, parce qu'on a moins de personnel, on ne va plus sur le terrain, on fait davantage de tâches administratives, et l'on perd lentement nos acquis. Plus ça va, moins on sait de quoi on parle.

Alors, pouvez-vous nous indiquer l'origine, de quelle direction territoriale on parle?

R. Oui. C'est, encore là ça touche la rencontre, une rencontre qui avait lieu avec monsieur Bernard Caron, district de Montréal et monsieur Doris Mercier, chef de projet district de Montréal. Ça a

été rapporté dans un rapport, et ça a été discuté à 1 la réunion d'équipe pour finalement aboutir à 2 3 l'endroit où on parle. M. JACQUES DUCHESNEAU: 4 Bien, un commentaire, c'est un commentaire général 5 où on parle, finalement, de gestion administrative 6 7 des projets beaucoup plus que de gestion technique des projets, comme on avait avant. Et encore là, cette mesure-là a été soulevée au ministère, qui a 9 10 agi avec l'embauche des mille (1 000) personnes. Donc c'est, finalement, c'est un même thème sous 11 plusieurs variations, mais le problème est 12 intimement lié à la perte d'expertise. 13 14 Q. [340] Alors à la page suivante, 31, c'est la même chose, on arrive avec des statistiques. 15 16 Précédemment, Mademoiselle, la page 31... Madame, 17 la page 31. Ici. Alors : 18 En 10 ans, le MTQ a perdu toute 19 expertise technique au profit des firmes de génie privé. Comme nous ne 20 21 sommes plus capables de recruter des 22 ingénieurs au ministère, il sera 23 difficile de renverser la situation. 24 Il faudra compter cinq à 10 ans pour 25 récupérer 25 % de l'expertise nécessaire au bon fonctionnement du 26 27 MTQ. 28 Alors quelle est la source de cette information? 29 M. JACQUES DUCHESNEAU: 30 R. Encore là, plusieurs témoignages, c'est toujours la même chose qui revient, ce n'est pas juste 31 32 d'embaucher des gens, parce que ces gens-là ne sont 33 pas capables d'opérer dès le lendemain, l'expertise va prendre du temps. Et c'est là le recul qu'on a 34

34

| 1 | | souligné au ministre, qui doit être, justement, |
|----|----|---|
| 2 | | regardé rapidement. Alors qu'on ne pense pas, parce |
| 3 | | que l'embauche de mille (1 000) personnes, demain |
| 4 | | matin, va régler le problème à court terme, le |
| 5 | | problème va être encore là, on va être encore |
| 6 | | dépendant des firmes de génie-conseil extérieures. |
| 7 | Q. | [341] Si on passe à la page suivante : « Le |
| 8 | | favoritisme dans les estimations ». Alors : |
| 9 | | Un ingénieur prévoit 1000 chargements |
| 10 | | de terre contaminée sur un site alors |
| 11 | | qu'il sait pertinemment que seul 100 |
| 12 | | chargements seront nécessaires. En |
| 13 | | communiquant cette information à un |
| 14 | | entrepreneur ciblé, il peut lui faire |
| 15 | | miroiter l'économie de 9000 |
| 16 | | chargements |
| 17 | | LA PRÉSIDENTE : |
| 18 | | Neuf cents (900). |
| 19 | | Me CLAUDE CHARTRAND : |
| 20 | | Neuf cents (900), pardon. |
| 21 | | 900 chargements qui avantagera sa |
| 22 | | soumission. |
| 23 | | Alors pouvez-vous nous donner l'origine, est-ce que |
| 24 | | c'est un cas réel? |
| 25 | | |
| 26 | | M. JACQUES DUCHESNEAU : |
| 27 | R. | C'est un cas réel qui est présentement devant les |
| 28 | | tribunaux, donc les accusations ont été portées. |
| 29 | Q. | [342] Et est-ce que vous êtes en mesure, si des |
| 30 | | accusations ont portées, de nous identifier de quel |
| 31 | | cas il s'agit? |
| 32 | R. | J'ai une note ici que c'est le dossier Faubourg |
| 33 | | Contrecoeur. |
| | | |

Q. [343] Et qui est visé, quel est l'ingénieur, la

32

33

34

| | | 130 Me Claude Chartran |
|----|----|---|
| 1 | | firme d'ingénierie? |
| 2 | R. | De mémoire je ne sais pas. Je crois que c'est Je |
| 3 | | vais confirmer avant de vous le La firme c'est |
| 4 | | Catania et l'endroit où c'était, les terres |
| 5 | | contaminées étaient déposées c'était Écolosol. Et |
| 6 | | je cherche la firme de génie. J'ai une idée, mais |
| 7 | | je pense que c'est Je vais vous revenir là- |
| 8 | | dessus pour être bien sûr. |
| 9 | | M. RENAUD LACHANCE : |
| 10 | Q. | [344] Juste une chose. Le Faubourg Contrecoeur en |
| 11 | | quoi ça a un lien avec le ministère des Transports? |
| 12 | R. | Ça n'a pas de lien avec le ministère des |
| 13 | | Transports. Cependant, on a eu, là où les terres |
| 14 | | contaminées devaient aller, on a eu beaucoup |
| 15 | | d'informations de gens du secteur qui nous disaient |
| 16 | | qu'il y avait tellement peu de terre contaminée |
| 17 | | qu'on cherchait de la terre contaminée partout |
| 18 | | parce qu'on avait peur que notre équipe aille |
| 19 | | prendre des carottes du terrain où on se serait |
| 20 | | aperçu que, finalement, la terre n'était pas si |
| 21 | | contaminée. |
| 22 | Q. | [345] O.K. L'autre chose. En haut de cet exemple- |
| 23 | | là, si on lit le texte c'est écrit : |
| 24 | | Les témoignages que nous avons |
| 25 | | recueillis laissent même croire qu'au |
| 26 | | moment de la préparation des plans et |
| 27 | | devis, des ingénieurs conseils et des |
| 28 | | employés du Ministère favoriseraient |
| 29 | | certains entrepreneurs leur |
| 30 | | fournissant des informations |
| 31 | | privilégiées qui leur permettront de |

présenter une offre à plus bas prix.

Combien de dossiers comme ça vous avez eus où on

vous a dit que c'étaient des ingénieurs, soit de la

firme privée, soit du Ministère, qui donnaient une information privilégiée pour avantager certains soumissionnaires?

R. Encore là, il faut se rappeler de notre mandat qui n'était pas de trouver des coupables, mais ça nous a été dit encore là à maintes et maintes reprises.

Notamment que des entrepreneurs venaient voir le Ministère et savaient à combien le Ministère avait évalué tel projet. Bien, cette information-là aurait toujours dû être secrète et ça surprenait les gens du Ministère que quelqu'un arrive puis dise : « Bien, on sait que vous l'avez évalué à quarante millions (40 M\$), on est à trente-neuf millions (39 M\$). Comment ça se fait que vous ne nous donnez pas le projet? » Mais cette donnée-là devrait être secrète, elle ne l'était pas.

Donc, oui, on a soupçonné une certaine, un certain copinage entre des firmes de génie-conseil, certaines firmes de génie-conseil et certains entrepreneurs. Si on a cette information pour finir l'équation, naturellement on nuit à la concurrence, à une saine concurrence entre les autres personnes qui n'ont pas cette information privilégiée.

- Q. [346] Mais vous dites vous l'avez entendu à maintes reprises. Vous n'avez pas le mandat des enquêtes policières, mais sans avoir ce mandat-là, lorsqu'on vous disait dans ces dossiers précis est-ce que ou c'était on vous dit ceci, mais sans vous pointer des dossiers précisément. Et si on vous en pointait, combien, c'était pour combien de contrats?
- R. Encore je vous répète qu'on n'était pas là pour,
 nous, trouver des coupables dans certains dossiers.

 Mais à peu près tous les directeurs territoriaux

| 1 | pourraient venir vous raconter des histoires comme |
|----|--|
| 2 | celle-là. Moi, cette information-là précise me |
| 3 | vient de monsieur Jacques Gagnon qui était sous- |
| 4 | ministre associé responsable de Montréal et de la |
| 5 | région. Et il m'avait raconté un cas où quelqu'un |
| 6 | était rentré dans son bureau en lui disant : « Il |
| 7 | faut que tu me donnes le contrat parce que je suis |
| 8 | plus bas d'un million (1 M\$) de ce que vous avez |
| 9 | déjà prévu. » Alors, lui, il trouvait ça un peu |
| 10 | saugrenu. |

- Et quand on en a parlé autour de la table,

 il semble que tout le monde parmi les enquêteurs

 avait entendu la même histoire.
 - Q. [347] Donc c'est courant que les gens donnent de l'information privilégiée selon ce qu'on vous a dit?
- 17 R. Bien oui. Et quand j'avais vu à un moment donné
 18 qu'il y avait une firme d'ingénierie qui était
 19 prête à acheter une grosse firme de construction,
 20 un entrepreneur, j'ai dit mais là ça va à
 21 l'encontre de toute logique parce qu'un va être
 22 capable de donner l'information à l'autre.
- On a même, dans la région du Bas-Saint-Laurent, des firmes de génie qui ont une partie aussi entrepreneur.

26 M. MARTIN MORIN:

14

15

16

27

28

29

30

31

32

33

34

R. Oui, exact. Dans ce cas-là, Bas-Saint-Laurent, il y a une firme d'ingénieurs qui avait à son emploi une personne comme ingénieur et cette même personne-là avait une entreprise et lorsqu'il est arrivé un contrat était au courant. Elle a soumissionné pour avoir la job, elle l'a eue. Elle était bien placée pour l'avoir. Et ça a été amené à l'attention du Ministère et, par la suite, je crois que ça a été

- déterminé qu'il n'y avait pas eu de faute grave là. 1
- 2 Mais je ne suis pas sûr. Il faudrait vérifier le
- 3 résultat, mais de mémoire j'y vais comme ça.
- 4 Q. [348] Et donc l'enquête concluait à l'effet qu'il
- 5 n'y avait pas eu de dommages?
- R. Oui, c'est ça. 6
- 7 M. JACQUES DUCHESNEAU:
- R. L'enquête du Ministère, pas notre enquête.
- M. MARTIN MORIN: 9
- 10 R. L'enquête du Ministère.
- Q. [349] Non, non, c'est ça. L'enquête du Ministère 11
- avait confirmé qu'il n'y avait pas de faute??? 12
- 13 R. L'enquête avait été référée au Ministère pour leur
- 14 information et c'est... c'est suite à cela qu'ils
- avaient constaté, mais, nous, on n'était pas 15
- d'accord avec ça parce qu'on trouvait qu'il y avait 16
- un conflit d'intérêt très... très visible. 17
- 18 Q. [350] Juste une dernière question. Donc, le
- 19 monsieur Caron que vous avez rencontré, sous-
- 20 ministre associé parlait de...
- M. JACOUES DUCHESNEAU: 21
- 22 R. Monsieur Gagnon.
- Q. [351] Gagnon, donc parlait d'un cas précis... 23
- 24 R. Oui.
- 25 Q. [352] ... où il concluait que c'était une
- 26 transmission d'informations privilégiées là qui
- 27 avait fait en sorte que la personne est allée le
- 28 rencontrer, puis il avait dit « c'est moi qui vais
- 29 l'avoir ».
- R. Bien honnêtement, moi, ça manquait à ma culture, 30
- 31 mais c'était dans mes premières rencontres au sein
- 32 du ministère et ça venait de se passer quelques
- 33 jours avant. Alors, donc il m'a donné cet exemple-
- là qui, effectivement, est un peu... est un peu 34

- 1 bizarre. Et on l'a aussi dans plusieurs endroits
- dans le document. Les gens pour eux, c'est un droit
- 3 « on est le plus bas soumissionnaire, vous devez
- 4 nous le donner », mais...
- 5 Q. [353] Mais, ce qui était... ce qui est en jeu
- derrière ceci, c'est le fait qu'il y a de
- 7 l'information privilégiée qui est communiquée à
- 8 certains joueurs de l'industrie plutôt qu'à
- 9 d'autres.
- 10 R. Tout est là.
- 11 Q. [354] Vous dites que vous, on vous a raconté un cas
- 12 et les autres... vos autres enquêteurs vous en ont,
- autour de la table, ont soulevé qu'eux aussi
- 14 avaient entendu ça là.
- 15 R. C'est fréquent. Si on a à pousser... Vous savez,
- 16 l'UAC a eu son histoire dans le temps, dix-huit
- 17 (18) mois. On n'a pas pu pousser chacune de nos
- 18 enquêtes. Mais là, ça vous revient à vous de
- 19 poursuivre ce filon-là. Mais, bien évidemment qu'il
- y a des gens... c'est indéniable qu'il y a des gens
- qui reçoivent de l'information qu'ils ne devraient
- pas recevoir, si on veut être dans une saine
- concurrence.
- 24 M. MARTIN MORIN:
- 25 R. J'aimerais apporter un correctif à ce que j'ai dit
- il y a quelques minutes. La compagnie qui était
- visée, c'est la compagnie DemAction. Le contrat a
- été annulé et il est en retour d'appel d'offres.
- DemAction n'a pas eu la soumission à la fin. Je ne
- 30 sais pas qui l'a eue, mais ce n'est pas eux.
- M. RENAUD LACHANCE, commissaire:
- Q. [355] O.K. Donc, l'appel d'offres a été annulé là.
- R. Oui, c'est ça. Il l'avait gagnée, mais l'appel
- d'offres a été annulé.

- 1 Q. [356] O.K.
- 2 M. JACQUES DUCHESNEAU:
- 3 R. C'est la preuve qu'on nous écoute.
- 4 Me CLAUDE CHARTRAND:
- 5 Q. [357] Simplement pour... à la suite des questions.
- Au niveau des fuites qui avantagent inévitablement
- 7 les soumissionnaires, est-ce que vous avez, dans
- 8 vos enquêtes, on vous a dit à quel niveau ces
- 9 fuites-là proviennent? Est-ce que ça provient des
- 10 directions territoriales? Est-ce que ça provient
- d'ingénieurs isolés, de chargés de projet? Est-ce
- 12 qu'on...
- 13 R. Bien, la fuite, à moins qu'on me corrige là, ne
- venait pas du ministère. C'est que le ministère en
- est la victime finalement. S'il y a entente secrète
- ou divulgation d'informations secrète, ça se fait
- 17 entre certaines firmes de génie-conseil et certains
- 18 entrepreneurs.
- 19 Q. [358] Alors, ça allait direct des firmes aux
- 20 entrepreneurs sans transiter par le ministère des
- 21 Transports.
- 22 R. Écoutez, on peut vous confirmer ça, si on regarde
- 23 un tableau un peu plus loin, quand on regarde des
- bordereaux, comment se fait-il que quelqu'un sait
- quelle a été la prévision du ministère au dollar
- près. Il faut que quelqu'un...
- 27 LA PRÉSIDENTE :
- Q. [359] Mais, c'est... Alors, donc comment est-ce que
- les firmes elles-mêmes peuvent se divulguer cette
- 30 information-là?
- 31 R. Bien, c'est parce que le ministère fait faire ses
- 32 plans et devis par des firmes de génie.
- 33 M. MARTIN MORIN:
- R. Les bordereaux sont préparés par les firmes de

Me Claude Chartrand

génie, ils sont amenés pour autorisation pour la 1 2 conception au ministère. Et tant qu'à moi, toutes

3 les réponses sont bonnes de ce que vous avez

4 souligné, Maître Chartrand, il y a toujours des

possibilités dans tous les... des avenues dans tout 5

6 cela.

- 7 M. JACQUES DUCHESNEAU:
- R. L'exemple, on le trouve un peu plus loin, on va y

9 revenir, mais un béton pour un mur de soutènement,

10 le ministère prévoit quatre mille sept cent

cinquante (4 750 \$) (sic). On a quatre 11

soumissionnaires, un à cent deux mille (102 000 \$), 12

un à cent onze mille (111 000 \$), un à quarante-13

14 deux mille sept cent cinquante (42 750 \$), le même

prix qui avait été prévu par l'estimation du

16 ministère, puis un autre à cinquante-cinq mille

17 $(55\ 000\ \$)$.

15

21

24

Dites-moi comment le soumissionnaire 3 est 18

19 en mesure de savoir que, dans un projet de

plusieurs millions de dollars, on a quarante-deux 20

mille sept cent cinquante dollars (42 750 \$) pour

22 un mur de soutènement? Moi, je ne le sais pas.

23 Bien, je m'en doute, mais je... je ne suis pas

l'expert. Mais, quand on regardera le tableau plus

25 en détail tantôt, vous allez voir qu'il y a

26 plusieurs informations de la sorte là qui peuvent

27 nous... à tout le moins, nous interroger.

Me CLAUDE CHARTRAND : 28

Q. [360] Madame, si vous voulez nous amener à la... 29

30 C'est ça, ici. Alors, on est dans la planification

des imprévues et dépassements. Alors, je vous cite 31

32 l'extrait suivant, la citation qui apparaît au

milieu de la page : 33

Sur le chantier, l'entrepreneur 34

| 1 | | constate que le travail de |
|----|----|---|
| 2 | | défrichement d'un boisé pour dégager |
| 3 | | l'espace requis pour une bretelle |
| 4 | | d'échangeur a été sous-estimé, qu'il |
| 5 | | manque des matières premières : de la |
| 6 | | terre pour ériger un remblai, des |
| 7 | | agrégats qui entrent dans la |
| 8 | | composition de l'asphalte, qu'il |
| 9 | | manque de produits : rails, rails de |
| 10 | | protection pour sécuriser la route, |
| 11 | | hauts mats et pochettes d'éclairage. |
| 12 | | Il soumet donc à l'ingénieur |
| 13 | | responsable du chantier des avenants |
| 14 | | pour pouvoir réaliser ces travaux. |
| 15 | | Alors, pouvez-vous nous expliquer, nous donner |
| 16 | | l'origine et expliquer ce dont il est question dans |
| 17 | | cette citation? |
| 18 | R. | Oui. Monsieur Martin va nous donner l'information. |
| 19 | | M. MARTIN MORIN : |
| 20 | R. | C'est un dossier qui se passe à la direction Est de |
| 21 | | la Montérégie, un dossier qui porte le numéro 2011- |
| 22 | | 01001. Et si on veut l'expliquer, c'est qu'au |
| 23 | | départ l'estimation Je vais devoir le relire. |
| 24 | | C'est le résumé exact de ce qui a été noté dans le |
| 25 | | rapport d'enquête. Maintenant quel lien qu'on fait |
| 26 | | avec ça, au niveau des imprévus et des |
| 27 | | dépassements? |
| 28 | | C'est évident que lorsque ces imprévus et |
| 29 | | ces dépassements-là ont lieu, il y a je ne |
| 30 | | dirais pas, de façon incontournable, mais de façon |
| 31 | | très fréquente, une intention d'aller chercher des |
| 32 | | montants additionnels au niveau des extra. O.K.? Et |
| 33 | | lorsqu'on par exemple, lorsqu'on estime que |
| 34 | | déboiser je n'irai pas avec les chiffres, je |

vais y aller avec un portrait. Lorsqu'on estime que 1 déboiser, enlever cinquante (50) arbres coûte X 2 3 nombre de prix, si on met un prix qui est très 4 élevé, et lorsqu'on arrive sur le terrain, on s'aperçoit qu'il n'y a plus cinquante (50) arbres 5 mais il y en a peut-être deux cent cinquante (250) 6 7 arbres, bien, on va demander des extra pour le prix qu'on avait sélectionné au départ. Si la compagnie, 9 qui était... la compagnie... l'entrepreneur qui 10 était impliqué savait qu'il y avait beaucoup plus que, admettons, cinquante (50) arbres, bien, il les 11 a mis à un prix très élevé. Lorsqu'il arrive sur le 12 terrain, qu'il y a deux cent cinquante (250) 13 14 arbres, il les remet à un prix très élevé, tandis que normalement ils auraient été à un prix 15 inférieur, bien, il vient de faire beaucoup 16 17 d'argent avec ses extra. C'est surtout ce portrait-18 là, je pense, qu'il faut retenir dans ce dossier-19 là. Q. [361] Ce dossier-là concerne quel endroit?

- 20
- 21 R. Comme je disais, ça concerne la direction est de la
- 22 Montérégie... oui, ça concerne le pont de l'Île
- 23 Goyer.
- Q. [362] Est-ce qu'on peut... est-ce qu'on connaît les 24
- entrepreneurs ou l'entrepreneur qui est impliqué 25
- dans ça? 26
- 27 R. Oui, l'entreprise c'est Pomerleau inc. La firme 28 d'ingénierie c'est Genivar.
- Q. [363] Est-ce qu'il y a eu, de fait, des avenants 29 qui ont été accordés dans ce dossier-là? 30
- R. Oui. 31
- 32 L'entrepreneur Pomerleau avait estimé
- 33 un montant six cent soixante-dix-huit
- 34 et cinquante (678,50 \$) par arbre dans

1 son bordereau de soumission, sauf 2 qu'en cours de travaux cet 3 entrepreneur procédait à la coupe deux 4 cent vingt et un (221) arbres de plus de cent cinquante millimètres (150 mm) 5 et réclame maintenant la somme de cent 6 7 quarante-sept mille neuf cent treize 8 dollars (147 913 \$) plus les intérêts. 9 Ce qui équivaut à un dépassement de 10 l'ordre de plus de sept mille pour cent (7 000 %). Le surveillant et le 11 Ministère ont proposé diverses formes 12 13 de règlement mais sans succès. La 14 dernière offre était de deux cents 15 dollars (200 \$) l'arbre, représente un 16 estimé des coûts en régie pour un 17 ouvrage semblable pour un grand total 18 de quarante-trois mille six cents dollars (43 600 \$). 19 M. JACQUES DUCHESNEAU: 20

- R. En fait, ce qu'on nous dit c'est que la firme de génie avait prévu peu d'arbres et là on s'était donné des montants unitaires importants puis quand on est revenus, on a dit : « Là ce n'est plus quelques arbres mais deux cents (200) », et vu que le prix unitaire avait été gonflé, ça nous amène à un extra de quarante-trois mille (43 000 \$). C'est une des tactiques qui est utilisée souvent.
- M. RENAUD LACHANCE, commissaire:

21

22

23

24

25

26

27

28

Q. [364] Mais j'ai lu des choses par rapport à des situations concernant les arbres dans le passé. Est-ce que c'est possible que ce soit une question d'interprétation, qu'est-ce qu'est un arbre isolé, un arbre regroupé plutôt qu'une question d'erreur

Interrogatoire - 140 -Me Claude Chartrand

- dans le plan et devis? 1
- M. MARTIN MORIN: 2
- 3 R. Il y a sûrement une distinction à faire, des arbres
- 4 isolés...
- 5 Q. [365] Mais, dans ce cas-là, est-ce que c'est ça qui
- s'est passé dans votre dossier? 6
- 7 R. ... et puis on parle aussi de grandeur...
- Q. [366] Est-ce que c'est cette situation-là?
- 9 R. Je pense que vous avez raison...
- M. JACQUES DUCHESNEAU: 10
- R. La question c'est que... 11
- M. MARTIN MORIN: 12
- R. Excusez, Monsieur Duchesneau. Il existe arbres 13
- 14 isolés versus arbres regroupés.
- M. RENAUD LACHANCE, commissaire: 15
- Q. [367] C'est ça. Donc, si je comprends bien, ce 16
- n'est pas tant une erreur d'un plan et devis qu'une 17
- 18 question d'interprétation entre l'entrepreneur et
- 19 celui qui a fait... c'est Genivar, et celui qui a
- 20 fait les plans et devis sur qu'est-ce que... est-ce
- que c'est des arbres regroupés ou des arbres 21
- 22 isolés, dans votre dossier? Plutôt que des erreurs
- 23 qui permettent à l'autre, avec un bordereau
- 24 débalancé d'aller chercher de l'argent de plus, là.
- 25 R. Il y a sûrement des deux parce que lorsqu'on parle
- d'un montant d'arbres isolés versus arbres 26
- 27 regroupés, il y a quelqu'un à quelque part qu'il
- faut qu'il mette un montant d'argent pour faire la 28
- 29 coupe d'un ou deux ou trois ou quatre arbres.
- Maintenant, s'ils sont isolés, j'imagine qu'à 30
- l'unité, ça revient... c'est vraiment une opinion 31
- personnelle, j'imagine que ça revient plus cher. Et 32
- 33 s'ils sont regroupés, la coupe peut engendrer moins
- 34 de coûts. Maintenant est-ce que c'est une

- 141 -

| 1 | interprétation ou une erreur d'interprétation dan |
|---|---|
| 2 | les devis? Je ne suis pas en mesure |

- Q. [368] Une erreur d'interprétation ou une question
- d'interprétation...
- 5 R. Oui.
- Q. [369] ... entre l'entrepreneur et le ministère et
- 7 la firme de génie civil...
- 8 R. Et, en même temps, il est nécessaire... je crois,
- 9 il est nécessaire, pour un entrepreneur, lorsqu'il
- veut soumissionner dans un projet, de bien
- 11 connaître le travail qu'il a à accomplir. Donc, en
- 12 général, l'entrepreneur se rend sur les lieux pour
- examiner le travail à accomplir.
- Q. [370] Oui, je sais, mais donc, on comprend là que
- ce n'est pas nécessairement une erreur dans les
- plans et devis, là. Il y a eu des plans et devis,
- un estimé puis là l'entrepreneur prend le contrat
- puis n'a pas la même interprétation est-ce que
- 19 c'est des arbres isolés ou des arbres regroupés,
- c'est ça votre situation si je comprends votre
- 21 point de vue?
- 22 M. JACQUES DUCHESNEAU:
- 23 R. Mais, Monsieur le Commissaire, si on mandate une
- firme de génie pour nous faire les plans et devis,
- eux devraient savoir si ce sont des arbres isolés
- ou des arbres regroupés. Est-ce que ça a été fait?
- 27 Ils sont mandatés par le ministère pour préparer
- justement cet estimation.
- 29 M. MARTIN MORIN:
- R. Si vous me permettez:
- 31 Or, il appert que selon les
- 32 estimations au bordereau concernant
- 1'abattage et l'essouchement d'arbres
- de plus de cent cinquante (150)

18 juin 2012 Me Claude Chartrand

millimètres, six pouces, il était 1

2 prévu que trois arbres isolés devaient

3 être abattus et que le paiement pour

4 l'abattage,

- etc. Il y a trois arbres et deux cent vingt et un 5
- (221) arbres, là. 6
- 7 Q. [371] Je veux sortir de ce cas-là isolé pour dire
- que ce n'est pas nécessairement que c'est parce
- 9 qu'un entrepreneur dit que c'est ça qu'il y en
- 10 avait deux cent cinquante (250), qu'il a raison par
- définition. J'imagine que le ministère a droit de 11
- répondre à cet entrepreneur-là pour dire « bien 12
- selon nous ce n'est pas notre façon de voir, 13
- 14 d'interpréter les choses » et là c'est une
- situation comme on en a dans bien des contrats où 15
- 16 des gens peuvent avoir des points de vue
- 17 différents...
- R. Exact. 18
- 19 Q. [372] ... et se retrouvent devant les tribunaux...
- 20 R. Exact.
- 21 Q. [373] ... si ça doit se rendre jusque là?
- 22 R. Ils auront le droit de s'expliquer ou de fournir
- 23 des détails j'imagine.
- 24 Q. [374] C'est ça.
- M. JACQUES DUCHESNEAU: 25
- R. Mais j'ai peut-être l'esprit plus tordu, Monsieur 26
- 27 le Commissaire, mais encore là entre trois arbres
- et deux cent vingt et un (221) arbres, l'écart est 28
- 29 trop grand pour que ça passe inaperçu. Sans nommer
- 30 de noms, j'y vais de façon hypothétique, ne prenons
- 31 pas ce contrat-là.
- Est-ce qu'une firme de génie qui ferait une 32
- 33 estimation pour le ministère connaissant qu'il y a
- 34 deux cent vingt (220) quelques arbres à abattre

n'en mette que trois permettant au constructeur d'avoir un prix unitaire important pour l'enlever et qui peut se multiplier?

C'est une version à peu près identique à celle du nombre de chargements de terre dont je vous parlais tantôt. On dit qu'il y en a mille (1000), mais en réalité il y en a cent (100). C'est quand il y a un écart entre l'estimation qui est faite et ce que l'entrepreneur va rencontrer sur le terrain, c'est là qu'il y a une possibilité qu'il y ait des extras qui soient demandés, qui ne devraient peut-être pas l'être si le travail avait été fait de la bonne façon dès le départ.

- Q. [375] Et le prix payé par le ministère en supplément c'est un prix qui était décidé par l'entrepreneur dans son bordereau?
- 17 R. Dans son bordereau.

4

5

6

7

9

10

11

12

13

14

15

16

Q. [376] Ce n'est pas les prix normés, bien je vous
dis j'ai lu un petit peu sur le sujet, ce n'est pas
des prix normés déjà par le ministère, ces choseslà quand c'est des arbres regroupés ou des arbres
isolés?

23 M. MARTIN MORIN:

- 24 R. Sauf qu'en cours de travaux cet
 25 entrepreneur procédait à la coupe de
 26 deux cent vingt et un (221) arbres
 27 réclamant maintenant la somme de cent
 28 quarante-sept mille deux cent treize
 29 dollars (147 213 \$).
- 30 Est-ce que, je n'ai pas fait le calcul mathémati-31 que?
- Q. [377] Non, non, mais est-ce que c'est des prix normés, lorsqu'on a des arbres isolés ou des arbres regroupés, ce n'est pas le ministère qui a déjà

- 144 -Me Claude Chartrand

| 1 | dans | ses | normes, | « | voici | le | prix | que | jе | donne | >> | et |
|---|------|-----|---------|----------|-------|----|------|-----|----|-------|-----------------|----|
| | | | | | | | | | | | | |

- 2 non pas nécessairement le prix du bordereau?
- 3 R. Je comprends.
- Mme ANNIE TRUDEL: 4
- 5 R. Si je peux me permettre.
- Q. [378] Peut-être, non? 6
- 7 R. Pardon. Si je peux me permettre, parce que j'ai
- analysé les bordereaux de tous les soumissionnaires
- dans ce dossier-là. En fait c'est que les 9
- 10 soumissionnaires qui n'étaient pas les plus bas
- soumissionnaires ont soumissionné un prix, non, il 11
- n'était pas tarifé, donc un prix raisonnable pour 12
- enlever un arbre. 13
- 14 Tandis que celui-ci a soumissionné un prix
- qui était beaucoup plus haut, si ma mémoire est 15
- 16 bonne, trois fois plus haut que ce que les autres
- 17 avaient soumissionné. Peut-être qu'il pensait que
- ça concernait un regroupement et non un arbre, sauf 18
- 19 qu'il ne s'est pas gêné rendu sur place pour dire :
- Ah, bien moi ça s'adressait, ça 20
- 21 concernait trois arbres et là il y en
- 22 a deux cent vingt-deux (222).
- 23 Donc son prix beaucoup plus haut qui aurait pu en
- effet comprendre un regroupement d'arbres, bien il 24
- 25 a demandé en extra pour les cent quatre-vingt-dix-
- 26 huit (198) autres arbres qui manquaient.
- 27 Donc je pense que c'est là la différence,
- 28 s'il pensait vraiment que c'était un regroupement
- et il ne s'est pas gêné pour demander la différence 29
- en extra à son montant qu'il avait identifié dans 30
- son bordereau qui était beaucoup plus haut. 31
- 32 M. MARTIN MORIN:
- 33 R. « De plus », je vais vous lire :
- 34 Le surveillant et le ministère ont

| 1 | | proposé différentes, diverses formes |
|----|----|---|
| 2 | | |
| | | de règlement, mais sans succès. La |
| 3 | | dernière offre est revenu à deux cents |
| 4 | | (200 \$) l'arbre. |
| 5 | | Si ça avait normé, le ministère n'aurait pas |
| 6 | | procédé à des règlements comme ça. |
| 7 | | LA PRÉSIDENTE : |
| 8 | | Il est un peu plus de trois heures (3 h). Donc nous |
| 9 | | sommes rendus à la pause. Nous allons suspendre. |
| 10 | | SUSPENSION DE L'AUDIENCE |
| 11 | | |
| 12 | | REPRISE DE L'AUDIENCE |
| 13 | | Me CLAUDE CHARTRAND : |
| 14 | | Or, nous étions à la page 34. Page 34, s'il vous |
| 15 | | plaît. Merci. Or, toujours dans le même, dans le |
| 16 | | chapitre « Les imprécisions sans conséquence sur |
| 17 | | l'imputabilité ». |
| 18 | | M. RENAUD LACHANCE, commissaire: |
| 19 | Q. | [379] Si vous me permettez, à la page 33, on n'a |
| 20 | | pas commenté le paragraphe qui suit l'exemple. On |
| 21 | | lit: |
| 22 | | On doit évidemment s'étonner que les |
| 23 | | contrats des entrepreneurs |
| 24 | | s'alourdissent d'une série d'avenants, |
| 25 | | mais plus encore que les mêmes firmes |
| 26 | | de génie-conseil soient souvent |
| 27 | | associées à ces dépassements de coûts |
| 28 | | et à ces imprévus. |
| 29 | | Donc vous avez fait des corrélations entre |
| 30 | | certaines firmes de génie-conseil qui avaient été |
| 31 | | utilisées pour les plans et devis ou la |
| 32 | | surveillance des chantiers et des avenants qui |
| 33 | | étaient accordés. Donc, certaines d'entre elles |
| 34 | | font en sorte que leur travail nécessite plus |
| | | 3. 20100 4a0 10a1 Clavall Heccepotice Plan |

- M. JACQUES DUCHESNEAU: 2

1

3 R. C'était l'objectif des deux cents (200) dossiers

souvent des avenants que d'autres?

- 4 dont je vous parlais tantôt, d'aller chercher du
- 5 renseignement et d'avoir un portrait global, plutôt
- que d'être très pointu sur un dossier en 6
- 7 particulier. Nous ce qu'on regardait principalement
- et c'était le mandat qu'on avait, c'était de
- 9 comprendre quels était les stratagèmes et comment
- les gens qui faisaient affaire avec le MTQ s'y 10
- prenaient pour mettre ces stratagèmes en place. 11
- Q. [380] Et c'est des données qui vous ont été 12
- fournies par le ministère des Transports en disant 13
- 14 « bon dans tel contrat il y a eu des avenants ».
- Vous avez identifié les firmes de génie-conseil qui 15
- 16 étaient impliquées, soit dans la préparation des
- 17 plans et devis, soit dans la surveillance des
- 18 travaux, puis vous avez pu constater que certaines
- firmes sont plus souvent reliées à l'existence 19
- d'avenants reliés au contrat? 20
- 21 R. Il est facile de voir des tendances.
- 22 Q. [381] Oui?
- 23 R. C'est le...
- 24 Q. [382] Et c'est des travaux que le ministère des
- 25 Transports ne faisait pas auparavant...
- R. Non. 26
- 27 Q. [383] ... et c'est vous qui avez...
- 28 R. Non, on a à peu près...
- 29 Q. [384] ... pris l'initiative de faire ces travaux-
- 30 là?
- 31 R. On a à peu près cinquante (50) boîtes de documents
- là pour chacune, au total, pour les firmes, les 32
- 33 deux cents (200) firmes dont je vous parlais
- tantôt. Il faut vraiment prendre dossier par 34

dossier et avoir les tendances. 1

2

4

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

D'ailleurs dans une des propositions qu'on 3 faisait, ce n'était pas d'avoir une banque de données, mais un entrepôt de données. C'est une firme d'ingénierie de Laval qui était venue nous 5 expliquer la différence entre un entrepôt et une 6 7 base de données. Et l'entrepôt nous permettait justement de voir les tendances.

> Et je vous ai parlé de « SIRICO » la semaine passée, le système italien. C'est exactement ça. Quand on comprend les tendances, on est en mesure de voir là où on a des signaux d'alarme dans l'octroi de contrats. Il y en a qui ne font même pas d'efforts. Je vous dis, les mêmes montants sont repris d'une firme à l'autre dans une même soumission. Alors si on analysait, on regardait ça à la loupe, je vous dis que c'est très révélateur.

- Q. [385] Et est-ce que ces avenants-là étaient, là c'est relié à des contrats financièrement significatifs ou plutôt de toutes sortes, de toutes...
- Mme ANNIE TRUDEL : 23
- R. Si je peux me permettre... 24
- 25 Q. [386] Oui?
- R. ... Monsieur le Commissaire, on avait, ça fait 26 27 longtemps qu'on travaille sur ce genre d'analyse 28 là. J'en fais encore aujourd'hui. Or, oui, on a vu 29 des tendances depuis longtemps. Maintenant comme 30 vous le dites, il s'agit de les identifier 31 clairement par région ou par entreprise.
- 32 C'est encore ce qu'on est en train de faire. Je peux vous affirmer d'emblée que oui ça 33 34 existe, oui, on a des preuves. Il y a certaines

18 juin 2012

3

4

5

6

7

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

régions on a terminé de faire l'analyse. D'autres 1 on est encore en train de faire l'analyse. 2

> Mais oui, il y a des entreprises, des firmes de génie qui quand c'est eux qui font, dans certaines régions, là je ne peux pas parler pour la totalité du Québec, dans certaines régions quand c'est eux qui font les plans et devis, il y a souvent des extras, puis j'irais même jusqu'à dire que les extras c'est avec certains entrepreneurs, pas nécessairement avec tous les entrepreneurs.

- Q. [387] Pas avec tous les entrepreneurs. Et dans cette analyse-là, donc finalement il y a des erreurs dans les plans et devis, ça pourrait être des erreurs que ça amène des avenants. Il y a des situations aussi peut-être un peu inhabituelles qu'on a constaté sur notre territoire. Ces situations-là normalement devraient affecter l'évaluation de la qualité lorsqu'on, lorsqu'on fait un autre appel d'offres pour cette firme de génie. Est-ce que vous avez pu voir si les cotes de qualité du rendement pour ces firmes-là étaient affectées dans d'autres appels de propositions où ils ont soumis?
- R. Bien en fait pour ce qui est, vous parlez des 24 25 évaluations.
- 26 Q. [388] Oui? Non, dans d'autres appels d'offres...
- 27 R. Je pense qu'on va revenir.
- 28 Q. [389] ... on réévalue la qualité quand c'est la 29 qualité/prix qui peut intervenir?
- R. Mais ça aussi c'est un sujet je crois qui va venir 30 un peu plus loin, qui est problématique aussi. 31
- 32 Rares sont les firmes qui sont évaluées. Encore
- 33 plus rares sont les firmes qui sont évaluées de
- 34 façon négative. C'est, mais on pourra en reparler

PANEL - Duchesneau Interrogatoire - Me Claude Chartrand

- 1 un peu plus loin, mais c'est un processus qui est
- 2 extrêmement ardu. Et les gens du ministère en
- direction territoriale s'ils peuvent éviter de
- 4 s'embarquer dans ce processus-là ils le font.
- 5 M. JACQUES DUCHESNEAU:
- 6 R. Puis il y a aussi, Monsieur le Commissaire, il y a
- 7 un intérêt aussi pour la firme de génie qui est
- 8 malveillante d'avoir des extras parce qu'il est
- 9 payé au pourcentage du montant global du projet.
- 10 Alors s'il y a des extras, il gagne plus. Alors que
- 11 c'est contre-productif de faire des erreurs d'une
- 12 certaine façon.
- 13 Me CLAUDE CHARTRAND :
- Q. [390] Et à ce moment-là quand vous avez fait ces
- 15 constats-là à l'époque de l'UAC, est-ce que vous
- 16 étiez en mesure à ce moment-là de faire un
- 17 recoupage entre ces firmes de génie-conseil et les
- 18 entrepreneurs?
- 19 Mme ANNIE TRUDEL:
- 20 R. Dans certaines, comme je vous disais, dans certains
- 21 territoires qui étaient plus évidents parce que
- c'était des plus petits territoires puis il y a
- beaucoup moins de joueurs, oui, mais pas dans tous
- les territoires. Ce n'est pas une constatation que
- je pouvais faire officiellement là à la grandeur du
- Québec.
- Q. [391] Est-ce que vous êtes en mesure de nous
- fournir ces constatations-là?
- 29 R. Je préfère revoir le résultat de mes analyses si
- 30 vous le permettez évidemment.
- 31 M. JACQUES DUCHESNEAU:
- R. Mais à tout le moins ce qu'on peut vous dire, c'est
- que s'il y a une tendance à maintenir, c'est peut-
- 34 être de poursuivre ce genre de travail là, un

18 juin 2012

travail de moine, mais je pense que ça pourrait 1 2 aider grandement la Commission.

Q. [392] À la page suivante, je vous indiquais de nous amener « Imprécisions sans conséquence sur l'imputabilité ». Or, vous avez la citation

suivante:

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

28

29

30

31

32

33

34

Les plans et devis peuvent contenir des zones grises, imprécisions, omissions volontaires ou erreurs de prix de quantités de certains items. Cette façon de procéder est avantageuse parce qu'elle prépare le terrain à d'éventuels avenants, donc à des dépassements de coûts lors de la phase d'exécution des travaux. Ces avenants profitent alors à l'entrepreneur général et sous forme de pourcentage ou de rétrocommission à la firme de génie-conseil.

Alors, c'est fondé sur quoi cette constatation-là? R. Bien tout de suite, je vais laisser mes collègues poursuivre par la suite. On peut s'attendre qu'un ingénieur soit en mesure d'évaluer combien de ciment ça prend pour une lisière de deux pieds de large par cinquante (50) pieds de long par dix pieds de haut j'imagine. On a même vu des cas où ce calcul-là était mal fait.

Je ne suis pas un expert en la matière, je me dis, il me semble que c'est l'enfance de l'art pour quelqu'un qui est un expert dans ce domainelà. Et dans ce cas précis là, ça avait amené un avenant au contrat. Pour moi c'était inacceptable. Mes collèques peuvent.

Q. [393] Madame Trudel?

Mme ANNIE TRUDEL :

- 2 R. Oui. Bien en fait ça c'est un ex-ingénieur qui nous
- 3 a dit ça. Présentement au moment où on se parle
- j'ai des collègues qui tentent de communiquer avec
- 5 des sources à savoir si on peut les identifier.
- Donc dès que je vais avoir la confirmation, je vais
- 7 identifier son nom avec plaisir.
- Q. [394] Et donc c'est la source d'information...
- 9 R. Voilà.

- 10 Q. [395] ... qui vous a parlé de cette façon de
- 11 faire...
- 12 R. Oui.
- 13 Q. [396] ... de ce stratagème-là. Si on passe à la
- 14 page suivante:
- 15 Le MTQ a trop materné les firmes
- d'ingénieurs conseils et cela a
- 17 engendré un manque d'imputabilité. Il
- est souhaitable qu'un jour le MTQ soit
- 19 en mesure de donner un mandat à une
- 20 firme et que celle-ci soit imputable
- de l'ensemble de sa gestion et en
- 22 assume la responsabilité globale.
- 23 Monsieur Duchesneau, vous en aviez parlé un petit
- 24 peu plus tôt?
- M. JACQUES DUCHESNEAU:
- 26 R. Oui.
- Q. [397] Quelles sont les bases de ce constat-là
- 28 également?
- 29 R. Bien, c'est tes commentaires, Martin.
- 30 M. MARTIN MORIN:
- 31 R. Le MTQ a trop materné les firmes d'ingénieurs-
- 32 conseils. C'était suite à une rencontre que j'avais
- tenue... on vient de m'apprendre que je peux
- 34 maintenant mentionner le nom, c'est le sous-

ministre adjoint, monsieur Jean-Louis Loranger, qui

- 2 est à la retraite. Que j'ai rencontré en compagnie
- de nos enquêteurs et nous avons été en mesure
- 4 vraiment de... d'obtenir cette information-là.
- 5 C'était son opinion, c'était sa façon de voir les
- 6 choses. C'est tout de même un monsieur qui a passé,
- 7 je pense, tout près de trente-cinq (35) ans au
- 8 ministère et c'était sa vision.
- 9 Q. [398] Si on enchaîne avec l'arbitraire, les
- 10 évaluations, les sanctions...
- M. RENAUD LACHANCE, commissaire:
- 12 Si vous me permettez.
- Q. [399] Sur la question des avenants, je reviens un
- petit peu dans le texte, allez à la page 18. À la
- page 18 du texte.
- 16 M. JACQUES DUCHESNEAU:
- 17 R. Page 18, c'est l'homologation.
- 18 Q. [400] Tout juste avant la section « Homologation ».
- 19 R. On n'a pas les mêmes pages, Monsieur...
- Q. [401] C'est ça. Donc, tout juste avant la section
- 21 « Homologation ».
- Me CLAUDE CHARTRAND:
- Q. [402] Regardez l'écran. Vous l'avez à l'écran.
- 24 R. O.K.

- M. RENAUD LACHANCE, commissaire:
- Q. [403] Dans les faits c'est... c'est encore un peu
- 27 plus haut, là.
- 28 R. Oui.
- 29 Q. **[404]** Donc, c'est écrit :
- 30 Certains entrepreneurs obtiennent des
- 31 contrats sous la limite inférieure
- 32 prescrite par le ministère, après quoi
- ils ne ratent pas une occasion de
- demander des extras et des avenants,

| 1 | | puis le cas échéant de soumettre des |
|----|----|---|
| 2 | | réclamations. Or de tels abus se |
| 3 | | manifestent parfois même avant le |
| 4 | | début des travaux. |
| 5 | | Est-ce que c'est par des analyses que ou c'est |
| 6 | | des cas que vous avez constatés, certains |
| 7 | | entrepreneurs précis cotent plus bas que l'offre |
| 8 | | prescrite puis demandent des extra et des avenants, |
| 9 | | c'est des dossiers que vous avez regardés, c'est |
| 10 | | des analyses que vous avez faites? |
| 11 | R. | C'est le mot qui circule. Il y a des soumissions |
| 12 | | qui sortent actuellement en bas du prix de |
| 13 | | l'estimation faite par le Ministère tout simplement |
| 14 | | pour aller remplir les carnets de commandes, ce que |
| 15 | | je vous disais tantôt, et par la suite il y a des |
| 16 | | gens, à l'intérieur de la firme, qui ne font que |
| 17 | | ça, surveiller la moindre faille du Ministère pour |
| 18 | | faire des avenants, des réclamations par la suite. |
| 19 | | Ce qui fait, en bout de ligne, grimper le prix. |
| 20 | | Donc, vous allez obtenir le contrat à bas prix mais |
| 21 | | peut-être que notre coût final, une fois le travail |
| 22 | | complété, va être supérieur à ce que peut-être le |
| 23 | | deuxième soumissionnaire avait présenté au |
| 24 | | Ministère. C'est pour ça que toute l'idée du plus |
| 25 | | bas soumissionnaire, c'est un leurre, en autant que |
| 26 | | je suis concerné. |
| 27 | Q. | [405] Mais donc, vous avez identifié certains |
| 28 | | entrepreneurs. Parce que la semaine dernière |
| 29 | R. | Oui. |
| 30 | Q. | [406] à la Commission, le ministère des |
| 31 | | Transports a déposé une étude où il démontre d'un |
| 32 | | point de vue statistique, que lorsqu'un contrat est |
| 33 | | accordé à un prix sensiblement inférieur à l'estimé |
| 34 | | du Ministère, il ne donne pas plus d'avenants en |

- 1 bout de piste pour le coût total du contrat. C'est
- 2 une étude statistique, là, qui a été déposée la
- 3 semaine dernière.
- 4 R. Hum hum.
- 5 Q. [407] Vous, je comprends que vous avez... pas fait
- 6 d'étude statistique mais vous avez identifié, par
- 7 vos travaux, certains entrepreneurs qui ont ces
- 8 pratiques-là...
- 9 R. Oui.
- 10 Q. [408] ... de coter en bas puis d'aller demander
- 11 plus d'avenants?
- 12 R. Oui.
- 13 Q. **[409]** O.K.
- 14 Mme ANNIE TRUDEL:
- 15 R. En fait, si je peux me permettre, il y a un dossier
- qui va revenir plus tard. Il y a même un de nos
- 17 collaborateurs qui nous a identifié deux personnes
- de deux firmes qui, elles, sont spécialisées à ne
- 19 faire que ça, chercher les failles dans les plans
- 20 et devis pour pouvoir demander des avenants. Ils
- 21 sont même soupçonnés d'être payés dix pour cent
- 22 (10 %)... une commission de dix pour cent (10 %)
- sur la quantité d'avenants qu'ils vont chercher.
- 24 Ces deux personnes-là nous ont été identifiées par
- 25 notre collaborateur.
- Me CLAUDE CHARTRAND:
- Q. [410] On va les retrouver tout à l'heure?
- 28 R. Oui.
- 29 LA PRÉSIDENTE:
- 30 Q. [411] Ah! bon. Est-ce que vous allez nommer ces
- 31 firmes-là?
- 32 R. Les firmes? Bien sûr.
- 33 Q. [412] Qui sont spécialisées dans ça?
- R. Bien sûr. Maintenant ou quand on va être rendus là?

- 155 -Me Claude Chartrand

Me CLAUDE CHARTRAND : 1

2 Q. [413] Bien, on peut peut-être le faire maintenant,

3 ça sera...

5

20

21

22

4 LA PRÉSIDENTE :

Attendez juste un instant, je vois que maître

Boucher est debout. 6

7 Me BENOÎT BOUCHER:

Madame la Présidente, si vous me permettez. Je veux

9 revenir aussi peut-être juste un petit peu en

arrière et poser une question, si vous me 10

permettez. Le procureur a posé une question au 11

témoin, lui demandant si des analyses avaient été 12

faites, si elle avait ces analyses-là. Le témoin 13

14 répond : « Bien, je vais d'abord regarder les

analyses pour voir si je veux les produire ou pas 15

16 ou si je peux les produire ou pas », je n'ai pas

trop bien compris sa réponse. 17

18 Il me semble que si le procureur de la

Commission demande un document et si ce document-là 19

existe, il serait au bénéfice de tous de pouvoir

voir ce document-là. Et s'il y a une analyse là-

dedans qui puisse intéresser la Commission, bien,

23 qu'on puisse la voir aussi et peut-être y répondre,

si tant est qu'on ait besoin d'y répondre. Mais il 24

25 me semble... il me semble un peu... comment dire?

26 peu commun que le témoin puisse décider si, oui ou

27 non, il produira un document.

LA PRÉSIDENTE : 28

29 Alors, si vous me permettez, je n'ai pas compris

30 que maître Chartrand voulait déposer le document.

Mais si vous voulez que le document soit déposé, 31

32 vous aurez tout le loisir de le faire le moment

33 venu.

Me BENOÎT BOUCHER: 34

- Mais vous comprenez bien mon intervention, c'est 1
- qu'elle dit : « J'ai le document et je vais voir si 2
- 3 je peux ou veux le produire »...
- 4 LA PRÉSIDENTE :
- Ce n'est pas ce que j'ai compris qu'elle avait dit. 5
- J'ai compris qu'elle a dit : « Avant de le 6
- 7 déposer... », mais peut-être que je me trompe, là,
- « Avant d'y revenir, je voudrais regarder plus en
- 9 profondeur ce que j'ai comme données. »
- Q. [414] Peut-être pouvez-vous nous éclairer, Madame 10
- Trudel? 11
- Mme ANNIE TRUDEL : 12
- R. Oui, tout à fait. C'est que vous m'avez demandé 13
- 14 d'identifier les firmes en question et je vous ai
- demandé la permission de revoir mes dossiers pour 15
- 16 pouvoir vous répondre.
- 17 Me CLAUDE CHARTRAND :
- 18 Et, si vous me permettez à mon tour d'intervenir,
- 19 je vais consulter les documents. La raison pour
- laquelle je n'ai pas exigé immédiatement le dépôt 20
- 21 des documents c'est, une fois avoir consulté les
- 22 documents, on va être en mesure d'évaluer si ça
- 23 peut compromettre les enquêtes qui sont
- actuellement en cours, compte tenu ce que madame 24
- 25 Trudel vient de nous mentionner, à l'effet qu'elle
- travaille encore là-dessus actuellement. 26
- Me BENOÎT BOUCHER: 27
- 28 Je veux bien, sauf qu'on laisse entendre qu'une
- 29 situation existe, on dit qu'on a une analyse pour
- 30 le démontrer et on laisse ça comme ça. Je vous
- avoue que ça me met un peu mal à l'aise. S'il y a 31
- 32 une analyse et que ça démontre un fait, bien, je
- 33 pense qu'il est de l'intérêt de tout le monde de
- voir ce document-là; à moins, effectivement, qu'il 34

Me Claude Chartrand

soit protégé par un privilège, mais qu'on nous le 1 2 dise aussi. 3 Me CLAUDE CHARTRAND : On va faire l'exercice, Maître. 4 M. RENAUD LACHANCE, commissaire: 5 Je comprends que quand on parle de l'analyse, dont 6 7 je viens de poser la question, la page 18, là, celui qui faisait référence au fait que certains 9 entrepreneurs obtiennent un contrat sous la limite inférieure et puis obtiennent des avenants plus par 10 la suite, c'est de cette analyse-là, notamment, 11 dont on parle? 12 Me BENOÎT BOUCHER: 13 Ce n'était pas de celle-là dont il était question 14 quand le témoin a dit qu'on ne savait pas si, oui 15 16 ou non, on pouvait la produire. C'était plutôt la 17 relation entre les firmes d'ingénieurs et la quête 18 d'extra, là. LA PRÉSIDENTE : 19 Vous avez raison, Maître Boucher. Est-ce que c'est 20 21 terminé pour ce qui est de la page 18? 22 M. RENAUD LACHANCE, commissaire: 23 Oui. 24 25 LA PRÉSIDENTE : Q. [415] Mais, parce qu'on est à la page 18 et que 26 27 tout de suite après il y a la rubrique 28 « L'homologation », je voudrais juste revenir sur 29 ce sujet-là. Vous avez dit plus tôt que vous 30 n'étiez pas certain que l'homologation... Monsieur Duchesneau, que l'homologation était favorable au 31 32 MTQ. Et, notamment, vous avez dit qu'en Ontario, il

y avait des produits similaires qui étaient trente

pour cent (30 %) moins cher et qu'il y avait un

33

- 1 monopole qui est en train de s'installer, et de la
- 2 collusion entre entreprises concertées. Mais on se
- 3 comprend que l'homologation d'un produit, en soi,
- 4 n'a rien de mauvais, parce que c'est ce qui permet
- 5 d'utiliser des produits de qualité et de s'assurer
- de la norme, d'une bonne norme dans l'utilisation
- 7 des produits. C'est exact?
- 8 M. JACQUES DUCHESNEAU:
- 9 R. Mais si à équipement égal on est capable d'avoir un
- 10 meilleur prix, l'homologation empêche d'aller
- 11 chercher ce meilleur prix, évidemment. C'est-à-dire
- que si un lampadaire...
- Q. [416] Oui, mais l'homologation permet aussi de
- faire... c'est-à-dire l'homologation d'un produit,
- 15 c'est-à-dire que ça nous prend tant d'agglomérat
- pour mettre dans une composition d'un certain
- 17 produit pour avoir une qualité d'un produit fini,
- 18 l'homologation comme telle ne dessert pas
- 19 nécessairement le Ministère.
- 20 R. Dans l'exemple...
- 21 Q. [417] Parce qu'elle permet... oui, c'est ça.
- 22 R. Excusez-moi. Mais, dans l'exemple que vous donnez,
- vous avez raison.
- 24 Q. **[418]** O.K.
- 25 R. Mais si on prend un lampadaire de trente mètres
- 26 (30 m), qu'on place sur des autoroutes, est-ce que
- le même lampadaire, selon l'information qu'on avait
- eue, est trente pour cent (30 %) moins cher en
- Ontario mais qu'on dit : « Non, on ne peut pas
- 30 prendre celui que tu nous proposes parce qu'il n'a
- 31 pas été homologué », là il faut se poser la
- question si le même lampadaire va donner la même
- puissance électrique pour éclairer l'autoroute.
- Mais si c'est la même chose puis on peut l'avoir,

c'est un frein, finalement, à une saine 1 2 concurrence.

Q. [419] Je comprends.

4

5

27

28

29

30

31

32

33

34

3

Me CLAUDE CHARTRAND :

- Q. [420] Donc, c'est le processus d'homologation pour 6 7 laquelle... qui est utilisé qui serait, selon vous, 8 déficient?
- 9 R. Déficient... j'imagine que tout système a ses bons 10 et ses mauvais côtés. La question est : c'est que 11 si quelqu'un veut amener un nouveau produit, est-ce qu'il peut le faire? On dit : « Non, c'est long 12 13 avant de faire homologuer un produit », mais si ce 14 fournisseur de lampadaire est l'unique au Québec, c'est-à-dire qu'il y a seulement une compagnie qui 15 vend ce lampadaire, il faut se poser la question 16 17 « comment on en est arrivé là » parce que ça met un 18 frein à une saine concurrence. Et ça empêche aussi les entrepreneurs en construction de faire affaires 19 20 avec d'autres personnes. Et si je suis la compagnie qui fournit ce type de lampadaire-là et qu'il n'y a 21 22 pas personne d'autre qui le fait au Québec, bien 23 évidemment, tout le monde va venir cogner chez nous 24 pour avoir des lampadaires, donc ça me permet d'avoir un contrôle sur quel entrepreneur en 25 26 construction va obtenir le projet.

Je donne un chiffre là, si ça vaut cinquante mille (50 000 \$) un lampadaire et que t'es pas mon ami, mais je vais peut-être te le vendre soixante quelques mille et si t'en as plusieurs, bien, ça t'enlève la possibilité de soumettre une proposition au Ministère parce que tu vas perdre tout ton profit à cet endroit-là. Alors, tout ce que je dis, c'est un signal d'alarme, les

1 fournisseurs font partie de l'équation, si on veut

2 regarder la collusion dans son ensemble.

- 3 LA PRÉSIDENTE :
- 4 Q. **[421]** Merci.
- 5 Me CLAUDE CHARTRAND:
- Q. [422] Si on revient à la page 34, on était rendu au
- 7 chapitre « Arbitraire et évaluation... Arbitraire
- 8 des évaluations et sanctions ». Alors, vous nous
- 9 présentez la citation suivante :
- 10 Un autre problème est assurément que
- 11 le MTQ n'a mis en place aucun système
- 12 pour sanctionner les firmes de génie-
- 13 conseil qui font de la mauvaise
- 14 conception des plans et devis et qui
- 15 permettent des avenants qui n'en
- 16 finissent plus. Ces firmes ne
- 17 fonctionnent pas avec la peur du
- bâton, mais avec une carotte en avant
- d'eux.
- 20 Alors, quote, unquote, citation entre guillemets.
- 21 Quelle est l'origine de ce passage?
- 22 Mme ANNIE TRUDEL:
- 23 R. En fait, ce sont les mêmes notes dont on a fait
- 24 référence précédemment, prises par la rédactrice
- qui a parlé à des gens qui travaillent au MTQ.
- M. JACQUES DUCHESNEAU:
- 27 R. Oui. Et j'ai moi-même rencontré cette personne qui
- 28 effectivement, pour des raisons évidentes, veut
- garder l'anonymat, qui me parlait du ERF,
- 30 l'évaluation de rendement des fournisseurs
- 31 notamment, où l'évaluation, pour éviter des
- 32 problèmes administratifs, on s'arrange toujours
- pour être... avoir une note de cinquante (50) et
- plus. Et si j'arrive à quarante-sept (47), il y a

Volume 8 18 juin 2012 - 161 -Me Claude Chartrand

quelqu'un qui va te dire « regarde, tu pourrais 1 2 peut-être y donner trois points à cet endroit-là, 3 puis la personne va obtenir son cinquante (50) ». 4 Alors, ce problème, c'est que les firmes de génie, 5 même si ces firmes sont reconnues pour faire des erreurs à répétition, ont finalement très peu 6 7 d'impacts négatifs face à ce travail qui n'est pas rigoureux. Q. [423] Conséquemment, il n'y a pas de conséquence ou 9 10 il n'y a pas de sanction au mauvais travail qu'ils ont accompli. 11 R. C'est ça. 12 Q. [424] D'après ce qu'on vous donne comme 13 14 information. Est-ce qu'il est arrivé des situations où on vous a raconté qu'une firme de génie a été 15 sanctionnée, elle, et qui a été empêchée de pouvoir 16 17 obtenir des contrats? R. Non. Moi, je n'en connais pas. Chez des 18 19 entrepreneurs en construction, oui, mais des firmes 20 de génie! 21 Mme ANNIE TRUDEL: 22 R. Ah! Non. M. JACQUES DUCHESNEAU: 23 R. Non. Pas à ce qu'on sache. 24 Q. [425] Dans la citation suivante : 25 26 La grille d'évaluation... 27 on est toujours en matière d'évaluation de firmes 28 de génie 29 ... contient seulement quatre critères 30 suggérés et très peu d'espace pour 31 justifier une mauvaise critique. Donc,

ce qu'il faut faire pour être

efficace, c'est de préparer un dossier

d'évaluation de rendement à part, mais

32

33

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

28

- 162 -

1 pour bien tout documenter, cela 2 demande un volume de travail 3 extraordinaire. On ne peut pas se dire 4 insatisfait d'une firme sans fournir 5 un argumentaire solide et sans penser aux impacts que cela peut représenter. 6 7 C'est incroyablement compliqué et 8 lourd à gérer, surtout quand on manque 9 de temps pour tout. Plusieurs chargés 10 de projet préfèrent donc de ne pas se lancer dans l'élaboration d'une 11 critique négative. 12 Avez-vous des exemples de cette citation? 13 14

- R. Oui. Mêmes personnes, puis Martin va sûrement vous reparler aussi de d'autres cas, mais c'est... le fardeau est vraiment sur les ingénieurs, les techniciens au MTQ de bâtir un dossier pour dénoncer un fournisseur de service là qu'il soit une firme de génie ou constructeur. Et c'est fastidieux et ça demande beaucoup de temps. On parle de plusieurs années pour contester une réclamation pour dire l'insatisfaction qu'on peut avoir face à une firme de génie ou face à un entrepreneur en construction. Et le fardeau est vraiment sur les fonctionnaires du Ministère.
- Q. [426] Et l'origine de cette information-là, ça vous vient d'un chargé de projet? À partir de quelle origine?
- 29 R. C'est une... c'est parce que j'ai peur de 30 l'identifier. Je pourrais vous donner le nom...
- 31 Q. [427] C'est un employé du Ministère.
- R. C'est un employé du Ministère rencontré à plusieurs reprises.
- Q. [428] Que vous avez documenté dans un dossier.

- 163 -

| 1 | R. | Exactement |
|---|----|------------|
| | | |

Q. [429] À la page suivante, alors, la citation qui apparaît au haut de la page :

Il faut être solide et patient. J'ai 4 5 dû consacrer deux ans de travail acharnés pour démontrer que le coût de 6 7 l'item en question était surestimé. Un 8 blâme a même été envoyé à la firme de 9 génie-conseil. Au moins cela a porté 10 fruit et le montant a été coupé de moitié. Mais, il aura fallu deux ans 11 de travail. Est-ce que ça signifie 12 13 qu'il faut régulièrement faire des 14 contre-expertises pour avoir de la

C'est une citation qui vous vient d'où?

R. Même personne, passer de quatre millions (4 M\$) à deux millions (2 M\$), donc cet employé-là a fait sauver deux millions (2 M\$) au gouvernement. Et c'est...

qualité et des prix justes.

21 Q. **[430]** Êtes-vous en...

15

16

17

18

19

20

32

33

- R. ... et c'est cette personne qui en a subi les 22 23 conséquences, d'une certaine façon, en d'autres 24 mots. Et on l'a vu pendant nos dix-huit (18) mois de travail, l'information des gens de terrain, elle 25 est là, encore faut-il qu'on aille leur demander 26 27 leur opinion. On n'avait aucune notion comment 28 fonctionnait le Ministère, ce sont les gens du Ministère, des gens de terrain qui nous ont montré 29 30 comment ça fonctionnait et là où étaient les 31 failles. Ça, c'est un exemple parmi tant d'autres.
 - Q. [431] Est-ce que vous êtes en mesure de nous identifier dans quel dossier, quel contrat ce dossier fait référence?

- 1 R. Je vais vous soumettre, par respect pour la
- personne, je peux vous soumettre le nom et... aux
- 3 Commissaires, le nom de la personne, son endroit de
- 4 travail. Bien évidemment, si je poursuivais, elle
- 5 pourrait être identifiée et elle ne veut pas subir
- de conséquence négative de l'information, mais elle
- 7 sera sûrement agréablement surprise de parler à des
- 8 gens de la Commission.
- 9 Q. [432] Vous avez mal compris ma question. Ce n'est
- 10 pas la personne qui vous a donné l'information,
- 11 mais bien le dossier là où on a pu finalement faire
- 12 couper de moitié les... le prix du contrat pour la
- 13 firme de génie-conseil.
- 14 R. Je ne l'ai pas, mais cette personne pourrait nous
- 15 le dire.
- Q. [433] On n'a pas le nom de la firme de génie-
- 17 conseil non plus.
- 18 R. Je ne l'ai pas ici, je ne l'ai pas dans mes notes.
- 19 Q. [434] Est-ce que vous êtes en mesure de...
- 20 R. Ah! Je vais vous trouver la réponse.
- 21 LA PRÉSIDENTE :
- Q. [435] Je retiens tout de même votre offre.
- 23 R. Super.
- 24 Me CLAUDE CHARTRAND :
- Q. [436] Alors, on arrive au chapitre des
- entrepreneurs. Si vous voulez nous amener... nous
- amener à la citation, page 37. Bon. Je comprends
- que vous avez, dans les pages précédentes, fait
- 29 état des divers facteurs propices à la collusion.
- On comprend, par les notes de bas de page, que ça
- 31 vous vient de source ouverte ça.
- 32 M. JACQUES DUCHESNEAU:
- 33 R. Source ouverte, étude en profondeur faite par la
- firme Cirano, l'OCDE, notamment.

| 1 | Q. | [437] Et si on va à la citation qui est en page 37 |
|----|----|---|
| 2 | | : |
| 3 | | Un seul entrepreneur répond à un appel |
| 4 | | d'offres avec une soumission de 35 % |
| 5 | | supérieure à l'estimation. Le |
| 6 | | Ministère refuse la proposition puis |
| 7 | | relance un appel d'offres scindé en |
| 8 | | deux. Le même entrepreneur dépose |
| 9 | | alors une soumission pour une partie |
| 10 | | de contrat avec sept fois un écart de |
| 11 | | 37 % supérieur à l'estimation. Par |
| 12 | | manigance, il demande aussi à un |
| 13 | | soumissionnaire ami de proposer à son |
| 14 | | tour un prix bien plus élevé. |
| 15 | | Convaincu de ne plus être en situation |
| 16 | | de seule offre conforme, il émet alors |
| 17 | | ce commentaire au chargé de projet : |
| 18 | | « Maintenant que je ne suis plus seul |
| 19 | | et que j'ai le prix le plus bas, vous |
| 20 | | n'avez d'autre choix que de me |
| 21 | | prendre! » Et le ministère a décidé de |
| 22 | | reporter encore le projet. |
| 23 | | Êtes-vous en mesure de nous donner l'origine de |
| 24 | | cette citation et nous expliquer dans quel contexte |
| 25 | | et quel dossier cette situation s'est produite? |
| 26 | | M. JACQUES DUCHESNEAU : |
| 27 | R. | Je peux vous dire d'abord mon premier commentaire. |
| 28 | | C'est qu'il faut être effronté un peu quand on sait |
| 29 | | que le Ministère est le client et celui qui paie |
| 30 | | pour arriver avec une phrase comme ça. Si je |
| 31 | | vendais n'importe quel produit, je ne suis pas sûr |
| 32 | | que je parlerais comme ça à mon client. Ça c'est |
| 33 | | mon premier commentaire. |
| 34 | | Mais monsieur Morin va vous donner plus |

- d'information. C'est un dossier qui a été, qui est
- 2 encore ouvert, je crois.
- 3 M. MARTIN MORIN:
- 4 R. Oui, exact.
- 5 M. JACQUES DUCHESNEAU:
- 6 R. Oui.
- 7 M. MARTIN MORIN:
- 8 R. Dossier qui est encore ouvert, donc on va peut-être
- 9 faire attention pour nommer les noms. Mais c'est un
- 10 dossier qui touche le déneigement dans la région de
- 11 Chaudière-Appalaches et, effectivement, les
- 12 démarches ont été un appel d'offres, deux appels
- d'offres, trois appels d'offres, et par la suite on
- 14 est arrivé à ce point-là.
- 15 LA PRÉSIDENTE :
- 16 Q. [438] Il faut d'autant plus être prudent que je ne
- pense pas que le déneigement tombe nécessairement
- sous notre contrat, sous notre mandat.
- 19 R. Merci.
- 20 Me CLAUDE CHARTRAND:
- 21 Alors...
- M. RENAUD LACHANCE, commissaire:
- 23 Q. [439] Ce dossier-là en tant qu'Unité anticollusion,
- 24 est-ce que vous avez regardé la possibilité de
- collusion dans votre enquête? Je vois que vous avez
- un rapport d'enquête comme vous disiez.
- 27 M. JACQUES DUCHESNEAU:
- 28 R. Oui.
- 29 Q. [440] Est-ce que vous avez regardé la possibilité
- de collusion puis, si oui, qu'est-ce que vous avez
- 31 conclu?
- 32 M. MARTIN MORIN:
- R. On a examiné le dossier. On est allé rencontrer les
- 34 personnes qui étaient mentionnées. On a fait notre

bout de chemin et on n'a pas été en mesure de prouver la collusion, mais, de toute évidence, il y avait eu certaines... notre opinion c'est qu'il y avait eu certaines manigances qui avaient été faites pour en arriver là.

Mais de là à dire qu'on référait le bureau, qu'on référait le dossier pour enquête au Bureau de la concurrence.

Q. **[441]** Oui.

1

2

3

4

5

6

7

9

25

26

27

28

29

30

31

32

33

34

- 10 R. On n'en était pas prêt à le faire parce qu'il nous 11 manquait des éléments.
- Q. [442] Donc, votre enquête n'était pas terminée.

 Vous n'avez pas conclu qu'il n'y avait pas de

 collusion, vous avez seulement pas fini votre

 enquête. Dans votre rapport c'est ce qui est écrit.
- R. Mais en matière de collusion, on en vient à une 16 17 position lorsqu'on a fait un bout de chemin. Mais 18 on espère toujours être en mesure d'avoir d'autres 19 collaborateurs qui vont nous amener des informations additionnelles. Et l'enquête était 20 encore ouverte, celle-ci elle a été, avait été 21 22 transférée à un autre département pour enquête, 23 pour suivi. Et c'est pour ça que là, nous, à ce 2.4 moment-là on s'est retirés.

Lorsque notre position ou la façon dont on opérait lorsqu'on faisait des enquêtes à l'UAC, lorsqu'on rencontrait des gens, lorsqu'on devenait en position d'évaluer que le dossier méritait une attention d'un service de police de juridiction ou encore d'un organisme d'application de la loi autre qu'un service de police de juridiction, notre approche était d'arrêter nos démarches et de les confier à une autre organisation.

Q. [443] Et est-ce que ce dossier-là a été confié à

- 1 d'autres?
- 2 R. Oui, il a été confié à d'autres.
- 3 Q. [444] Il a été confié à d'autres.
- 4 R. Oui.
- 5 Q. [445] Puis dans votre conclusion dans votre rapport
- d'enquête vous concluez qu'il y a...
- 7 R. On conclut que...
- 8 Q. [446] ... toujours un risque de possible collusion.
- 9 R. C'est ça. Puis on a confié le dossier à un autre
- parce qu'on ne voulait pas faire d'ingérence au
- 11 niveau des enquêtes, soit criminelles ou soit dans
- 12 un autre domaine comme le Bureau de la concurrence
- par exemple.
- 14 Q. **[447]** O.K. C'est quoi le numéro de dossier de
- 15 celui-ci?
- 16 M. JACQUES DUCHESNEAU:
- 17 R. 2100713. Et ça montre encore une fois les limites
- du travail qu'on faisait qui était vraiment de
- comprendre un système et non pas d'accuser des
- gens. Je pense qu'il est important de le
- 21 repréciser.
- 22 M. MARTIN MORIN:
- 23 R. C'est sûr qu'il aurait été possible d'aller plus
- loin puis d'en recueillir de la preuve. J'en ai
- déjà recueilli de la preuve dans ma vie, mais ce
- n'était pas notre mandat.
- 27 Me CLAUDE CHARTRAND :
- Q. [448] Au paragraphe suivant c'est un sujet qu'on a
- 29 déjà abordé. Alors :
- 30 Il arrive toutefois qu'un groupe
- 31 restreint s'entende pour déjouer le
- 32 système d'appels d'offres.
- 33 Alors est-ce que ça réfère aux mêmes commentaires
- que vous avez faits un peu plus tôt relativement à

| 1 | | cette situation-là au paragraphe qui affiche? Alors |
|----|----|---|
| 2 | | je vais vous le lire au complet : |
| 3 | | Tandis qu'ils tentent de démontrer au |
| 4 | | Ministère qu'ils jouent le jeu en |
| 5 | | étant plusieurs à déposer des |
| 6 | | soumissions, ils favorisent |
| 7 | | secrètement l'entrepreneur qu'ils |
| 8 | | auront identifié d'avance pour obtenis |
| 9 | | le contrat. En contrepartie, les |
| 10 | | autres soumissionnaires pourront |
| 11 | | devenir sous-traitants du gagnant ou |
| 12 | | attendre tout simplement leur tour. |
| 13 | | Vous nous avez parlé d'un exemple d'un cas. |
| 14 | | |
| 15 | | M. JACQUES DUCHESNEAU : |
| 16 | R. | Oui. |
| 17 | Q. | [449] Où le premier soumissionnaire avait été |
| 18 | | disqualifié. |
| 19 | | M. MARTIN MORIN: |
| 20 | R. | Madame la Présidente, il s'agit d'un dossier dont |
| 21 | | madame Trudel a discuté tout à l'heure. |
| 22 | | Mme ANNIE TRUDEL : |
| 23 | R. | Oui. |
| 24 | | M. MARTIN MORIN: |
| 25 | R. | C'est le dossier, la firme Doncar. Et c'est |
| 26 | | exactement la pratique qui s'est exercée dans cette |
| 27 | | situation-là. Le dossier en référence c'est le |
| 28 | | 201105020. |
| 29 | Q. | [450] Bon. Par la suite, vous faites état, bon, des |
| 30 | | différents types camouflage de collusion, par |
| 31 | | camouflage-partage. Je voudrais vous amener, ça |
| 32 | | nous amènerait au tableau auquel on réfère à la |
| 33 | | page 39 sur le débalancement de bordereaux. |
| | | |

Je ne sais pas si vous voulez, Madame la

| 1 | Présidente, qu'on réserve, compte tenu qu'il est |
|----|---|
| 2 | près de quatre heures (16 h), qu'on réserve le |
| 3 | sujet à demain. |
| 4 | Me BENOÏT BOUCHER : |
| 5 | Madame la Présidente. Madame la Présidente, s'il |
| 6 | vous plaît. Juste une dernière précision, si vous |
| 7 | me permettez. |
| 8 | LA PRÉSIDENTE : |
| 9 | Oui. |
| 10 | Me BENOÏT BOUCHER : |
| 11 | Il a été question à plusieurs reprises que des |
| 12 | informations seraient fournies et je ne sais pas |
| 13 | comment, comment on est organisé pour recevoir les |
| 14 | informations en tant que partie. Est-ce que |
| 15 | l'information est tout simplement donnée à la |
| 16 | Commission et ça va apparaître sur le site sur la |
| 17 | passerelle ou |
| 18 | LA PRÉSIDENTE : |
| 19 | Je pense que nous allons revenir sur ces |
| 20 | informations-là demain. |
| 21 | Me CLAUDE CHARTRAND : |
| 22 | Demain matin, oui. |
| 23 | Me BENOÏT BOUCHER : |
| 24 | Alors à chaque occasion où on a parlé d'un document |
| 25 | ou d'une information |
| 26 | LA PRÉSIDENTE : |
| 27 | Oui. |
| 28 | Me BENOÏT BOUCHER : |
| 29 | on y reviendra. |
| 30 | |
| 31 | LA PRÉSIDENTE : |
| 32 | Et encore une fois, Maître Boucher, s'il y avait |
| 33 | quelque chose qui était omis, il vous sera loisible |
| 34 | de poser la question. |
| | |

| | Volume 8 PANEL - Duchesneau 18 juin 2012 Interrogatoire - 171 - Me Claude Chartrand |
|--|--|
| 1 | Me BENOÏT BOUCHER : |
| 2 | Merci. |
| 3 | LA PRÉSIDENTE : |
| 4 | Alors à demain matin. |
| 5 | AJOURNEMENT |
| 6 | |
| 7 | SERMENT |
| 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 | Nous, soussignés, ODETTE GAGNON, CLAUDE MORIN et JEAN LAROSE, sténographes officiels, certifions que les feuilles qui précèdent sont et contiennent la transcription d'un enregistrement numérique, hors de notre contrôle et est au meilleur de la qualité dudit enregistrement, le tout conformément à la loi. Et nous signé, |
| 20 21 22 23 | Odette Gagnon (Tableau #202129-3) Sténographe officielle |
| 24 25 26 27 28 29 | Claude Morin (Tableau #200569-7) Sténographe officiel |
| 30 31 | Jean Larose (Tableau #254493-8) Sténographe officiel |